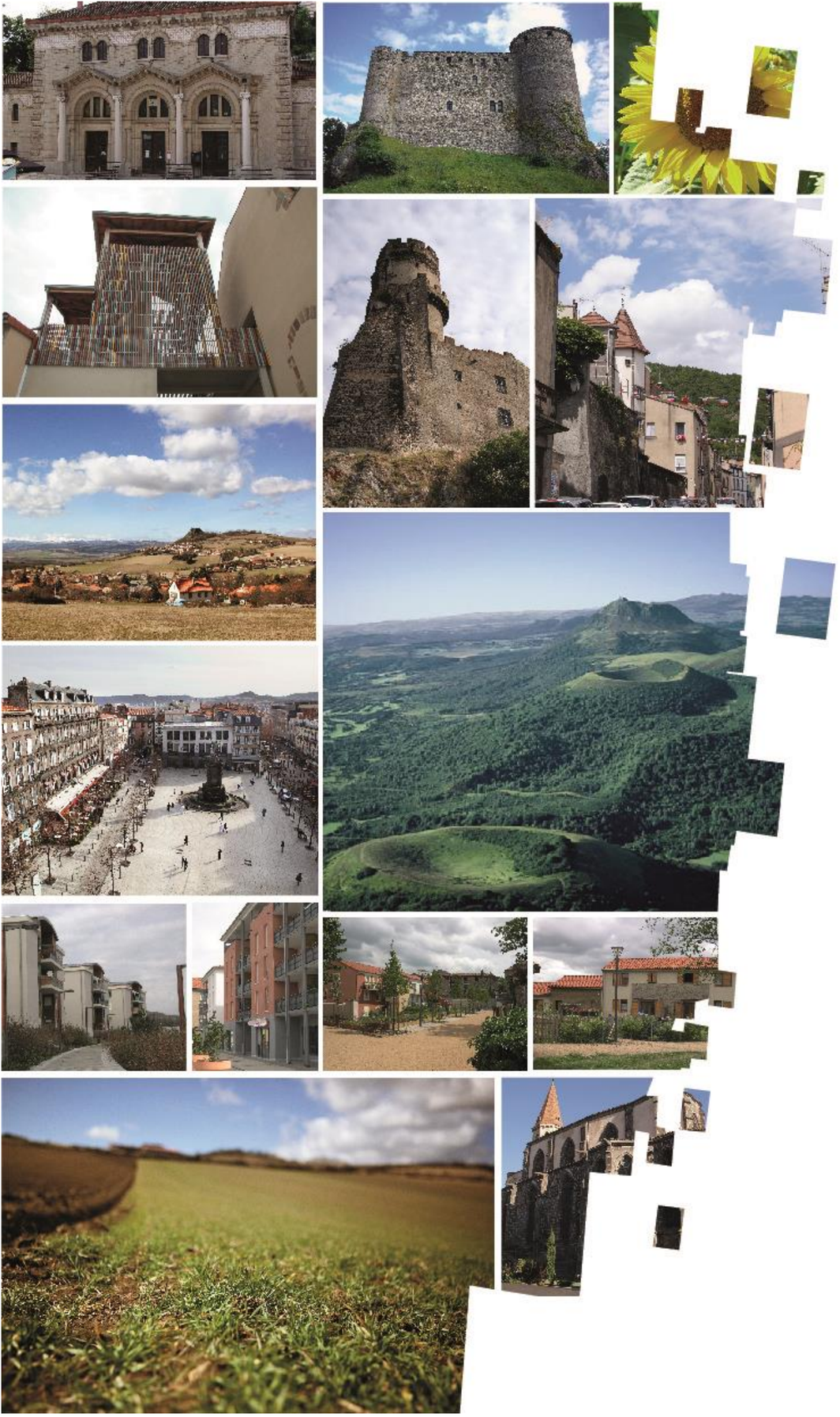

SCoT du Grand Clermont

Dossier de modification n°7

Evaluation Environnementale

le Grand Clermont

TABLE DES MATIERES

TABLE DES FIGURES 4

1 RESUME NON TECHNIQUE 5

1.1 LE PROJET DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT 5

1.2 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 5

1.3 ANALYSE DES EFFETS DE LA MODIFICATION SUR L'ENVIRONNEMENT : 5

1.3.1 SYNTHESE DES INCIDENCES 5

1.3.2 SYNTHESE DES MESURES ENVISAGEES ET DES INCIDENCES RESIDUELLES : 6

1.3.3 SYNTHESE DES INCIDENCES NATURA 2000 6

1.3.4 COMPATIBILITE DE LA MODIFICATION AVEC LES DOCUMENTS SUPERIEURS : 7

2 DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 9

3 PRESENTATION DE LA MODIFICATION N°7 DU SCOT 12

4 METHODE UTILISEE AU COURS DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 13

4.1 APPREHENSION DU CONTEXTE ET DES ENJEUX : 13

4.2 ANALYSE DE LA MODIFICATION : 13

4.2.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE FONCIERE SUR LE TERRITOIRE ET DES SOLUTIONS ENVISAGEES 13

4.2.2 ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET DE MODIFICATION VIS-A-VIS DES DOCUMENTS CADRES 14

4.2.3 ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET DE MODIFICATION VIS-A-VIS DES AUTRES EPCI MEMBRES DU GRAND CLERMONT METROPOLE 14

4.2.4 PRESENTATION DE LA METHODE D'EVALUATION DES IMPACTS 14

4.2.5 DEFINITION DES MESURES D'EVITEMENT, REDUCTION, COMPENSATION 16

4.2.6 CONCERTATION ET CO-CONSTRUCTION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 17

5 EVALUATION DE L'IMPACT DES MODIFICATIONS DU SCOT 18

5.1 MODIFICATION DU PARC DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE (PDS) 18

5.1.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES 18

5.1.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES : 20

5.1.3 SYNTHESE DES ANALYSES 24

5.2 REDUCTION DE LA ZACIL DE SAINT-BEAUZIRE 25

5.3 REDUCTION DE LA ZACIL DE SAINT-BONNET-PRES-RIOM : 25

5.4 REDUCTION DE LA ZACIL DE ESPACE MOZAC NORD 26

5.4.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES 26

5.4.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES 27

5.4.4 SYNTHESE DES ANALYSES 30

5.5 REDUCTION DE LA ZACIL CHAMPLOUP A VOLVIC 31

5.5.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES 31

5.5.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES 32

5.5.3 SYNTHESE DES ANALYSES 34

5.6 EXTENSION DES SUPERFICIES DE ZACIL A ENNEZAT 35

5.6.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES 35

5.6.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES 37

5.6.3 SYNTHESE DES ANALYSES 41

5.7 CREATION ZACIL A MALINTRAT 42

5.7.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES 42

5.7.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES 43

5.7.3 SYNTHESE DES ANALYSES 45

5.8 CREATION ZACIL A PESSAT-VILLENEUVE 46

5.8.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES 46

5.8.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES 47

5.8.3 SYNTHESE DES ANALYSES 49

5.9 CREATION D'UNE ZACIL A SAINT-OURS-LES-ROCHES 50

5.9.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES 50

5.9.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES 51

5.9.3 SYNTHESE DES ANALYSES 52

5.10 TRANSFERT EN PHASE 2 DE LA ZACIL DE SAYAT 53

5.10.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES 53

5.10.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES 54

5.10.3 SYNTHESE DES ANALYSES 56

5.12 TRANSFERT EN PHASE 2 DE LA ZACIL PIERRE BOULANGER AUX MARTRES-D'ARTIERES 57

5.12.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES 57

5.12.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES 58

5.12.3 SYNTHESE DES ANALYSES 60

6 INCIDENCES NATURA 2000 61

6.1 LE RESEAU NATURA 2000 61

6.1.1 LA DIRECTIVE OISEAUX 61

6.1.2 LA DIRECTIVE HABITATS 61

6.2 LE PROJET DE MODIFICATION DU SCOT PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 61

6.2.1 INCIDENCE DU PDS SUR LES SITES NATURA 2000 : 63

6.2.2 INCIDENCE DE LA ZACIL DE PESSAT-VILLENEUVE SUR LES SITES NATURA 2000 63

6.2.3 INCIDENCE DE LA ZACIL DE SAINT-OURS SUR LES SITES NATURA 2000 63
6.2.4 INCIDENCE DE LA ZACIL DE MALINTRAT SUR LES SITES NATURA 2000 64
6.2.5 SYNTHESE : 64
7 MISE EN PERSPECTIVE DES EVOLUTIONS PREVUES SUR LES DIFFERENTS EPCI DU GRAND CLERMONT 65
7.1 EPCI MOND'AVERNE COMMUNAUTE (VERSION JUin 2020) 65
7.2 EPCI CLERMONT AUVERGNE METROPOLE (version OCTOBRE 2021) 65
7.4 EPCI BILLOM COMMUNAUTE (vERSION FEVRIER 2019) 66
8 COMPATIBILITE DE LA MODIFICATION AVEC LES DOCUMENTS SUPERIEURS : 67
8.1 COMPATIBILITÉ AVEC LE SRADDET AUVERGNE RHÔNE-ALPES 67
8.2 COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE 68
8.3 COMPATIBILITÉ AVEC LE SAGE ALLIER AVAL 68
8.4 COMPATIBILITÉ AVEC LE SAGE SIOULE 69
8.5 COMPATIBILITÉ AVEC LE PGRI LOIRE BRETAGNE 69
8.6 COMPATIBILITÉ AVEC LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES 70
8.7 COMPATIBILITÉ AVEC LE PLAN DE GESTION DU BIEN UNESCO (2015-2020) 70
8.8 COMPATIBILITÉ AVEC LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE (2013-2025) . 71

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 HIERARCHISATION SYNTHETIQUE DES ENJEUX (SOURCE : RAPPORT DE PRESENTATION SCOT GRAND CLERMONT) 10
FIGURE 2 HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ENTITE TERRITORIALE (SOURCE : RAPPORT DE PRESENTATION SCOT GRAND CLERMONT) 10
FIGURE 3 HIERARCHISATION DES THEMES PRIORITAIRES (SOURCE : RAPPORT DE PRESENTATION SCOT GRAND CLERMONT) 11
FIGURE 4 PRINCIPE DE LA SEQUENCE "EVITER, REDUIRE, COMPENSER" (SOURCE : LOUERNOS NATURE) 16
FIGURE 5 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DU PARC DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT) 18
FIGURE 6 DISPONIBILITES FONCIERES DES ZONES D'ACTIVITES SUR RLV (SOURCE : CA RLV) 18
FIGURE 7 POSITIONNEMENT DES SECTEURS ENVISAGES POUR LE PDS (SOURCE : CA RLV) 19
FIGURE 8 VUE RASANTE DEPUIS L'A71 (SITE PEER) (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT) 21
FIGURE 9 PANORAMA DEPUIS L'ECHANGEUR AUTOROUTIER DE L'A71 (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT) 21
FIGURE 10 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES SUR LE SITE DU PDS (SOURCE : IETI) 22
FIGURE 11 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES SUR LE SITE DU PEER (SOURCE : IETI) 22
FIGURE 12 ENJEUX AGRICOLES RELEVES SUR LE SITE DU PDS (SOURCE : IETI) 23
FIGURE 13 ENJEUX AGRICOLES RELEVES SUR LE SITE DU PEER (SOURCE : IETI) 23
FIGURE 14 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE SAINT-BEAUZIRE (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT) 25
FIGURE 15 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE SAINT-BONNET-PRES-RIOM (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT) 25
FIGURE 16 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE MOZAC (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT) 26
FIGURE 17 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES SUR LA ZACIL MOZAC ESPACE NORD (SOURCE : IETI) 28
FIGURE 18 ENJEUX AGRICOLES RELEVES SUR LA ZACIL MOZAC NORD (SOURCE : IETI) 29
FIGURE 19 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE VOLVIC (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT) 31
FIGURE 20 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES SUR LA ZACIL CHAMPLOUP A VOLVIC (SOURCE : IETI) 32
FIGURE 21 ENJEUX AGRICOLES RELEVES SUR LA ZACIL CHAMPLOUP A VOLVIC (SOURCE : IETI) 33
FIGURE 22 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE ENNEZAT (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT) 35
FIGURE 23 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL LIMAGRAIN (SOURCE : IETI) 38
FIGURE 24 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL CHAMPIAUX (SOURCE : IETI) 38
FIGURE 25 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL LIMAGRAIN (SOURCE : IETI) 39
FIGURE 26 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL CHAMPIAUX (SOURCE : IETI) 40
FIGURE 27 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE MALINTRAT (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT) 42
FIGURE 28 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE MALINTRAT (SOURCE : IETI) 43
FIGURE 29 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE MALINTRAT (SOURCE : IETI) 44
FIGURE 30 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE PESSAT-VILLENEUVE (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT) 46
FIGURE 31 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE PESSAT-VILLENEUVE (SOURCE : IETI) 47
FIGURE 32 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE PESSAT-VILLENEUVE (SOURCE : IETI) 48
FIGURE 33 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE SAINT-OURS-LES-ROCHES (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT) 50
FIGURE 34 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES SUR LA ZACIL DE SAINT-OURS-LES-ROCHES (SOURCE : IETI) 51
FIGURE 35 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE SAYAT (SOURCE : IETI) 54
FIGURE 36 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE SAYAT (SOURCE : IETI) 55
FIGURE 37 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DES MARTRES D'ARTIERES (SOURCE : IETI) 58
FIGURE 38 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DES MARTRES D'ARTIERES (SOURCE : IETI) 59
FIGURE 39 DISTANCE ENTRE LES ZACIL / PDS ET LES SITES NATURA 2000 (SOURCE : IETI) 62

1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 LE PROJET DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT

Le projet de modification n°7 porté par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Grand Clermont a vocation à répondre aux évolutions des dynamiques artisanales et économiques du territoire. Il s'agit, sur le périmètre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) Riom Limagne et Volcans, de revoir les enveloppes prévues dans le SCOT pour les extensions des Zones d'Activités Communautaires d'Intérêt Local (ZACIL) et pour le Parc de Développement Stratégique de Riom.

La modification doit permettre :

- Le déplacement du PDS ;
    - Ce déplacement s'accompagne d'une réduction de 7ha de la superficie.
- La modification des ZACIL (suppression, réduction, extension, création)
    - L'ensemble de ces modifications conduisent à une réduction des superficies de 10ha.

Elle permet également l'ensemble des modifications des tableaux et des textes du SCOT afin de garantir la cohérence du document.

1.2 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du SCOT, l'état initial de l'environnement a mis en avant les points d'attention suivants à avoir sur le territoire :

- LA RESSOURCE EN EAU,
    - Assurer la qualité et la pérennité de la ressource en eau,
    - Sécuriser l'alimentation en eau potable en assurant le partage.
- LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE,
    - Limiter l'étalement urbain et préserver les formes paysagères
- LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE,
    - Préserver la biodiversité du territoire (protection des milieux remarquables et de la nature « ordinaire ») en maintenant le réseau écologique fonctionnel et en maîtrisant l'urbanisation
- LES RESSOURCES NATURELLES
    - Planifier un développement plus économe en espace
- LA QUALITE DE L'AIR, L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE
    - Intégrer la problématique énergétique (déplacements, localisation infrastructures)
    - Limiter les consommations énergétiques du bâti existant et améliorer l'efficacité dans les nouvelles constructions,
    - Valoriser les énergies renouvelables.
- LES RISQUES,
    - Ne pas exposer de nouvelles populations aux risques
    - Ne pas accentuer les risques naturels

1.3 ANALYSE DES EFFETS DE LA MODIFICATION SUR L'ENVIRONNEMENT :

1.3.1 SYNTHESE DES INCIDENCES

Lors de l'étude de la modification n°7 du SCOT, des précisions ont été apportées, pour chaque site faisant l'objet d'une modification avec notamment, la détermination de la sensibilité de chaque site par rapport aux différents compartiments environnementaux. Le tableau ci-dessous constitue une synthèse des sensibilités du territoire.

SITE	Ressource en eau	Paysage et patrimoine	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles : espaces agricoles	Qualité de l'air, énergie, GES	Risques
PEER Riom	Faible à modéré	Modéré à fort	Faible	Fort	Faible à modéré	Faible
ZACIL Saint-Beauzire	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
ZACIL Saint-Bonnet-Pres-Riom	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
ZACIL Espace Mozac Nord	Modéré à fort (ZH[1] à étudier)	Modéré à fort	Modéré à fort (ZH à étudier)	Faible	Modéré	Faible
ZACIL Champloup Volvic	Faible à modéré	Modéré à fort	Faible	Modéré	Faible à modéré	Fort
ZACIL Ennezat – Limagrain	Modéré à fort (ZH à étudier)	Faible	Modéré à fort	Fort	Modéré	Faible
ZACIL Ennezat – Champiaux	Faible à modéré	Faible	Faible	Fort	Faible à modéré	Faible
ZACIL Malintrat	Faible à modéré	Faible	Faible	Modéré à fort	Modéré	Faible
ZACIL Pessat-Villeneuve	Faible à modéré	Faible	Faible	Modéré	Modéré	Faible
ZACIL Saint-Ours-les-Roches	Modéré à fort (ZH à étudier)	Fort	Fort	Non concerné	Modéré	Faible
ZACIL Sayat	Modéré à fort (ZH à étudier)	Modéré à fort	Fort	Modéré à fort	Faible	Fort
ZACIL Martres d'Artières – Pierre Boulanger	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Modéré à fort	Modéré	Faible

A noter que, pour certains sites, une analyse comparative à été réalisée comme pour le Parc de Développement Stratégique pour lequel le site initial et le nouveau site ont été caractérisés. Ces éléments ne sont pas détaillés dans le tableau ci-dessus.

[1] ZH = zone humide

1.3.2 SYNTHESE DES MESURES ENVISAGEES ET DES INCIDENCES RESIDUELLES :

Dans le cadre de l'évaluation environnementale, la séquence Eviter, Réduire, Compenser a été mise en œuvre afin d'atteindre un objectif d'incidence neutres sur l'environnement.

Dans un premier temps, les secteurs ont été requestionnés, au regard des principaux enjeux environnementaux identifiés. Cette première étape a permis de proposer des aménagements aux modifications envisagées :

- Suppression d'une partie de la ZACIL Champloup à Volvic afin de garantir la fonctionnalité agricole de la parcelle ;
- Réduction de 50% de la surface de la ZACIL à Saint-Ours-les-Roches au regard du potentiel intérêt écologique du territoire.

La définition de mesures a ensuite permis de réduire les incidences sur l'environnement. Ces mesures peuvent être de plusieurs ordres :

- Demande de réalisation d'études complémentaires spécifiques (étude zone humide, étude faune-flore) ;
- Traitement via des Orientations d'Aménagement et de programmation (gestion des eaux de pluie, traitement des franges paysagères, développement des mobilités alternatives, maintien de la perméabilité écologique des espaces bâtis..) ;
- Mises en place d'un accompagnement des agriculteurs dont les terrains sont concernés par l'urbanisation.

Sous réserve de l'application stricte et effective des mesures décrites pour chacun des secteurs, les incidences finales sur l'environnement sont caractérisées ainsi :

SITE	Ressource en eau	Paysage et patrimoine	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles : espaces agricoles	Qualité de l'air, énergie, GES	Risques
PEER Riom	Faible	Faible à modéré	Faible	Modéré	Faible	Faible
ZACIL Saint-Beauzire	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
ZACIL Saint-Bonnet-Pres-Riom	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
ZACIL Espace Mozac Nord	Faible à modéré	Faible à modéré	Modéré	Faible	Faible	Faible
ZACIL Champloup Volvic	Faible	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré
ZACIL Ennezat – Limagrain	Faible à modéré	Faible	Faible	Modéré	Faible	Faible
ZACIL Ennezat – Champiaux	Faible	Faible	Faible	Modéré	Faible	Faible
ZACIL Malintrat	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
ZACIL Pessat-Villeneuve	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
ZACIL Saint-Ours-les-Roches	Faible à modéré	Faible à modéré	Modéré	Non concerné	Faible	Faible
ZACIL Sayat	Faible à modéré	Faible à modéré	Modéré	Faible	Faible	Faible à modéré
ZACIL Martres d'Artières – Pierre Boulanger	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

Ainsi, il est possible d'identifier, pour certains secteurs des incidences résiduelles de niveau modéré. A noter que, pour certains secteurs (Sayat, Saint-Ours) les connaissances actuelles nécessitent d'être affinées et précisées par des études terrains complémentaires.

En synthèse, les incidences résiduelles sur le territoire sont décrites de la manière suivante :

- **ZACIL Espace Mozac Nord > incidence modérée sur la biodiversité :**
  - En effet, la ZACIL présente un intérêt écologique fort (habitats, présence d'espèces intéressantes). Aussi, son urbanisation entraîne la disparition de milieux et le dérangement des espèces. Les incidences restent donc d'ordre modéré. Il est nécessaire de veiller à la mise en place d'une étude faune-flore au moment de l'ouverture de cette ZACIL à l'urbanisation (actuellement en phase 2) pour pouvoir définir plus précisément les mesures à mettre en œuvre.
- **ZACIL Saint-Ours-les-Roches > Incidence modérée sur la biodiversité :**
  - En effet, la ZACIL présente un intérêt écologique potentiel important (présence d'une zone humide potentiel, présence d'un boisement, proximité avec des espaces remarquables). Aussi, son urbanisation entraîne la disparition de milieux et le dérangement des espèces. Les incidences restent donc d'ordre modéré. Il est nécessaire de veiller à la mise en place d'une étude faune-flore au moment de l'ouverture de cette ZACIL à l'urbanisation afin de pouvoir objectiver le potentiel écologique du secteur et définir des mesures adaptées notamment en matière d'évitement, réduction, compensation si le secteur est concerné par une zone humide avérée.
- **ZACIL Sayat > Incidence modérée sur la biodiversité :**
  - En effet, la ZACIL présente un intérêt écologique potentiel important (présence d'une zone humide potentiel, présence d'un boisement, proximité avec des espaces remarquables). Aussi, son urbanisation entraîne la disparition de milieux et le dérangement des espèces. Les incidences restent donc d'ordre modéré. Il est nécessaire de veiller à la mise en place d'une étude faune-flore au moment de l'ouverture de cette ZACIL à l'urbanisation (actuellement en phase 2) afin de pouvoir objectiver le potentiel écologique du secteur et définir des mesures adaptées notamment en matière d'évitement, réduction, compensation si le secteur est concerné par une zone humide avérée.
- **Incidences modérées sur les espaces agricoles :**
  - Pour l'ensemble des secteurs (PEER, Limagrain, Champiaux) il a été considéré que, malgré les mesures mises en œuvre, la perte d'espaces agricoles d'intérêt (en agriculture biologique ou irriguée, au sein d'un corridor SRADDET) constitue une incidence résiduelle modérée. Des mesures de compensation doivent être recherchées afin de permettre la création de nouveaux secteurs agricoles, par exemple au sein de friches (sous réserve d'analyses en matière sanitaire, environnementale).

1.3.3 SYNTHESE DES INCIDENCES NATURA 2000

Au sein du périmètre de l'EPCI Riom Limagne et Volcan (secteur concerné par la modification n°7) il existe plusieurs sites Natura 2000. Aussi, l'analyse de l'incidence de ces sites sur les sites Natura 2000 a été étudiée. Il en ressort que, l'incidence est faible pour la quasi-totalité des sites concernées par une création- extension à l'exception de la ZACIL de Saint-Ours.

Site	Incidence
PDS	FAIBLE
ZACIL Pessat-Villeneuve	FAIBLE
ZACIL Saint-Ours	FAIBLE A MODERE
ZACIL Malintrat	FAIBLE

1.3.4 COMPATIBILITE DE LA MODIFICATION AVEC LES DOCUMENTS SUPERIEURS :

Le SCOT doit respecter un rapport de compatibilité avec un certain nombre de documents. Aussi, il est nécessaire d'analyser, dans le cadre de l'évaluation environnementale la manière dont le projet de modification permet ou non de répondre aux enjeux et objectifs portés par les documents cadres.

COMPATIBILITE AVEC LE SRADDET (20/12/2019) :

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF STRATEGIQUE	COMPATIBILITE
OBJECTIF GENERAL 1 : CONSTRUIRE UNE RÉGION QUI N'OUBLIE PERSONNE	OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Garantir, dans un contexte de changement climatique, un cadre de vie de qualité pour tous (actions 1.1 à 1.9)	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'objectif.
	OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Offrir l'accès aux principaux services sur tous les territoires (actions 2.1 à 2.9)	**Non concerné**
OBJECTIF GENERAL 2 : DÉVELOPPER LA RÉGION PAR L'ATTRACTIVITÉ ET LES SPÉCIFICITÉS DE SES TERRITOIRES	OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Promouvoir des modèles de développement locaux fondés sur les potentiels et les ressources (actions 3.1 à 3.9)	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'objectif.
	OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : Faire une priorité des territoires en fragilité (actions 4.1 à 4.5)	**Non concerné**
	OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : Interconnecter les territoires et développer leur complémentarité (actions 5.1 à 5.6)	**Non concerné**
OBJECTIF GENERAL 3 : INSCRIRE LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DANS LES DYNAMIQUES INTERRÉGIONALES, TRANSFRONTALIÈRES ET EUROPÉENNES		**Non concerné**
OBJECTIF GENERAL 4 : INNOVER POUR RÉUSSIR LES TRANSITIONS (TRANSFORMATIONS) ET MUTATIONS		**Non concerné**

COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE (3/03/2022) :

ORIENTATION FONDAMENTALE	COMPATIBILITE
ORIENTATION FONDAMENTALE 1 : REPENSER LES AMENAGEMENTS DES COURS D'EAU	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 2 : REDUIRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 3 : REDUIRE LA POLLUTION ORGANIQUE ET BACTERIOLOGIQUE	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 4 : MAITRISER ET REDUIRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 5 : MAITRISER ET REDUIRE LES POLLUTIONS DUES AUX MICROPOLLUANTS	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 6 : PROTEGER LA SANTE EN PROTEGEANT LA RESSOURCE EN EAU	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 7 : MAITRISER LES PRELEVEMENTS EN EAU	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 8 : PRESERVER LES ZONES HUMIDES	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'objectif.
ORIENTATION FONDAMENTALE 9 : PRESERVER LA BIODIVERSITE AQUATIQUE	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 10 : PRESERVER LE LITTORAL	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 11 : PRESERVER LES TETES DE BASSIN VERSANTS	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 12 : FACILITER LA GOUVERNANCE LOCALE ET RENFORCER LA COHERENCE DES TERRITOIRES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 13 : METTRE EN PLACE DES OUTILS REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 14 : INFORMER, SENSIBILISER, FAVORISER LES ECHANGES	**Non concerné**

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE ALLIER-AVAL (3/07/2015) :

ENJEU	COMPATIBILITE
ENJEU 1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ET UNE ANIMATION ADAPTÉES AUX AMBITIONS DU SAGE ET À SON PÉRIMÈTRE	**Non concerné**
ENJEU 2 : GÉRER LES BESOINS ET LES MILIEUX DANS UN OBJECTIF DE SATISFACTION ET D'ÉQUILIBRE À LONG TERME	**Non concerné**
ENJEU 3 : VIVRE AVEC/À CÔTÉ DE LA RIVIÈRE EN CAS DE CRUE	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'enjeu.
ENJEU 4 : RESTAURER ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE LA NAPPE ALLUVIALE DE L'ALLIER AFIN DE DISTRIBUER UNE EAU POTABLE À L'ENSEMBLE DES USAGERS DU BASSIN	**Non concerné**
ENJEU 5 : RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES DÉGRADÉS AFIN DE TENDRE VERS LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET CHIMIQUE DEMANDÉ PAR LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU	**Non concerné**
ENJEU 6 : EMPÊCHER LA DÉGRADATION, PRÉSERVER, VOIRE RESTAURER LES TÊTES DE BASSIN	**Non concerné**
ENJEU 7 : MAINTENIR LES BIOTOPES ET LA BIODIVERSITÉ	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'objectif.
ENJEU 8 : PRÉSERVER ET RESTAURER LA DYNAMIQUE FLUVIALE DE LA RIVIÈRE ALLIER EN METTANT EN ŒUVRE UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE SUIVANT LES SECTEURS	**Non concerné**

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE SIOULE (14/11/2013) :

ENJEU	COMPATIBILITE
ENJEU 1 : AGIR SUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES ZONES HUMIDES POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'objectif.
ENJEU 2 : PRÉSERVER, AMÉLIORER ET SÉCURISER LA QUALITÉ DES EAUX POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT	**Non concerné**
ENJEU 3 : PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUANTITÉ DES EAUX POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT	**Non concerné**
ENJEU 4 : PROTÉGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES D'INONDATION	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'enjeu.
ENJEU 5 : PARTAGER ET METTRE EN ŒUVRE LE SAGE	**Non concerné**

COMPATIBILITE AVEC LE PGRI (23/11/2015) :

ORIENTATION	COMPATIBILITE
ORIENTATION 1 : PRÉSERVER LES CAPACITÉS D'ÉCOULEMENT DES CRUES AINSI QUE LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET LES CAPACITÉS DE RALENTISSEMENT DES SUBMERSIONS MARINES	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'orientation.
ORIENTATION 2 : PLANIFIER L'ORGANISATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN TENANT COMPTE DU RISQUE	**Non concerné**
ORIENTATION 3 : RÉDUIRE LES DOMMAGES AUX PERSONNES ET AUX BIENS IMPLANTÉS EN ZONE INONDABLE	**Non concerné**
ORIENTATION 4 : INTÉGRER LES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DANS UNE APPROCHE GLOBALE	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'enjeu.
ORIENTATION 5 : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA CONSCIENCE DU RISQUE D'INONDATION	**Non concerné**
ORIENTATION 6 : SE PRÉPARER À LA CRISE ET FAVORISER LE RETOUR À LA NORMALE	**Non concerné**

COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES :

PRECONISATION	COMPATIBILITE
PRECONISATION 1 : UNE EXPLOITATION ECONOME DES GISEMENTS ET UNE UTILISATION ECONOME DES MATIERES PREMIERES	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec la préconisation.
PRECONISATION 2 : UNE IMPLANTATION DES CARRIERES PROCHE DES CENTRES DE CONSOMMATION PERMETTANT DE LIMITER LES NUISANCES DUES AU TRANSPORT	**Non concerné**
PRECONISATION 3 : UNE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE	**Non concerné**
PRECONISATION 4 : UNE INSERTION PAYSAGERE DE L'EXPLOITATION	**Non concerné**

COMPATIBILITE AVEC LE PLAN DE GESTION DU BIEN UNESCO (2015-2020)

ORIENTATION FONDAMENTALE	COMPATIBILITE
ORIENTATION FONDAMENTALE 1 : PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ ET LA LISIBILITÉ DES ÉDIFICES GÉOLOGIQUES ET DES PAYSAGES ET AGIR SUR LES ACTIVITÉS QUI LES FAÇONNENT	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'orientation.
ORIENTATION FONDAMENTALE 2 : GERER LA FREQUENTATION, LE TOURISME ET CONCILIER LES USAGES	**Non concerné**
ORIENTATION FONDAMENTALE 3 : PARTAGER, ACCROITRE ET TRANSMETTRE LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET LOCALES AU SERVICE D'UNE GESTION CONCERTEE DU BIEN	**Non concerné**

COMPATIBILITE AVEC LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE (2013-2015) :

ORIENTATION FONDAMENTALE	COMPATIBILITE
ORIENTATION 1 : LA COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE INSPIRÉE PAR LE CARACTÈRE PATRIMONIAL DU PRNVA	**Non concerné**
ORIENTATION 2 : UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL CONFORTE PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES INNOVANTES	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'orientation.
ORIENTATION 3 : UNE ECONOMIE ENTRAÎNEE PAR DES ACTIVITES PHARES MISANT RESPECTUEUSEMENT SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'orientation.

2 DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Sur le territoire du Grand Clermont, le constat suivant a pu être dressé vis-à-vis des différentes thématiques environnementales :

- **Les paysages et le patrimoine :**
  - Le territoire du SCOT est concerné par une richesse de paysages variés et contrastés avec notamment 7 entités paysagères distinctes, qui présentent une grande diversité de caractéristiques. Par ailleurs, le territoire est concerné par l'inscription d'un Bien à l'UNESCO (Chaîne des Puys – Faille de Limagne), des Parcs Naturels Régionaux (PNR Volcans d'Auvergne, PNR Livradois Forez).
  - Ces paysages sont menacés par l'urbanisation et le contexte agricole conventionnel qui banalise les paysages et rendent difficiles la lecture des espaces.

- **Les milieux naturels et la biodiversité :**
  - Le territoire dispose d'une grande diversité d'habitats avec un intérêt écologique particulièrement fort en ce qui concerne : les milieux aquatiques et les zones humides, les massifs forestiers, les zones agricoles diversifiées (pelouses, bocages, cultures), les milieux rocheux calcaires. Il existe une biodiversité reconnue sur le territoire à travers notamment un classement des espaces : 13 sites Natura 2000, près d'une cinquantaine de ZNIEFF, des arrêtés de protections de biotope, 2 parcs naturels régionaux.
  - L'urbanisation constitue là encore une menace avec la fragmentation des espaces et la réduction des surfaces disponibles pour la biodiversité.

- **Les espaces ruraux, l'agriculture et la forêt :**
  - Le territoire du Grand Clermont est particulièrement concerné par les milieux forestiers (plus de 60% du territoire). D'autre part, l'agriculture est particulièrement remarquable avec l'existence de pratiques diversifiées et de terres avec un potentiel agronomique excellent.
  - L'urbanisation et la pression foncière conduise à une réduction des surfaces agricoles et forestières. Par ailleurs, le développement des pratiques agricoles conventionnelles entraîne une perte de diversité des activités et une dégradation de l'environnement. La réduction de l'activité sylvicole entraîne quant à elle une fermeture du paysage par le développement de la forêt et une faible valorisation de la ressource.

- **L'espace, le foncier :**
  - Le territoire du Grand Clermont est majoritairement périurbain et rural. Au cours des dernières années, les surfaces urbanisées (dédiées à l'habitat) ont fortement augmenté.
  - La faible efficacité foncière mise en œuvre dans les communes périurbaines a engendré un phénomène de mitage et d'étalement urbain avec comme conséquence la perte de milieux naturels et agricoles.

- **La ressource en eau :**
  - Sur le territoire, les eaux sont globalement de bonne qualité avec un apport sécurisé grâce aux interconnexions. La ressource est par ailleurs reconnue et fait l'objet d'une activité économique.
  - La qualité, mais également la quantité d'eau disponible sur le territoire est menacée par des prélèvements locaux importants, des apports de polluants liées à l'activité humaine (habitat, agriculture) et une faible adaptation des réseaux.

- **La qualité de l'air, l'énergie et les gaz à effet de serre :**
  - En matière d'énergie et de GES, le territoire bénéficie d'atouts puisqu'il possède un potentiel de développement d'énergie renouvelable et que des structures (observatoire des déplacements) et des initiatives sont portées sur le territoire (écoquartiers, HQE) afin de réduire les consommations et les émissions du territoire. En matière de qualité de l'air, le territoire bénéficie d'une bonne qualité de l'air.
  - Néanmoins, l'organisation spatiale induit des déplacements importants qui reposent sur des sources d'énergie fossile. Cette présence de la mobilité carbonée engendre par ailleurs des problématiques localisées d'émissions de polluants dégradant la qualité de l'air.

- **Le bruit :**
  - Le caractère rural d'une majorité du territoire lui confère une qualité sonore préservée.
  - La présence de grandes infrastructures (voies autoroutières, routes départementales, aéroport) et les activités industrielles et agricoles constituent des sources de nuisances sonores, même si celles-ci sont relativement limitées aux abords des infrastructures.

- **Les sous-sols et les ressources en matériaux :**
  - Le territoire bénéficie d'une richesse très importante en matière de ressources souterraines, celles-ci sont variées et de bonne qualité.

- **Les déchets et sols pollués :**
  - La gestion des déchets sur le territoire est assurée par une collecte efficace et s'appuie par ailleurs sur un réseau de déchetterie.
  - Des problématiques subsistent néanmoins : traitement des déchets du BTP, existence de décharges sauvages…

- **Les risques :**
  - Le territoire est soumis à de nombreux risques sur le territoire, d'origine naturelle (inondation, mouvements de terrain, feux de forêts) ou technologique (sites SEVESO, infrastructures de transport de matière dangereuses, ICPE).
  - La culture du risque, peu présente sur le territoire et la faible intégration des risques dans les documents limite la résilience du territoire. Par ailleurs, les activités humaines sont susceptibles d'augmenter les risques (aggravation des ruissellements, inondations.)

Dans le cadre du SCOT du Grand Clermont, l'Etat Initial de l'Environnement a permis de définir et de hiérarchiser les enjeux environnementaux existants sur le territoire. Il a été possible de définir le niveau d'enjeu du Profil Environnemental Régional (PER) du territoire du Grand Clermont.

Le tableau ci-dessous identifie, pour chaque thème le niveau d'enjeu porté sur le territoire [2]:

Sous-thème ou enjeux du PER	Sous-thème ou enjeux du PER
Préserver les paysages	Gestion économe des ressources naturelles (sous-sol)
Protéger le patrimoine	Gérer l'énergie de manière économe et développer les énergies renouvelables
Préserver le patrimoine naturel remarquable	Préserver la qualité de l'air et lutter contre la pollution atmosphérique
Préserver la biodiversité et la fonctionnalité écologique	Limiter la production de GES et anticiper le changement climatique
Préserver le caractère sauvage des rivières	Protection des biens et des personnes
Préserver les ressources en eau (quantité)	Sites et sols pollués
Maîtriser les pollutions diffuses (qualité)	Gérer de façon coordonnée les déchets
Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles	Bruit

Enjeu fort à très fort Enjeu moyen à fort Enjeu faible à moyen

FIGURE 1 HIERARCHISATION SYNTHETIQUE DES ENJEUX (SOURCE : RAPPORT DE PRESENTATION SCOT GRAND CLERMONT)

Afin de préciser et faire émerger les spécificités plus locales, liées à la diversité des contextes territoriaux, ces différents enjeux ont fait l'objet d'une nouvelle hiérarchisation, au regard des contextes et sensibilités propres à chacune des 7 entités territoriales identifiées dans le Plan Vert. Ainsi, la modification, qui porte sur le territoire de Riom Limagne et Volcans, recoupe les entités suivantes :

- **CHAINE DES PUYS** (Saint-Ours-les-Roches, Chanat-la-Mouteyre, Sayat, Volvic, Charbonnière-les-Varennes)
- **LIGNE DE FAILLE** (Chanat-la-Mouteyre, Sayat, Volvic, Enval, Châtel-Guyon)
- **COTEAUX D'AGGLOMERATION** (Sayat, Malauzat, Enval, Châtel-Guyon, Mozac, Marsat, Saint-Bonnet-près-Riom, Riom, Ménétrol)
- **PLAINE DE LA LIMAGNE** (Saint-Bonnet-près-Riom, Riom, Ménétrol, Charbonnières-les-Varennes, Pessat-Villeneuve, Le Cheix, Varennes-sur-Morge, Clerlande, Martres-sur-Morge, Ennezat, Saint-Beauzire, Malintrat, Lussat, Les Martres d'Artière, Chappes, Chavaroux, Entraigues, Saint-Laure, Saint-Ignat, Surat, Les Martres-sur-Morge)
- **VAL D'ALLIER** (Les Martres d'Artière)

La hiérarchisation des enjeux qui émerge au regard des différentes entités est présentée dans le tableau suivant :

	Entité				
Enjeux	Chaîne des Puys	Ligne de faille	Coteaux d'agglomération	Val d'Allier	La plaine de Limagne
Préserver les milieux remarquables	+++	+++	+	++	+
Préserver la biodiversité et la fonctionnalité	+++	+++	+++	++	++
Retrouver le caractère sauvage des rivières	+	+	+++	+++	++
Préserver les paysages	+++	++	+++	++	+++
Protéger le patrimoine	+++	+	+++	+	++
Maîtriser des pollutions diffuses	++	+	++	+	+++
Préserver la ressource en eau (quantité)	+++	++	+	+++	+
Développer les énergies renouvelables	++	+	++	+	+
Limiter la production de gaz à effet de serre	+	+	+++	+	+
Préserver la qualité de l'air	+	++	+++	+	+
Gérer de manière économe les ressources naturelles (bois, sous-sol, espace)	+	+	++	+	+++
Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles	+++	+++	+++	+	+++
Gérer de façon coordonnée les déchets	+	+	++	+	+
Gestion et réhabilitation des sols pollués	+	+	++	+	+
Réduire les risques envers les personnes et les biens	+	+++	+	++	+
Bruit	+	+	++	++	+

FIGURE 2 HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ENTITE TERRITORIALE (SOURCE : RAPPORT DE PRESENTATION SCOT GRAND CLERMONT)

[2] La limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles a été évaluée avec un enjeu faible à moyen dans le PER de Clermont. Néanmoins, il s'agit d'un enjeu fort dans le projet politique porté par le PADD et par le Document d'Orientation Général.

Par la suite, afin de permettre l'évaluation environnementale du territoire et d'assurer les principes de transversalité et de proportionnalité une hiérarchisation des thèmes a été réalisée :

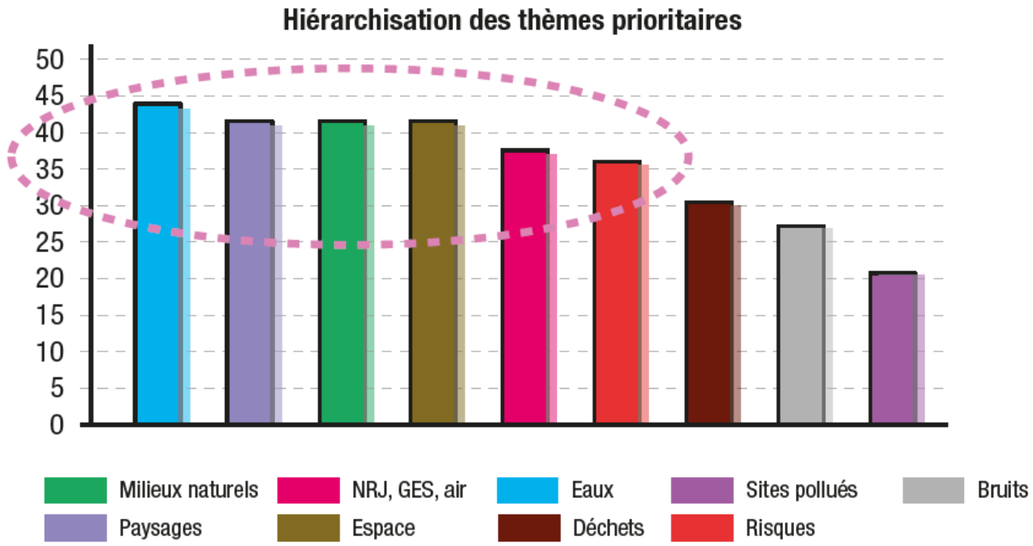

FIGURE 3 HIERARCHISATION DES THEMES PRIORITAIRES (SOURCE : RAPPORT DE PRESENTATION SCOT GRAND CLERMONT)

Ainsi, l'évaluation environnementale de la modification du SCOT, si elle doit s'attacher à considérer l'ensemble des compartiments environnementaux, doit porter une attention particulière aux thématiques relatives aux sujets suivants :

- LA RESSOURCE EN EAU,
  - Assurer la qualité et la pérennité de la ressource en eau,
  - Sécuriser l'alimentation en eau potable en assurant le partage.
- LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE,
  - Limiter l'étalement urbain et préserver les formes paysagères
- LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE,
  - Préserver la biodiversité du territoire (protection des milieux remarquables et de la nature « ordinaire ») en maintenant le réseau écologique fonctionnel et en maîtrisant l'urbanisation
- LES RESSOURCES NATURELLES
  - Planifier un développement plus économe en espace
- LA QUALITE DE L'AIR, L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE
  - Intégrer la problématique énergétique (déplacements, localisation infrastructures)
  - Limiter les consommations énergétiques du bâti existant et améliorer l'efficacité dans les nouvelles constructions,
  - Valoriser les énergies renouvelables.
- LES RISQUES,
  - Ne pas exposer de nouvelles populations aux risques
  - Ne pas accentuer les risques naturels

L'état initial de l'environnement du SCOT a été réalisé avec un niveau de précision adapté à la dimension du territoire et au cadre du SCOT. Il ne permet notamment pas d'apprécier à des échelles locales les spécificités en matière de biodiversité, agricole etc…

Dans le cadre de la modification n°7 du SCOT Grand Clermont, les changements portent sur des secteurs spécifiques, bien définis. Il est donc nécessaire d'approfondir l'état initial de l'environnement à l'échelle micro-locale afin de pouvoir appréhender la manière dont les modifications vont impacter l'environnement local.

Ces précisions sont apportées dans le présent document, dans la partie 7 « Evaluation de l'impact des modifications du SCOT ».

3 PRESENTATION DE LA MODIFICATION N°7 DU SCOT

La modification n°7 a été engagée à la suite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

En effet, au cours de l'élaboration du document, il est apparu que la stratégie économique portée par le SCoT s'appuyait sur une ancienne organisation (Riom Limagne et Volcans étant issu de la fusion des communautés de communes Volvic Sources et Volcans, Riom Communauté, Limagne d'Ennezat) et ne reflétait ainsi plus totalement les dynamiques locales.

Dans le cadre de la modification il est notamment prévu les modifications suivantes :

N° DE MODIFICATION	ELEMENT DE LA MODIFICATION	DESCRIPTION SOMMAIRE	IMPACT ENVIRONNEMENTAL
1	Création d'une extension de Parc Stratégique de Développement sur le Parc Européen des Entreprises (PEER) de Riom	Il s'agit de déplacer une partie des superficies (hors superficies déjà construites, hors phase 2) dédiées au PDS fléché sur la commune de Riom au niveau du Parc Européen des Entreprises de la commune de Riom. ➔ **En termes de superficie, cette modification permet de passer de 230ha à 223ha de PDS sur RLV soit une réduction de 7ha.**	DETAILLE DANS LE RAPPORT
2	Intégration des orientations générales pour le PDS Parc Européen des Entreprises à Riom	Il s'agit de définir les orientations particulières mises en place sur le PEER en réponse à la mise en place de l'extension liée à l'arrivée du PDS	Traduction dans le document écrit de la modification 1
3	Modification du tableau des surfaces des Parcs de Développement Stratégiques (PDS)	Il s'agit de mettre à jour les superficies.	
4	Modification des Zones d'Activités Communautaires d'Intérêt Local (ZACIL)	Il s'agit de : - Réduire la ZACIL de Saint-Beauzire (suppression de 6ha) - Réduire la ZACIL de Saint-Bonnet-Près-Riom (suppression de 4ha) - Réduire la ZACIL de Espace Mozac Nord (suppression de 3ha) et transfert en phase 2 - Réduire la ZACIL Champloup à Volvic (suppression de 2ha, passage en phase 2 de 1,5ha) - Augmenter les ZACIL ZA Ennezat Nord (5ha) et ZA Les Champiaux (6,5ha) soit 11.5ha contre 10ha actuellement - Créer une ZACIL à Malintrat (1ha) - Créer une ZACIL à Pessat-Villeneuve (1ha) - Créer une ZACIL à Saint-Ours-les-Roches (0.5ha) - Transférer en phase 2 la ZACIL de Sayat (3ha) - Transférer en phase 2 la ZACIL Pierre Boulanger aux Martres d'Artière (4ha) ➔ **En termes de superficie, cette modification permet de passer de 64,5ha à 54.5ha de ZACIL sur RLV soit une réduction de 10ha.**	DETAILLE DANS LE RAPPORT
5	Modification du tableau des Zones d'Activités Communautaires d'Intérêt Local (ZACIL)	Il s'agit de mettre à jour les superficies attribuées à chaque ZACIL et leur échéance de réalisation.	Traduction dans le document écrit de la modification 4
6	Modification des cartographies des ZACIL	Il s'agit de mettre à jour la cartographie des ZACIL de manière à intégrer les nouveaux secteurs	
7	Modification de la cartographie « Habitat, emplois, déplacements »	Il s'agit de mettre à jour la représentation du PDS sur les cartes.	Traduction dans le document écrit de la modification 1
8	Modification des dispositions du Document d'Orientations Générales (DOG)	Il s'agit de : - Mettre à jour les chiffres indiqués, - Adapter les tableaux et les cartographies (5,6,7) - Décliner les orientations sur le Parc Européen des Entreprises de Riom (2)	Traduction dans le document écrit de la modification 1 et 4
9	Modification des dispositions du Rapport de Présentation	Il s'agit de : - Mettre à jour les chiffres indiqués - Indiquer les impacts spécifiques du Parc Européen d'Entreprises de Riom - Transférer, sans modification, l'évaluation des impacts des ZACIL sur une autre page	Traduction dans le document écrit de la modification 1 et 4

4 METHODE UTILISEE AU COURS DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

4.1 APPREHENSION DU CONTEXTE ET DES ENJEUX :

L'évaluation environnementale de la modification du SCOT ne répond pas à un impératif réglementaire mais d'une demande de la part de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale au regard du contenu du dossier de modification du SCOT.

Aussi, il était nécessaire dans un premier temps de chercher à **s'approprier le contexte et la teneur de la modification** mais également de **comprendre et analyser** les différents **retours émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et les différentes Personnes Publiques Associées**.

L'objectif étant de pouvoir **cibler les problématiques fortes** pouvant être soulevées par les différents acteurs au regard du contenu de la modification.

Toujours dans le cadre de l'appréhension et de la compréhension du contexte, il était nécessaire de pouvoir **comprendre le fonctionnement du territoire** du Grand Clermont et notamment, la **sensibilité environnementale** de celui-ci. Aussi, la lecture de l'état initial de l'environnement et de l'évaluation environnementale du SCoT ont permis de **cibler les thématiques prioritaires** dans le cadre de l'évaluation environnementale de la modification n°7 du SCOT.

4.2 ANALYSE DE LA MODIFICATION :

L'analyse de la modification s'est faite à plusieurs niveaux :

- Une première analyse visant à identifier les éléments de la modification n°7 nécessitant un approfondissement de l'évaluation des impacts :
    - Il en est ressorti que l'analyse devait principalement se concentrer sur la **modification du Parc de Développement Stratégique (PDS) de Riom** et sur les **modifications des Zones d'Activités Communautaires d'Intérêt Local (ZACIL).** En effet, les autres modifications présentées dans le cadre de la modification n°7 découlent directement de ces évolutions et consistent en un ajustement des valeurs chiffrées et des cartes de localisation.
- Une seconde analyse, qui vise à déterminer les impacts de chacune des évolutions sur les différents compartiments environnementaux et plus spécifiquement ceux ciblés dans l'état initial de l'environnement du SCOT :
    - Ressource en eau
    - Paysage et patrimoine
    - Milieux naturels et biodiversité
    - Espaces agricoles
    - Qualité de l'air, énergie, GES
    - Risques

4.2.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE FONCIERE SUR LE TERRITOIRE ET DES SOLUTIONS ENVISAGEES

Dans le cadre des retours effectués par les Personnes Publiques Associées, il est ressorti une nécessité de démontrer le besoin de l'ouverture des zones à l'urbanisation et un besoin de justifier de manière plus étayée le choix du secteur (analyse de la disponibilité foncière, proposition d'autres solutions…).

4.2.1.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITE :

L'analyse de la disponibilité au sein des zones d'activité s'est appuyée d'une part sur :

- L'analyse de la disponibilité au sein des extensions de ZACIL fléchées au SCOT (transmise par les services de Grand Clermont).
    - Il s'agissait de comprendre, pour chaque secteur, la disponibilité existante au sein des extensions de ZACIL identifiées dans le SCOT.
- L'analyse de la disponibilité au sein des zones d'activités sur le territoire de Riom Limagne et Volcans (transmise par le service Aménagement de RLV).
    - Il s'agissait de pouvoir objectiver les capacités de densification et de mobilisation de foncier au sein des zones d'activités existantes du territoire afin de définir s'il était possible ou non de mobiliser du foncier dans ces zones.

4.2.1.2 ANAYSE DE LA DISPONIBILITE AU SEIN DES FRICHES URBAINES :

Une étude, réalisée par l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole, a été initiée afin d'identifier et de caractériser les friches économiques. Des sites très différents ont pu être recensés avec notamment une grande variabilité en termes d'occupation (économique, commerciale, libre parking). Cette étude offre pour le moment une phase de diagnostic et d'identification de sites.
Des échanges avec les services de la Communauté d'Agglomération RLV ont permis d'objectiver ce potentiel de mobilisation au regard de la disponibilité des sites.
Cette objectivation s'est faite :

- d'une part, au regard des éventuels projets de régénération ou de recyclage des friches déjà envisagés et qui impliquent de fait une immobilisation de la friche,
- d'autre part, au regard de la capacité des projets portés sur les secteurs de modification (PDS, ZACIL) à être transférés sur un autre site (fractionnement, éloignement).

4.2.1.3 PRESENTATION DES SOLUTIONS ENVISAGEES

Dans la perspective d'une moindre incidence du plan sur l'environnement, il est nécessaire de justifier le choix du secteur retenu et notamment de présenter les différentes solutions envisagées et les raisons pour lesquelles celles-ci n'ont pas été retenues.

Cette présentation permet d'objectiver et de justifier des choix effectués.

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une modification de zones existantes, des solutions différentes n'ont pas toujours été envisagée. C'est notamment le cas pour les secteurs faisant l'objet d'une réduction de superficie de la ZACIL.

4.2.2 ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET DE MODIFICATION VIS-A-VIS DES DOCUMENTS CADRES

Du point de vue réglementaire, le SCOT se doit d'être compatible avec un certain nombre de documents cadres et directeurs.

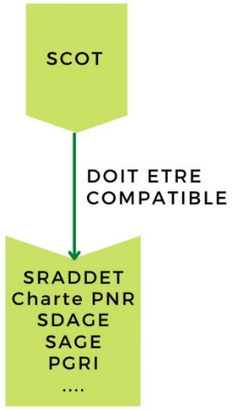

Il est donc nécessaire, dans le cadre de l'évaluation environnementale, de valider que le document de modification s'inscrit dans un rapport de compatibilité avec les documents supérieurs. Il s'agit notamment de valider que le projet de modification respecte « l'esprit » du document cadre et ne met pas en œuvre dans son projet de modification des orientations ou objectifs qui viendraient remettre en question l'atteinte des objectifs fixés dans les documents cadres.

4.2.3 ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET DE MODIFICATION VIS-A-VIS DES AUTRES EPCI MEMBRES DU GRAND CLERMONT METROPOLE

Il a été souligné par les Personnes Publiques Associées que la modification porte exclusivement sur le périmètre de l'EPCI Riom Limagne et Volcans alors que le SCOT intègre plusieurs autres EPCI : Mond'Averne Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Billom Communauté.

La réflexion menée dans le cadre du présent SCOT ayant été réalisée à l'échelle de l'ensemble du territoire du Grand Clermont il convient de vérifier et de valider que le projet de modification, qui concerne à l'heure actuelle exclusivement le périmètre de Riom Limagne et Volcans, ne soit pas susceptible de :

- Obérer les capacités de développement des zones d'activités sur les autres EPCI membres,
- Présenter des incidences cumulatives au regard de projets qui pourraient être portés sur les autres EPCI membres.

Pour cela, les Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole et Mond'Averne Communauté ont été étudiés afin de caractériser l'évolution de chacun des territoires au regard des choix politiques.

4.2.4 PRESENTATION DE LA METHODE D'EVALUATION DES IMPACTS

L'évaluation des impacts a permis de quantifier, pour chacun des secteurs concernés par la modification, la manière dont celui-ci impacte les thématiques environnementales.

Cette évaluation a fait l'objet d'un classement selon 5 catégories :

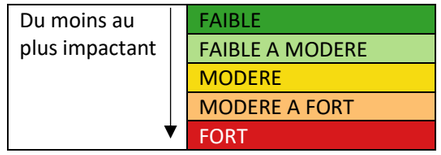

Les différentes catégories ont été évaluées sur la même base afin de faciliter l'analyse.

4.2.4.1 ANALYSE DE LA RESSOURCE EN EAU

La préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau est une thématique très sensible pour le territoire du Grand Clermont. Il est notamment nécessaire de veiller à préserver les zones humides, la perméabilité des sols, la préservation des cours d'eau…

L'évaluation des impacts s'est faite selon la grille suivante :

FAIBLE	S.O
FAIBLE A MODERE	Site avec un sol perméable
MODERE	S.O
MODERE A FORT	Site concerné par une prélocalisation zone humide
FORT	Site concerné par une zone humide Site situé à proximité immédiate (moins de 10m) d'un cours d'eau

4.2.4.2 ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

Le territoire du Grand Clermont est concerné par un paysage remarquable. Il est notamment concerné par le bien UNESCO « Chaîne des Puys Faille de Limagne » et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne qui ont pour objectif la mise en valeur du paysage et du patrimoine.

L'évaluation des impacts s'est faite selon la grille suivante :

FAIBLE	Site ne fait pas partie du PNR, du bien UNESCO, n'est pas concerné par des vues spécifiques
FAIBLE A MODERE	S.O
MODERE	Site concerné ou à proximité d'un itinéraire de découverte
MODERE A FORT	Site fait partie du PNR des Volcans d'Auvergne
FORT	Site fait partie du bien UNESCO

4.2.4.3 ANALYSE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE

La diversité des contextes et des milieux sur le territoire du Grand Clermont lui confère un intérêt majeur pour la biodiversité avec, notamment, l'identification d'espaces remarquables (ZNIEFF, Natura 2000) et une densité très forte de prélocalisation de zones humides, notamment au sein de la Limagne.

L'évaluation des impacts s'est faite selon la grille suivante :

	ZONE HUMIDE	**ESPACES REMARQUABLES (ZNIEFF, NATURA 2000)**	**BOISEMENT**
FAIBLE	Non humide	Absence	Absence
FAIBLE A MODERE	Jouxte ZH (100m)	A proximité d'un espace remarquable non protégé (500m)	Boisement ponctuel
MODERE	Potentiellement humide de manière partielle	A proximité d'un espace remarquable protégé (500m)	Boisement partiel
MODERE A FORT	Potentiellement humide	Jouxte espace remarquable (100m)	/
FORT	Humide avérée	Présence d'un espace remarquable sur la parcelle	Boisement sur l'intégralité de la parcelle

NOTA BENE : L'ensemble de l'analyse en matière de biodiversité et milieux naturels repose sur les éléments recueillis dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de PLUi de Riom Limagne et Volcans. Elle s'appuie sur des analyses terrains réalisées par un écologue ou sur des conclusions bibliographiques et cartographiques.

4.2.4.4 ANALYSE DES ESPACES AGRICOLES

Le territoire du Grand Clermont dispose d'importantes ressources en matière de sol et de sous-sol. Le territoire de la Limagne, notamment, dispose d'un intérêt agricole majeur au regard de la qualité des terres qu'il recoupe. Aussi, la prise en compte des espaces agricoles et le maintien de l'activité agricole constitue un élément particulièrement important sur le territoire.

Une analyse spatiale a permis de mettre en avant :

- Les parcelles recensées à la PAC sur le site, et l'insertion du site au sein du parcellaire agricole local. Les parcelles recensées à la PAC présentent un intérêt notamment car elles permettent l'accès à des aides financières.
- Les parcelles faisant partie d'une exploitation dont le siège est implanté sur RLV. Cette donnée présente un intérêt dans le cadre d'une volonté de relocalisation de la production afin de s'inscrire dans une alimentation plus locale ;
- Les parcelles en propriété d'agriculteurs présents sur RLV. Ces données concernant la propriété présentent un intérêt car elles permettent de mettre en avant les secteurs nécessitant une attention particulière en matière de concertation et d'échange avec les agriculteurs.
- Les parcelles identifiées comme irriguées ou en agriculture biologique. Ces parcelles présentent un enjeu spécifique, en effet, l'apport en termes d'investissement financier, humain est non négligeable. Par ailleurs, l'intérêt pour les sols est la biodiversité est également à retenir. Il s'agit donc de parcelles présentant un intérêt très fort pour l'agriculture locale.
    - Dans l'analyse cartographique, les secteurs en agriculture biologique sont identifiés au moyen de ce logo :
    - Dans l'analyse cartographique, les secteurs irrigués sont identifiés au moyen de ce logo :

L'évaluation des impacts s'est faite selon la grille suivante :

FAIBLE	Site avec un parcellaire agricole non recensé à la PAC et très morcelé
FAIBLE A MODERE	/
MODERE	Site recensé à la PAC
MODERE A FORT	Site recensé à la PAC + site en exploitation locale
FORT	Site recensé à la PAC + site en exploitation locale + site majoritairement en propriété d'agriculteurs locaux Site irrigué ou en agriculture biologique

NOTA BENE : L'ensemble de l'analyse des espaces agricoles repose sur le diagnostic agricole établi dans le cadre du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans établi par la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme. Les données exploitées sont en date de 2016.

4.2.4.5 ANALYSE DE LA QUALITE DE L'AIR, ENERGIE, GES

Dans le cadre des évolutions réglementaires et des politiques de lutte contre le changement climatique, la problématique de réduction des consommations énergétiques et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ou la valorisation des énergies renouvelables sont autant de questionnements à envisager.

L'évaluation des impacts s'est faite selon la grille suivante :

FAIBLE	Site accessible en transport en commun et à vélo Site à proximité des habitations
FAIBLE A MODERE	Site accessible en transports en commun Site à distance des habitations
MODERE	Site inaccessible en transports en commun
MODERE A FORT	/
FORT	Site à proximité immédiate (500m) d'un établissement sensible

4.2.4.6 ANALYSE DES RISQUES

Le territoire du Grand Clermont est concerné par de nombreux risques d'origine naturelle (inondation, mouvements de terrain, effondrements etc…) ou d'ordre technologique et industriel (ICPE, transport de matière dangereuse, sites pollués). La prise en compte de ces risques, dans l'ensemble de la planification territoriale doit être un levier pour favoriser la résilience du territoire.

L'évaluation des impacts s'est faite selon la grille suivante :

	INONDATION	**RUISSELLEMENT**	**TECHNOLOGIE**
FAIBLE	Absence PPRNPI	Absence de ruissellement	Absence
FAIBLE A MODERE		/	
MODERE		Parcelle à proximité d'un axe de ruissellement	
MODERE A FORT	Partiellement concerné par le PPRNPI	/	Présence d'une canalisation de transport
FORT	Concerné par le PPRNPI en intégralité	Axe de ruissellement majeur identifié sur la parcelle	Présence d'un site de pollution avérée

➔ **Dans le rapport, un tableau permet d'identifier, pour chaque secteur le contexte et le niveau d'impact associé à la modification.**

4.2.4.7 ANALYSE DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000 :

Les incidences ont été établies de la manière suivante :

1. Sur la base des données issues des Documents d'Objectifs (DOCOB) et des fiches d'analyse des incidences NATURA 2000 du CEN Auvergne il a été établi les points de vulnérabilité de la ZPS ou de la ZSC. Les aires autour des sites Natura 2000 au sein desquelles les nouvelles ZACIL ont été étudiées sont notamment définies par rapport aux aires d'influence des espèces communautaires.
2. Puis, pour chacun des éléments de « vulnérabilité » des sites il a été établi l'effet potentiel de la modification. Cet effet potentiel a été classé de la manière suivante :

FAIBLE	Le site ne présente pas d'habitat d'intérêt communautaire associé à la zone Natura 2000 étudiée. Le site présente un caractère peu attractif pour les espèces associées à la zone Natura 2000 étudiée.
FAIBLE A MODERE	Le site ne présente pas d'habitat d'intérêt communautaire associé à la zone Natura 2000 étudiée Le site présente un habitat intéressant pour les espèces associées à la zone Natura 2000 étudiée mais des capacités de report sont identifiables à proximité immédiate.
MODERE	Le site ne présente pas d'habitat d'intérêt communautaire associé à la zone Natura 2000 étudiée Le site présente un habitat intéressant pour les espèces associées à la zone Natura 2000 étudiée et il n'est pas identifié de capacités de report à proximité immédiate.
MODERE A FORT	Le site présente un habitat d'intérêt communautaire associé à la zone Natura 2000 étudiée, mais il n'a pas été identifié d'espèces d'intérêt communautaire. Une étude complémentaire sera à réaliser.
FORT	Le site présente un habitat d'intérêt communautaire associé à la zone Natura 2000 étudiée, il a été identifié des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

4.2.5 DEFINITION DES MESURES D'EVITEMENT, REDUCTION, COMPENSATION

L'évaluation environnementale a pour objectif d'intégrer l'environnement à l'ensemble du projet de planification et de permettre, entre autres, de tendre à une incidence neutre du projet sur l'environnement.

Afin d'atteindre cet objectif d'incidence neutre, il est nécessaire de mettre en œuvre la **démarche Eviter, Réduire, Compenser**.

Cette démarche, qui doit être suivie de manière séquentielle est schématisée dans la figure FIGURE 4.

Le déroulé de la séquence est le suivant :

- L'analyse de la situation permet de faire ressortir les incidence ou impacts bruts du projet ;
- Des mesures d'évitement sont définies de manière à réduire la portée des incidences ;
- Les incidences n'ayant pas pu être évités font l'objet de mesures de réduction ;
- Les incidences n'ayant pas pu être évitées ni réduites (impacts résiduels) doivent faire l'objet de mesures de compensation permettant a minima une incidence neutre sur l'environnement voire, si possible, un impact positif.

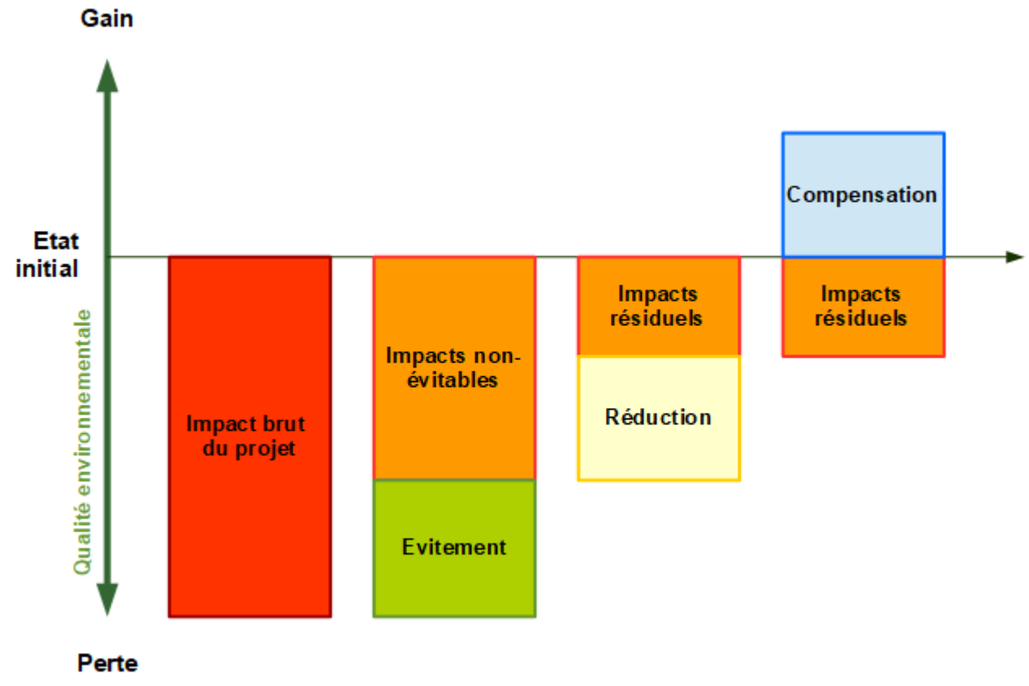

FIGURE 4 PRINCIPE DE LA SEQUENCE "EVITER, REDUIRE, COMPENSER" (SOURCE : LOUERNOS NATURE)

Aussi, dans le cadre de l'évaluation environnementale il a prioritairement été proposé des mesures d'évitement ou de réduction des impacts.

Ces mesures ont été alimentées par :

- Les mesures mises en place dans le cadre du PLUi de RLV au travers du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation ;
- Les mesures envisagées dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLUi de RLV.

Il s'agissait notamment de pouvoir resituer les incidences dans la démarche et la dynamique plus globale.

Les incidences résiduelles (incidences caractérisées après les mesures) ne sont valables que si la prise en compte de **l'ensemble des mesures** détaillées est **effective**.

4.2.6 CONCERTATION ET CO-CONSTRUCTION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le principe de l'évaluation environnementale est de permettre une co-construction d'un projet le plus vertueux possible. Il s'agit donc de s'inscrire dans une démarche itérative, qui mobilise les différentes parties prenantes du projet dans la recherche d'une intégration toujours plus fine des enjeux environnementaux.

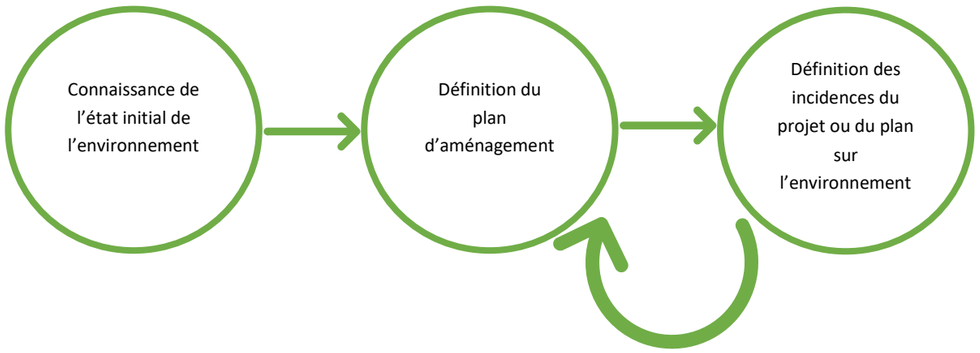

➔ **ITERATIVITE**

Cette itération repose notamment sur des temps d'échanges et des réunions de travail.

Ainsi, se sont tenues plusieurs réunions et temps de travail avec les équipes du Grand Clermont mais également avec le service d'Aménagement de RLV.

GRAND CLERMONT	
7 mars 2022	Réunion de lancement : ➔ Cibler les premiers éléments méthodologiques ➔ Comprendre le contexte de la modification ➔ Pré-identifier les secteurs nécessitant une attention particulière
23 mars 2022	Réunion de travail : ➔ Présentation des incidences identifiées par secteur de la modification ➔ Identification des points « durs » et des sujets nécessitant un positionnement politique et une remise en question
28 mars 2022	Réunion de travail : ➔ Validation des superficies retenues ➔ Echanges sur les secteurs et les perspectives d'évolution
1 avril 2022	Réunion de travail : ➔ Validation d'un document de travail à destination des élus venant à objectiver et réinterroger les choix réalisés au regard des incidences identifiées dans l'évaluation environnementale

SERVICE AMENAGEMENT RLV	
14 mars 2022	Réunion de travail ➔ Présentation par RLV des besoins associés à chaque secteur concerné par la modification et des justifications apportées pour les ouvertures de secteur ➔ Pré-identification des secteurs nécessitant une attention particulière
25 mars 2022	Réunion de travail : ➔ Identification des secteurs problématiques au regard de l'évaluation environnementale ➔ Apport de précisions sur les différents secteurs

5 EVALUATION DE L'IMPACT DES MODIFICATIONS DU SCOT

Cette partie présente, pour chacune des modifications envisagées dans le cadre du SCOT :

- La modification envisagée, sous la forme de cartes
- Le contexte parcellaire au regard des principaux enjeux identifiés dans le cadre de l'Etat Initial de l'Environnement (ressource en eau, paysage, milieux naturels, ressources, énergie, risques)

5.1 MODIFICATION DU PARC DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE (PDS)

La carte ci-dessous présente l'évolution envisagée du PDS, celui-ci a été déplacé de l'emplacement existant dans la version en vigueur du SCOT au niveau du PEER.

Par ailleurs il est prévu :

- La suppression de 30ha,
- Le maintien des 135ha de la phase 2, celle-ci n'est en revanche pas localisée, la carte ci-dessous indique une hypothèse de localisation et ne préjuge pas de l'emplacement futur de cette phase 2.
-

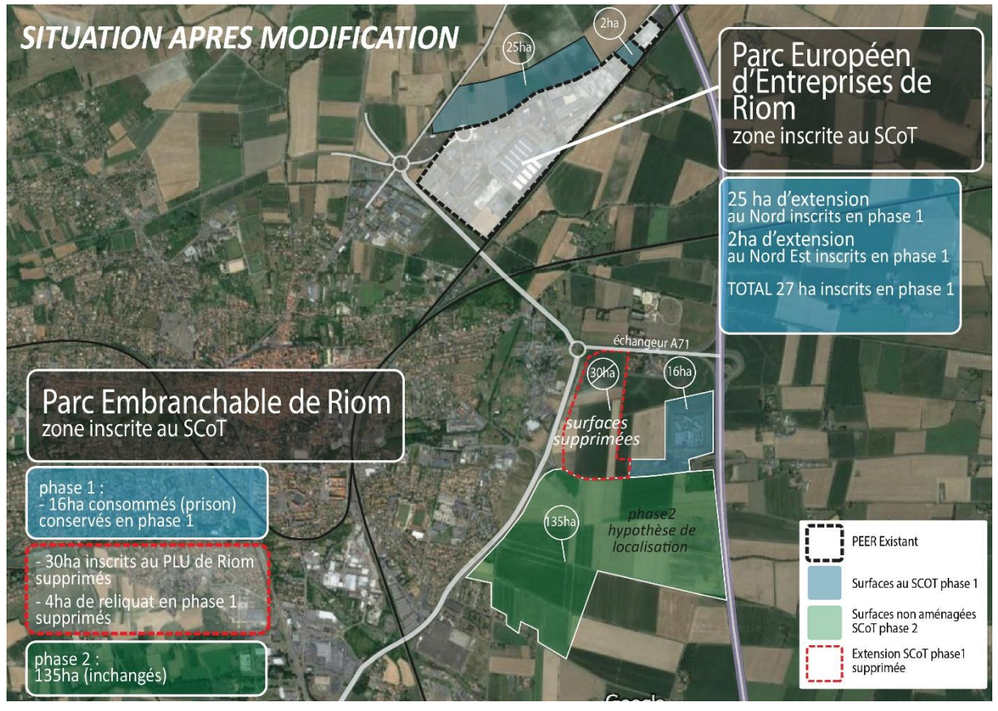

FIGURE 5 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DU PARC DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)

Afin de faciliter la lecture le nouveau secteur retenu pour le PDS, au niveau du PEER, sera identifié comme Site PEER tandis que le secteur existant sera identifié comme Site PDS.

5.1.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES

5.1.1.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE FONCIERE AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

Sur le territoire de RLV, il existe peu de disponibilités au sein des zones d'activités. En ce qui concerne la commune de Riom, les zones d'activités existantes sont occupées à 100% comme le montre le tableau ci-dessous.

Disponibilités foncières actuelles des zones d'activités RLV

		Superficie ZA	Surface occupée		Immédiatement disponible * disponibilité < 6 mois	
EcoParc	Châtel-Guyon	155 400	99 800	64%	6 600	4%
Les Champiaux	Ennezat	88 990	64 970	73%	-	0%
Pierre Boulanger	Les Martres d'Artière	110 787	85 787	77%	-	0%
L'Ormeau	Lussat	66 918	26 918	40%	-	0%
Riom Sud	Ménétrol	266 877	266 877	100%	-	0%
Les Charmes	Ménétrol	101 475	101 475	100%	-	0%
Espace Mozac	MZC - MALZT - ENVAL	689 304	689 304	100%	-	0%
L'Ambène	Riom	175 744	175 744	100%	-	0%
La Varenne	Riom	118 655	118 655	100%	-	0%
Le Maréchat	Riom	216 469	216 469	100%	-	0%
Layat	Riom	262 657	262 657	100%	-	0%
Les Portes de Riom	Riom	338 041	338 041	100%	-	0%
PEER	Riom	716 466	716 466	100%	-	0%
Zone Agri-développement	Pulvérières	59 888	-	0%	-	0%
Champ-Garay	Saint-Beauzire	84 755	19 855	23%	-	0%
Biopôle Clermont-Limagne	Saint-Beauzire	711 241	415 171	58%	36 580	5%
Le Grand Chirol	Saint-Bonnet (Nord)	49 895	49 895	100%	-	0%
La Côte Saint-Vincent	Sayat	152 310	152 310	100%	-	0%
Le Pommier	Sayat	105 644	46 644	44%	-	0%
Parc de Champloup	Volvic	180 745	135 275	75%	25 470	14%
ZA de Champloup	Volvic	34 273	31 173	91%	3 100	9%
09/02/2022		4 686 534	4 013 486	85,6%	71 750	1,5%

FIGURE 6 DISPONIBILITES FONCIERES DES ZONES D'ACTIVITES SUR RLV (SOURCE : CA RLV)

Il n'est donc pas possible de mobiliser, sur la commune de Riom, du foncier au sein de zones d'activités existantes.

5.1.1.2 ANALYSE DES FRICHES ECONOMIQUES, COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

Le constat suivant peut être fait sur le territoire de la ville de Riom : la commune dispose de **25 sites disponibles** pour une **superficie totale de 21,1ha**.

Il s'agit principalement, pour les parcelles caractérisées, de site :

- En milieu urbain, avec des contraintes patrimoniales ou concernées par des projets de renouvellement urbain ;
- En zone d'activités, concernée par la zone d'activités « Riom Sud »

Par ailleurs, les parcelles sont globalement de petites dimensions puisque seuls 6 sites présentent une superficie supérieure à 1ha et que la plus grande totalise 3ha.

Il est éventuellement possible d'envisager la reconversion de certains sites :

- Eurovia la Varenne – 9 000m² (zone UAi) – Classée ZPR / ZPE (pour des activités à dominante industrielle)
- Les 4M – 12 226m² (zone UAa)

> La mobilisation de ces secteurs pourrait potentiellement permettre la réduction de la zone, dans une moindre mesure (8%). Néanmoins, il s'agit d'un potentiel, qui doit être analysé et objectivé.

→ Le caractère stratégique du PDS justifie d'un besoin de création d'un secteur de grande dimension, non morcelé. Il n'est donc pas pertinent de mobiliser le parcellaire en friche sur la commune.

5.1.1.3 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES

Le repositionnement du PDS a fait l'objet de plusieurs hypothèses, celles-ci ont été envisagées en tenant compte du besoin de surface important pour la réalisation du PDS.

Carte de zones inondables PPRNPI – secteur Riom :

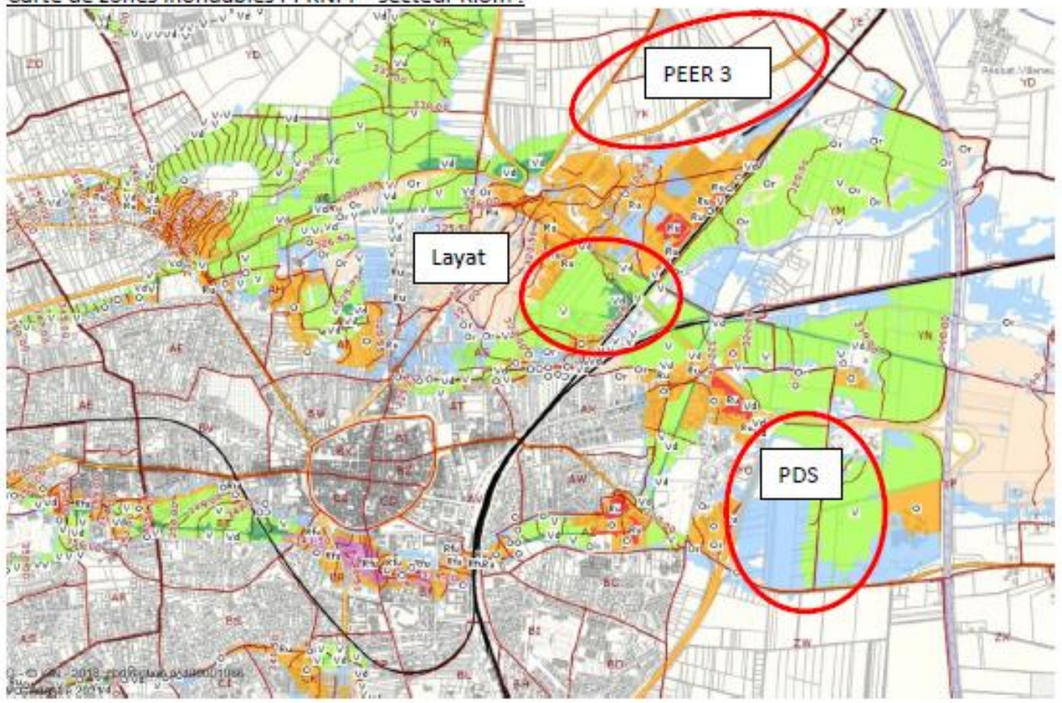

FIGURE 7 POSITIONNEMENT DES SECTEURS ENVISAGES POUR LE PDS (SOURCE : CA RLV)

Les constats suivants ont pu être faits :

- **Maintien sur le site du PDS fléché au SCOT** : Incompatibilité avec le PPRNPi, impact paysager fort
- **Création dans le secteur Layat** : Incompatibilité avec le PPRNPi
- **Création dans le secteur PEER 3 :** Absence d'aléa inondation, impact paysager moindre, optimisation possible de la consommation foncière (besoin limité de création de voiries, réseaux pré-existants), desserte en transports collectifs.

→ Compte tenu des atouts du secteur du PEER 3 celui-ci a été retenu comme solution pour le déplacement du PDS.

5.1.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES :

Dans le cadre de la modification du PDS, les niveaux d'impacts sont estimés pour le site existant et le site du PEER. En revanche, les mesures sont précisées uniquement sur le site du PEER car il s'agit du site retenu pour lequel des premières orientations ont été définies et permettent d'avoir une visibilité sur les mesures possibles.

5.1.2.1 RESSOURCE EN EAU

	SENSIBILITE	IMPACT		MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE PDS	Le site est concerné par une prélocalisation de zone humide (ZH) non confirmée et est situé à proximité d'un canal de l'Ambène. L'urbanisation du site entraîne un besoin en eau pour les entreprises. Il n'est toutefois pas possible de déterminer à l'heure actuelle si celui-ci sera supérieur ou inférieur aux besoins de l'activité agricole actuellement présente sur le site. L'urbanisation du secteur entraîne également une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau	Faible à modéré (absence de ZH)	Modéré à fort (ZH à étudier)		
SITE PEER	Le site n'est pas concerné par une zone humide (investigations ont infirmé la prélocalisation) et est situé à distance du Sardon dont il est séparé par deux voies départementales L'urbanisation du site entraîne un besoin en eau pour les entreprises. Il n'est toutefois pas possible de déterminer à l'heure actuelle si celui-ci sera supérieur ou inférieur aux besoins de l'activité agricole actuellement présente sur le site. L'urbanisation du secteur entraîne également une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau.	Faible à modéré		MESURES MISES EN PLACE : - Mise en place de principes de gestion alternative des eaux pluviales via les OAP (stationnement et cheminements perméables, dispositifs de rétention et gestion des eaux de pluie) - Végétalisation et traitement des franges paysagères	Faible

5.1.2.2 PAYSAGES ET PATRIMOINE

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE PDS	Le site est implanté en entrée d'agglomération et offre un point de vue sur les paysages caractéristiques du Grand Clermont (terres de Limagne, silhouette urbaine de Riom, coteaux, faille de Limagne, Chaîne des Puys) qui permet l'appréhension du bien UNESCO. Considérant qu'il s'agit d'une extension le site favorise l'étalement urbain sur une superficie de près de 30 ha.	Fort		
SITE PEER	Le site est situé en entrée d'agglomération et offre des perspectives lointaines sur la ville de Riom et la Chaîne des Puys, néanmoins, la topographie (décroché, déclivité) permet de faciliter l'intégration paysagère du site. Considérant qu'il s'agit d'une extension le site favorise l'étalement urbain sur une superficie de 25ha.	Modéré à fort	*MESURES MISES EN PLACE :* - Mise en place de principes par entités paysagères via les OAP - Déclinaison des besoins d'intégration paysagers (végétalisation, structure paysagère, hauteur des bâtiments) via les OAP	Faible à modéré

FIGURE 9 PANORAMA DEPUIS L'ECHANGEUR AUTOROUTIER DE L'A71 (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)

FIGURE 8 VUE RASANTE DEPUIS L'A71 (SITE PEER) (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)

5.1.2.3 LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

	SENSIBILITE	IMPACT	
SITE PDS	Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLUi de RLV, le niveau d'enjeu écologique relevé sur la parcelle est identifié comme faible : - Grande culture (intérêt pour le nourrissage de l'avifaune) - Absence de zone humide - Situé à distance des habitats remarquables du territoire / continuités écologiques. Le secteur au sud, qui n'a pas fait l'objet de prospections, présente un niveau d'enjeu écologique identifié comme modéré à fort : - Présence d'une zone humide potentielle non investiguée.	Faible (absence ZH)	Modéré à fort (ZH à étudier)

FIGURE 10 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES SUR LE SITE DU PDS (SOURCE : IETI)

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE PEER	Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLUi de RLV, le niveau d'enjeu écologique relevé sur la parcelle est identifié comme **faible** : - Grande culture (intérêt pour le nourrissage de l'avifaune) - Absence de zone humide - Situé à distance des habitats remarquables du territoire / continuités écologiques. A noter que, un bosquet et des alignements d'arbres sont relevés.	Faible	*MESURES MISES EN PLACE :* - Création d'alignements d'arbres, traitement des franges paysagères, et mise en place d'aménagements paysagers obligatoire à travers une OAP Appui sur les besoins de gestion alternative des milieux via une OAP	Faible

FIGURE 11 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES SUR LE SITE DU PEER (SOURCE : IETI)

5.1.2.4 LES RESSOURCES NATURELLES : ESPACES AGRICOLES

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE PDS	Les parcelles sont pour l'ensemble : recensées à la PAC avec une typologie de grandes cultures. L'ensemble des parcelles font partie d'exploitation dont le siège est situé sur RLV. Il s'agit de parcelles de grandes dimensions enclavées entre la D224, la D2009, l'A71 et la sortie de l'A71.	Modéré à fort		
SITE PEER	Les parcelles sont recensées à la PAC avec une typologie de grandes cultures. La quasi-totalité de ces parcelles font partie d'exploitation dont le siège est situé sur RLV ou dont les parcelles sont en propriété des agriculteurs (12% de la surface). Sur l'ensemble des parcelles, environ 35% sont en agriculture biologique (2016). Ces parcelles sont situées à proximité du Parc Européen des Entreprises et la D2009.	Fort	*MESURES A METTRE EN PLACE :* - Envisager le suivi et l'accompagnement des agriculteurs (trouver des terrains, participation financière à la conversion...)	Faible à modéré

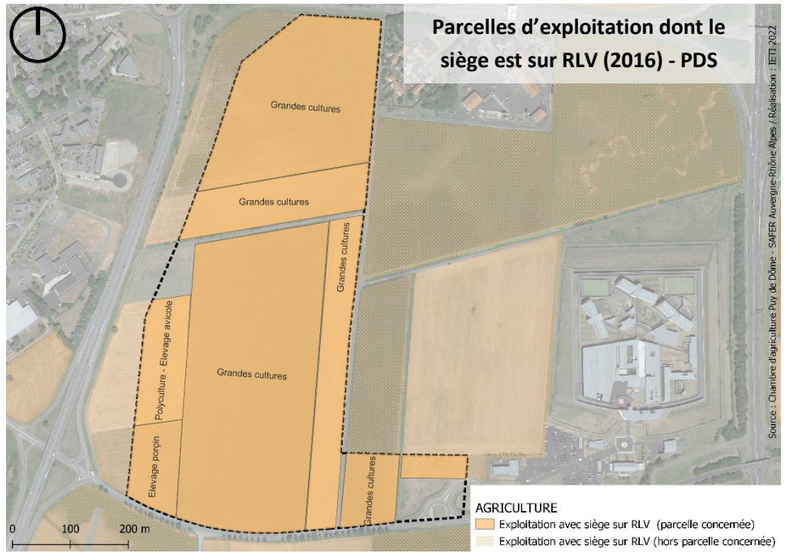

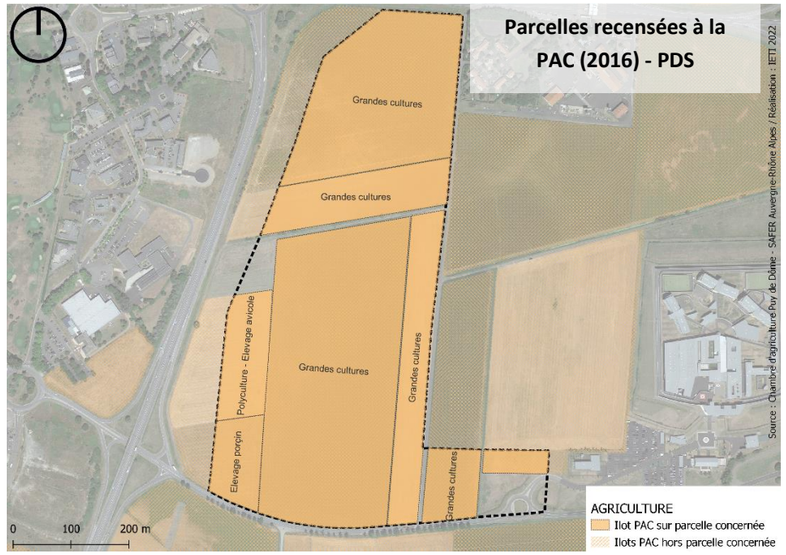

FIGURE 12 ENJEUX AGRICOLES RELEVES SUR LE SITE DU PDS (SOURCE : IETI)

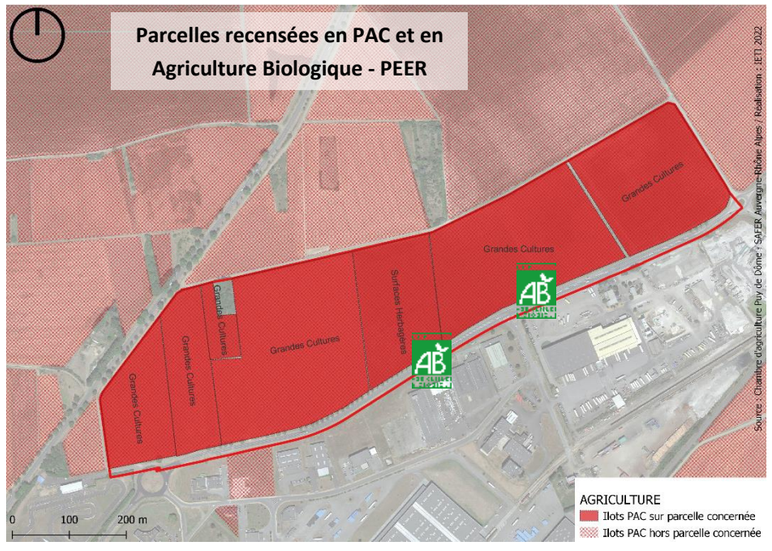

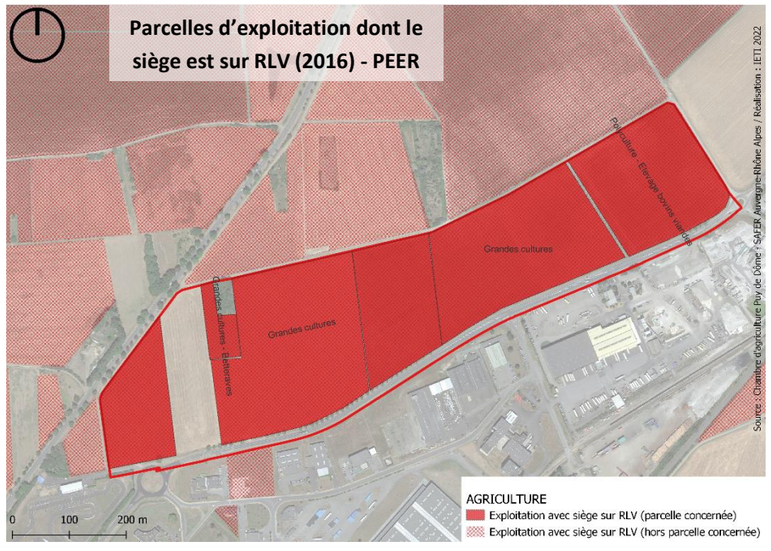

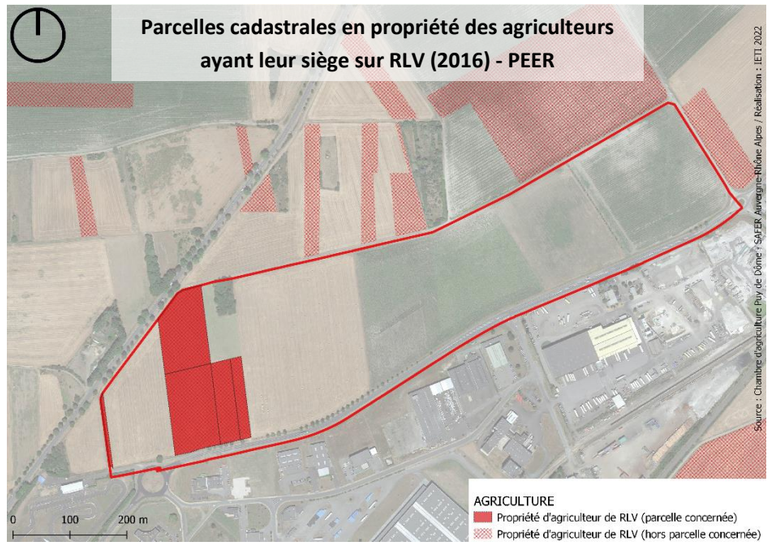

FIGURE 13 ENJEUX AGRICOLES RELEVES SUR LE SITE DU PEER (SOURCE : IETI)

5.1.2.5 LA QUALITE DE L'AIR, L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE PDS	Le site est situé à distance des habitations et est desservi par des voies d'accès principales. Le site est desservi par une ligne de transports en commun.	Faible à modéré		
SITE PEER	Le site est situé à distance des habitations et est desservi par des voies d'accès principales, il est situé à proximité de nombreuses infrastructures. Le site est desservi par une ligne de transports en commun.	Faible à modéré	*MESURES MISES EN PLACE :* - Encourager au développement des modes actifs via les OAP - Développer les mobilités alternatives via les OAP - Adapter les équipements publics via les OAP - Favoriser le bioclimatisme et la réduction des consommations d'énergie primaire du bâtiment via les OAP	Faible

5.1.2.6 LES RISQUES

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE PDS	Le site est concerné par une canalisation gaz et par le risque inondation (PPRNPi).	Modéré à fort		
SITE PEER	/	Faible	*MESURES MISES EN PLACE :* Attention spécifique à l'imperméabilisation des sols et à la gestion alternative des eaux pluviales.	Faible

5.1.3 SYNTHESE DES ANALYSES

THEMATIQUE	IMPACT	IMPACT RESIDUEL
Ressource en eau	Faible à modéré	Faible
Paysage et patrimoine	Modéré à fort	Faible à modéré
Milieux naturels et biodiversité	Faible	Faible
Espaces agricoles	Fort	Modéré
Qualité de l'air, énergie, GES	Faible à modéré	Faible
Risques	Faible	Faible

Globalement, l'urbanisation du site du PEER présente un impact sur l'environnement avec notamment des incidences modérées à fortes sur le paysage et des incidences fortes sur les espaces agricoles. Les mesures mises en œuvre permettent de réduire ces impacts à un niveau globalement faible pour l'ensemble des thématiques.

En ce qui concerne les espaces agricoles, malgré la mise en place des mesures, les incidences restent modérées car il est engendré la perte d'une surface agricole importante. Des mesures complémentaires, de compensation peuvent être envisagées avec la création de nouveaux sites agricoles au sein de friches par exemple (sous réserve d'analyses en matières sanitaires, environnementales…).

5.2 REDUCTION DE LA ZACIL DE SAINT-BEAUZIRE

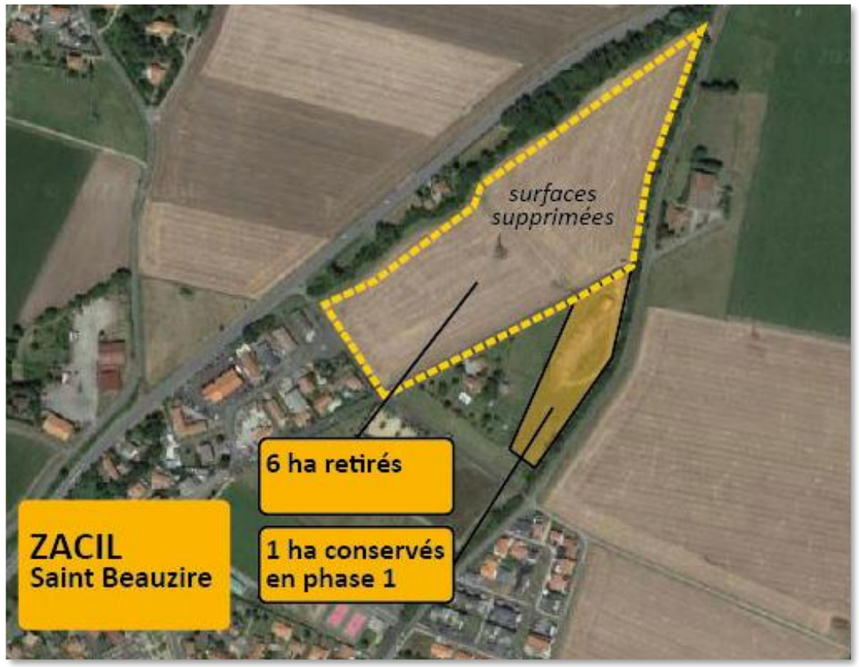

FIGURE 14 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE SAINT-BEAUZIRE (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)

Il s'agit de la réduction d'une zone classée en AUa dans le précédent PLUi (Limagne Ennezat).

Le secteur fait l'objet d'une réduction de 85% de la superficie initialement prévue pour la ZACIL. Le choix a été fait de conserver 1ha ayant déjà fait l'objet d'aménagement et de protéger strictement les 6ha restants en tant que terres agricoles ou naturelles.

→ Compte tenu du fait que :

- l'emprise de la ZACIL est réduite de 85%,
- les terrains conservés ont déjà fait l'objet d'aménagement

il est considéré que cette modification n'entraîne **pas d'incidences négatives significatives sur l'environnement.**

Elle permet en revanche de : participer au maintien de l'activité agricole, préserver le patrimoine arboré en limite de parcelle, participer à la réduction de l'artificialisation des terres agricoles du territoire.

THEMATIQUE	IMPACT	IMPACT RESIDUEL
Ressource en eau	Faible	Faible
Paysage et patrimoine	Faible	Faible
Milieux naturels et biodiversité	Faible	Faible
Espaces agricoles	Faible	Faible
Qualité de l'air, énergie, GES	Faible	Faible
Risques	Faible	Faible

5.3 REDUCTION DE LA ZACIL DE SAINT-BONNET-PRES-RIOM :

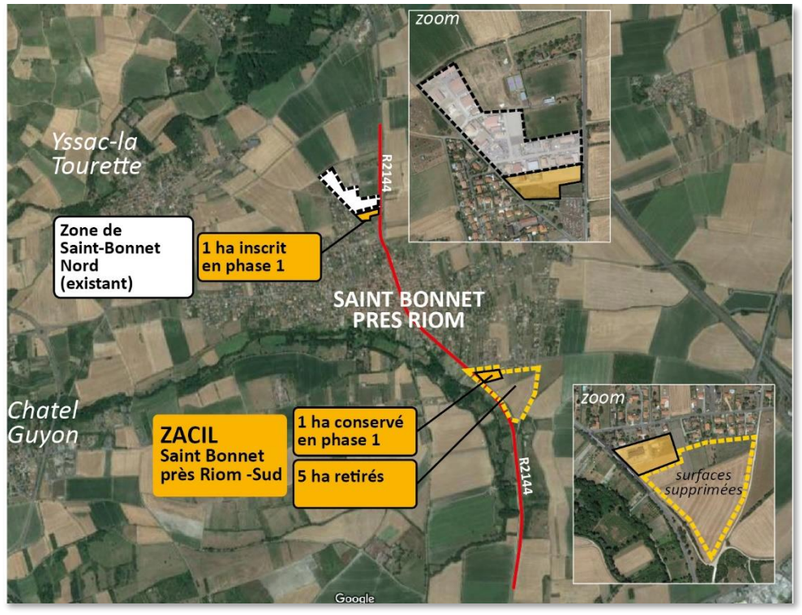

FIGURE 15 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE SAINT-BONNET-PRES-RIOM (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)

Dans le précédent PLU, les terrains étaient classés en AUi. Il est proposé, sur les 6ha de la ZACIL de Saint-Bonnet-près-Riom Sud, de réduire la superficie de 4 ha (66%) en :

- conservant exclusivement le secteur déjà aménagé au niveau du pôle santé (1ha) ;
- en transférant 1ha sur la ZACIL de Saint-Bonnet-Près-Riom Nord au niveau d'un secteur déjà aménagé.

→ Compte tenu du fait que :

- l'emprise de la ZACIL est réduite de 66 %,
- les terrains retenus pour relocaliser la ZACIL ont déjà fait l'objet d'aménagement

Il est considéré que cette modification n'entraîne **pas d'incidences négatives significatives sur l'environnement.**

Elle permet en revanche de : participer au maintien de l'activité agricole, préserver le patrimoine arboré en limite de parcelle, participer à la réduction de l'artificialisation des terres agricoles du territoire.

THEMATIQUE	IMPACT	IMPACT RESIDUEL
Ressource en eau	Faible	Faible
Paysage et patrimoine	Faible	Faible
Milieux naturels et biodiversité	Faible	Faible
Espaces agricoles	Faible	Faible
Qualité de l'air, énergie, GES	Faible	Faible
Risques	Faible	Faible

5.4 REDUCTION DE LA ZACIL DE ESPACE MOZAC NORD

Dans le précédent PLUi, la ZACIL Espace Mozac Nord est classée en zone 2AUA, et recoupe 8ha. Dans le cadre de la modification il est proposé la réduction de cette zone avec la suppression de 3ha.

La justification amenée dans le cadre de la modification est la suivante :

« *La collectivité entend maintenir de manière définitive la zone agricole inscrite dans son PLU en demandant la suppression de 3ha inscrits en phase 2 du SCoT. Il s'agit notamment de favoriser le développement de l'activité agricole maraichère sur ce secteur, par ailleurs proche de l'Ambène. Il s'agira également de créer un espace tampon avec la nouvelle zone résidentielle située immédiatement à l'Est. Enfin, concernant la zone économique, s'agissant d'un projet de long terme, Riom Limagne et Volcans souhaite le transfert des 5ha restants vers la phase 2.* »

Dans le reste de l'analyse, afin de simplifier la lecture, le site maintenu de 5ha et appelé **Site 5ha**, et le site supprimé de 3ha est appelé **Site 3ha.**

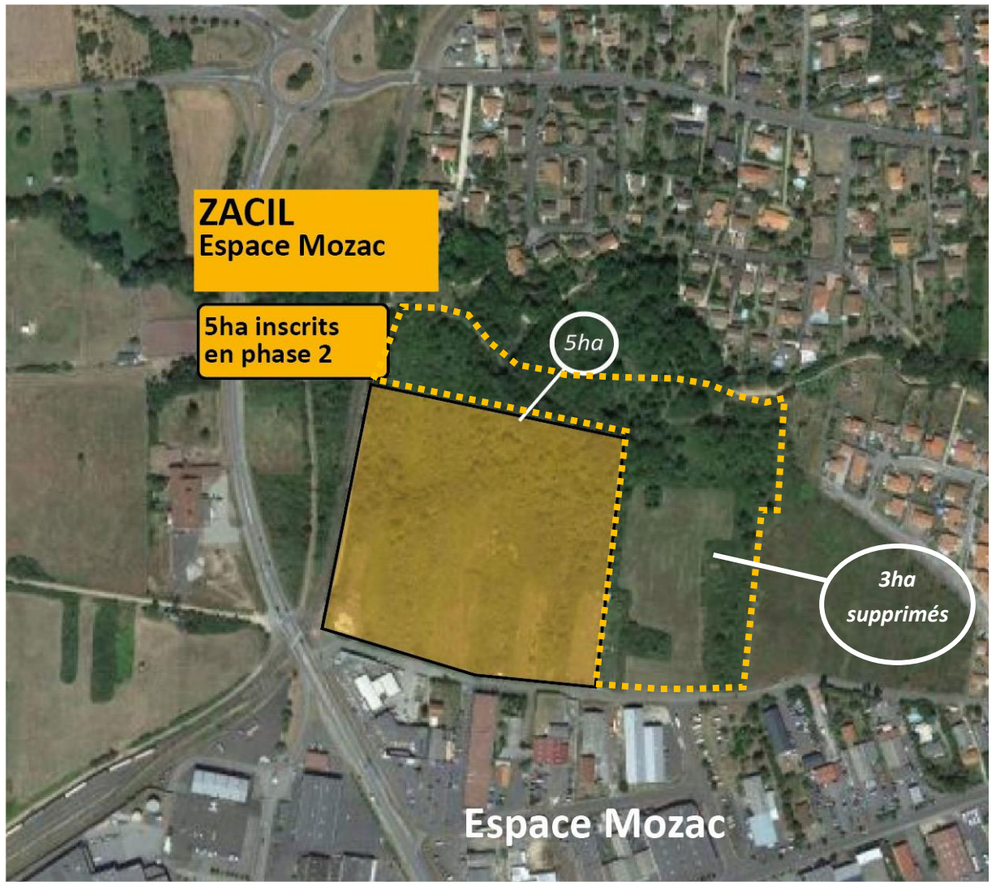

FIGURE 16 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE MOZAC (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)

5.4.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES

5.4.1.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE FONCIERE AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

Sur le territoire de RLV, il existe peu de disponibilités au sein des zones d'activités. En ce qui concerne la commune de Mozac, les zones d'activités existantes sont occupées à 100% comme le montre le tableau ci-dessous.

Disponibilités foncières actuelles des zones d'activités RLV

		Superficie ZA	Surface occupée		Immédiatement disponible * disponibilité < 6 mois	
EcoParc	Châtel-Guyon	155 400	99 800	64%	6 600	4%
Les Champiaux	Ennezat	88 990	64 970	73%	-	0%
Pierre Boulanger	Les Martres d'Artière	110 787	85 787	77%	-	0%
L'Ormeau	Lussat	66 918	26 918	40%	-	0%
Riom Sud	Ménétrol	266 877	266 877	100%	-	0%
Les Charmes	Ménétrol	101 475	101 475	100%	-	0%
Espace Mozac	MZC - MALZT - ENVAL	689 304	689 304	100%	-	0%
L'Ambène	Riom	175 744	175 744	100%	-	0%
La Varenne	Riom	118 655	118 655	100%	-	0%
Le Maréchat	Riom	216 469	216 469	100%	-	0%
Layat	Riom	262 657	262 657	100%	-	0%
Les Portes de Riom	Riom	338 041	338 041	100%	-	0%
PEER	Riom	716 466	716 466	100%	-	0%
Zone Agri-développement	Pulvérières	59 888	-	0%	-	0%
Champ-Garay	Saint-Beauzire	84 755	19 855	23%	-	0%
Biopôle Clermont-Limagne	Saint-Beauzire	711 241	415 171	58%	36 580	5%
Le Grand Chirol	Saint-Bonnet (Nord)	49 895	49 895	100%	-	0%
La Côte Saint-Vincent	Sayat	152 310	152 310	100%	-	0%
Le Pommier	Sayat	105 644	46 644	44%	-	0%
Parc de Champloup	Volvic	180 745	135 275	75%	25 470	14%
ZA de Champloup	Volvic	34 273	31 173	91%	3 100	9%
09/02/2022		4 686 534	4 013 486	85,6%	71 750	1,5%

Il n'est donc pas possible de mobiliser, sur la commune de Mozac, du foncier au sein de zones d'activités existantes.

5.4.1.2 ANALYSE DES FRICHES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

La commune de Mozac dispose de **3 sites** disponibles pour une superficie totale de **2,3 ha**.
Par ailleurs, les parcelles sont globalement de **petites dimensions** et **seule une parcelle a fait l'objet d'une occupation** : la friche Loca Park.
> Les parcelles identifiées sur la commune de Mozac sont principalement des friches végétales (sans trace d'occupation). Il existe une friche ayant déjà fait l'objet d'une occupation : le secteur Loca Park qui représente une surface parcellaire de 0,5ha mais qui n'est pas disponible à l'heure actuelle.

→ Que ce soit au sein de friches ou de zones existantes, le foncier disponible pour les activités économiques sur la commune de Mozac est très limité. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une réduction d'un secteur fléché au SCOT il n'a pas été identifié d'autres secteurs pour le maintien de la ZACIL. A noter que les avantages du secteur sont les suivants : identifié au SCOT, à proximité des espaces industriels et artisanaux existants, situation à l'intérieur de la rocade, hors PPRi, hors coulée verte.

5.4.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES

5.4.2.1 RESSOURCE EN EAU

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE 3ha	Le site est concerné par une zone humide identifié au cours de l'élaboration du PLUi de RLV. Il se situe par ailleurs dans la trame bleue de l'Ambène. L'urbanisation du secteur entraîne également une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau.	Fort		
SITE 5ha	Le site est concerné par une prélocalisation de zone humide qui n'a pas pu être vérifiée lors de l'élaboration du PLUi (manque d'accès). Il s'agit par ailleurs d'un secteur contributif à la zone humide identifié au nord. L'urbanisation du secteur entraîne également une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau.	Modéré à fort (ZH à étudier)	*MESURES A METTRE EN PLACE :* - Rendre obligatoire la réalisation d'une étude zone humide sur l'ensemble du secteur de 5ha préalablement à l'ouverture de la zone à l'urbanisation.	Faible à modéré

5.4.2.2 PAYSAGES ET PATRIMOINE

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE 3ha	Fait partie du PNR des Volcans d'Auvergne et se situe à proximité de la coulée verte de l'Ambène (itinéraire de découverte du patrimoine)	Modéré à fort		
SITE 5ha	Fait partie du PNR des Volcans d'Auvergne et se situe à proximité de la coulée verte de l'Ambène (itinéraire de découverte du patrimoine)	Modéré à fort	*MESURES MISES EN PLACE :* - Mise en place de principes par entités paysagères via les OAP *MESURES A METTRE EN PLACE :* - Décliner des intentions paysagères fortes avec une volonté d'intégration dans le paysage et le traitement avec la frange nord et la coulée verte de l'Ambène	Faible à modéré

5.4.3.1 LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE 3ha	Le site présente un intérêt **à fort en raison de :** - La présence d'une zone humide avérée en secteur nord, - L'inscription de la parcelle dans la trame bleue de l'Ambène, - La situation au sein d'un corridor du SRADDET. -	Fort		
SITE 5ha	Le niveau d'enjeu écologique relevé sur la parcelle a été identifié comme **modéré à fort** en raison de : - L'inscription de la parcelle dans la trame bleue de l'Ambène, - La présence d'habitat d'oiseaux et de reptiles, - Le caractère de zone humide potentielle en moitié nord (qui n'a pas pu être vérifié lors du passage par manque d'accès) - Le caractère de zone contributive à la zone humide située au nord, - La situation au sein d'un corridor du SRADDET.	Modéré à fort (ZH à étudier)	*MESURES MISES EN PLACE :* - Réalisation d'une étude faune flore préalablement à l'ouverture de la zone - Appui sur les besoins de gestion alternative des milieux, de maintien de la perméabilité écologique via les OAP MESURES A METTRE EN PLACE : - Travail sur la transition et les franges entre le site 3ha et le site 5ha	Modéré

FIGURE 17 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES SUR LA ZACIL MOZAC ESPACE NORD (SOURCE : IETI)

5.4.3.2 LES RESSOURCES NATURELLES : ESPACES AGRICOLES

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE 3ha	Il existe une grande parcelle recensée à la PAC. Des parcelles agricoles morcelées (biens vacants sans maîtres) sont identifiées. Il existe une petite zone en propriété d'un agriculteur ayant son siège sur RLV.	Modéré	*MESURES MISES EN PLACE :* - *Passage en zone Acl* - *Destination du secteur à du maraîchage*	Faible
SITE 5ha	Des parcelles agricoles morcelées (biens vacants sans maîtres) sont identifiées. Il existe une petite zone en propriété d'un agriculteur ayant son siège sur RLV.	Faible	/	Faible

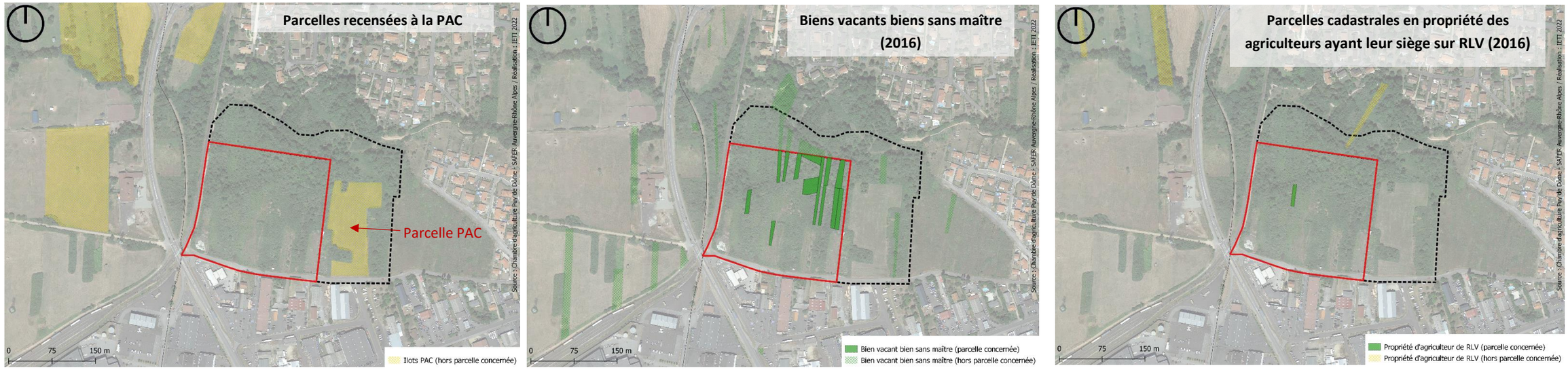

FIGURE 18 ENJEUX AGRICOLES RELEVES SUR LA ZACIL MOZAC NORD (SOURCE : IETI)

5.4.3.3 LA QUALITE DE L'AIR, L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE 3ha	Le site est situé à proximité d'habitation.	Modéré		
SITE 5ha	Le site n'est pas desservi par une ligne de transports en commun.		*MESURES MISES EN PLACE :* - Développer les mobilités alternatives via les OAP - Adapter les équipements publics via les OAP *MESURES A METTRE EN PLACE :* - Favoriser le bioclimatisme et la réduction des consommations d'énergie primaire du bâtiment	Faible

5.4.3.4 LES RISQUES

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE 3ha	Le site est concerné par le risque inondation (PPRNPi).	Modéré à fort		
SITE 5ha	/	Faible	*MESURES A METTRE EN PLACE :* - Attention spécifique à l'imperméabilisation des sols et à la gestion alternative des eaux pluviales.	Faible

5.4.4 SYNTHESE DES ANALYSES

THEMATIQUE	IMPACT	IMPACT RESIDUEL
Ressource en eau	Modéré à fort	Faible à modéré
Paysage et patrimoine	Modéré à fort	Faible à modéré
Milieux naturels et biodiversité	Modéré à fort	Modéré
Espaces agricoles	Faible	Faible
Qualité de l'air, énergie, GES	Modéré	Faible
Risques	Faible	Faible

L'urbanisation de la ZACIL Mozac Nord (site 5ha) présenterait un impact modéré à fort pour la ressource en eau, le paysage et le patrimoine ainsi que pour les milieux naturels et la biodiversité. Les mesures mises en place permettent de réduire les incidences à un niveau acceptable à l'exception de celles engendrées sur les milieux naturels et la biodiversité. Ainsi, le site présente un intérêt pour la biodiversité, et se trouve en relation forte avec le secteur préservé de 3ha et la coulée verte de l'Ambène. L'urbanisation de ce secteur viendrait limiter cette dynamique ce qui pourrait conduire à une perte de fonctionnalité des 3ha préservés et de la coulée verte. Il paraît donc nécessaire de **réinterroger l'ouverture de cette zone à l'urbanisation**.

5.5 REDUCTION DE LA ZACIL CHAMPLOUP A VOLVIC

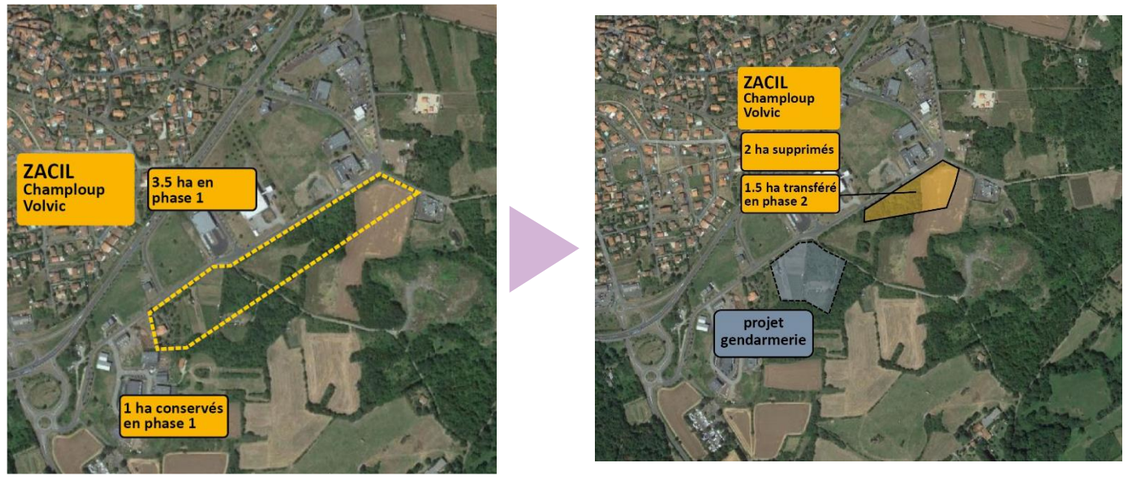

FIGURE 19 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE VOLVIC (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)

Dans le précédent PLUi, la ZACIL Champloup est classée en zone 2AUX, et recoupe 4,5ha.

Dans le cadre de la modification il est proposé la réduction de cette zone avec la suppression de 2ha et le transfert en phase 2 de 1,5ha.

La justification amenée dans le cadre de la modification est la suivante :

« La zone de Champloup est située au Sud de Volvic. Cette zone d'activités comprend encore du foncier à commercialiser dans la zone aménagée. Aussi, RLV a souhaité revoir les surfaces des réserves foncières inscrites au SCoT. Une emprise au Sud-Ouest doit accueillir un projet de déplacement de la gendarmerie nationale présente dans un autre secteur de la ville. De plus, la collectivité a souhaité revoir le foncier dédié à la zone d'activités et a réduit significativement sa surface. Ainsi, la zone dont l'extension initiale totalisait 3.5ha inscrits en phase 1 serait réduite à 1.5ha. S'agissant de réserves foncières et compte tenu des emprises restantes à commercialiser, RLV propose de transférer ces surfaces en phase 2»

5.5.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES

5.5.1.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE FONCIERE AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

Sur le territoire de RLV, il existe peu de disponibilités au sein des zones d'activités. En ce qui concerne la ville de Volvic, les disponibilités foncières sont concentrées au sein du parc de Champloup (14% de la zone immédiatement disponible) et de la ZA de Champloup (9% de la zone immédiatement disponible.)

Disponibilités foncières actuelles des zones d'activités RLV

		Superficie ZA	Surface occupée		Immédiatement disponible * disponibilité < 6 mois	
EcoParc	Châtel-Guyon	155 400	99 800	64%	6 600	4%
Les Champiaux	Ennezat	88 990	64 970	73%	-	0%
Pierre Boulanger	Les Martres d'Artière	110 787	85 787	77%	-	0%
L'Ormeau	Lussat	66 918	26 918	40%	-	0%
Riom Sud	Ménétrol	266 877	266 877	100%	-	0%
Les Charmes	Ménétrol	101 475	101 475	100%	-	0%
Espace Mozac	MZC - MALZT - ENVAL	689 304	689 304	100%	-	0%
L'Ambène	Riom	175 744	175 744	100%	-	0%
La Varenne	Riom	118 655	118 655	100%	-	0%
Le Maréchat	Riom	216 469	216 469	100%	-	0%
Layat	Riom	262 657	262 657	100%	-	0%
Les Portes de Riom	Riom	338 041	338 041	100%	-	0%
PEER	Riom	716 466	716 466	100%	-	0%
Zone Agri-développement	Pulvérières	59 888	-	0%	-	0%
Champ-Garay	Saint-Beauzire	84 755	19 855	23%	-	0%
Biopôle Clermont-Limagne	Saint-Beauzire	711 241	415 171	58%	36 580	5%
Le Grand Chirol	Saint-Bonnet (Nord)	49 895	49 895	100%	-	0%
La Côte Saint-Vincent	Sayat	152 310	152 310	100%	-	0%
Le Pommier	Sayat	105 644	46 644	44%	-	0%
Parc de Champloup	Volvic	180 745	135 275	75%	25 470	14%
ZA de Champloup	Volvic	34 273	31 173	91%	3 100	9%
09/02/2022		4 686 534	4 013 486	85,6%	71 750	1,5%

Il existe donc une réserve faible de foncier sur la commune.

5.5.1.2 ANALYSE DES FRICHES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

La commune de Volvic dispose de **11 sites** disponibles pour une superficie totale de **23,1 ha**.

Il est éventuellement possible d'envisager la reconversion de certains sites mais ceux-ci sont situés en zone PPRi ce qui restreint les possibilités de développement :

- Triangle de la Pierre – 16 798m² (UAa) – secteur situé en zone inondable du PPRi
- Atelier pierre – 6 275m² (UAa) -secteur situé en zone inondable du PPRi

> De manière générale, les secteurs de friche identifiés sont situés en zone inondable du PPRi ce qui réduit fortement le potentiel de mobilisation.

→ La ZACIL existante de Champloup dispose de foncier disponible et il n'est pas prévu, à l'heure actuelle, de projet nécessitant l'ouverture à l'urbanisation de l'extension de la ZACIL d'où le passage sur une temporalité plus longue. Néanmoins, les disponibilités foncières étant (exception faite de la ZACIL Champloup existante) limitées il paraît nécessaire de maintenir ce secteur à plus long terme.

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un secteur fléché au SCOT il n'a pas été recherché d'autre site pouvant être exploité.

NOTE BENE : Dans l'ensemble de l'analyse, le secteur de la gendarmerie (non concerné par la modification du SCOT) est figuré. En effet, il paraît important, au regard de sa superficie de proposer une compréhension plus large du devenir du secteur.

5.5.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES

5.5.2.1 RESSOURCE EN EAU

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
L'urbanisation du secteur entraîne également une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau.	Faible à modéré	*MESURES MISES EN PLACE :* - Mise en place de principes de gestion alternative des eaux pluviales via les OAP (stationnement et cheminements perméables, dispositifs de rétention et gestion des eaux de pluie)	Faible

5.5.2.2 PAYSAGES ET PATRIMOINE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Fait partie du PNR des Volcans d'Auvergne.	Modéré à fort	*MESURES MISES EN PLACE :* - Mise en place de principes par entités paysagères via les OAP *MESURES A METTRE EN PLACE :* - Décliner des intentions paysagères fortes avec une volonté d'intégration dans le paysage	Faible à modéré

5.5.2.3 LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE 5ha	le niveau d'enjeu écologique relevé sur la parcelle diffère en fonction du secteur : - **<u>Enjeu faible à modéré</u>** sur le secteur gendarmerie car : - Les milieux sont diversifiés (potagers, vergers, vignes, fourrés) - La parcelle se trouve dans un secteur de rétrécissement d'un corridor - **<u>Enjeu faible</u>** sur le secteur nord car : - Il s'agit d'une friche rudérale avec des boisements - Une attention est à porter sur le fait qu'il s'agit d'un secteur de rétrécissement de corridor.	Faible	*MESURES MISES EN PLACE :* - Appui sur les besoins de gestion alternative des milieux, de maintien de la perméabilité écologique via les OAP	Faible

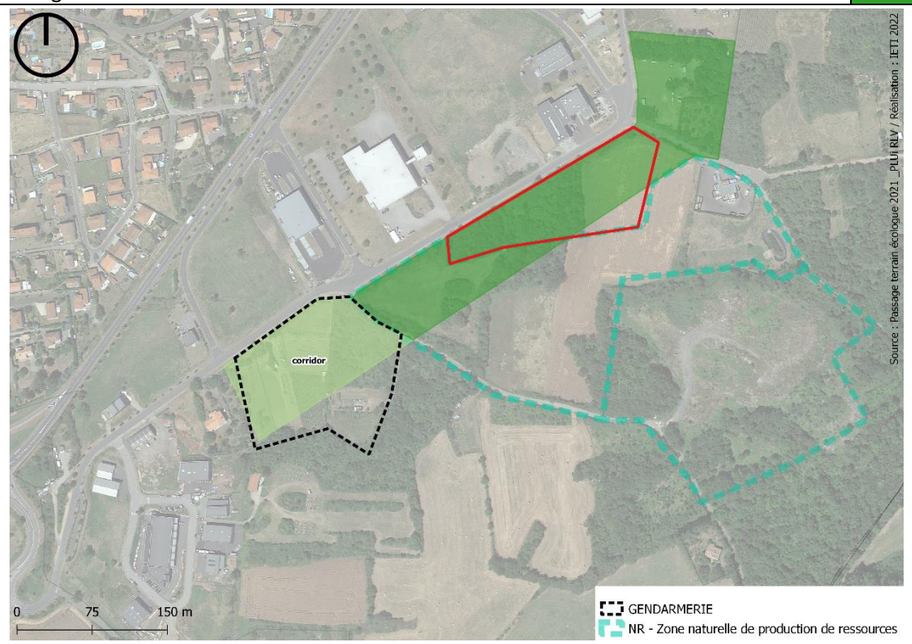

FIGURE 20 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES SUR LA ZACIL CHAMPLOUP A VOLVIC (SOURCE : IETI)

5.5.2.4 LES RESSOURCES NATURELLES : ESPACES AGRICOLES

➔ A noter que, à terme, l'ensemble du secteur étant situé en zone NR (production de ressources) la parcelle agricole a vocation à disparaître. Néanmoins, il n'existe pas encore de projet à court terme, aussi le maintien de l'activité sur la parcelle agricole doit être une priorité.

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Parcelle PAC faisant partie d'un ensemble plus vaste, appartenant à un agriculteur implanté sur RLV. Le découpage prévu menace le caractère exploitable de la parcelle.	Modéré	*MESURES A METTRE EN PLACE :* - Envisager le suivi et l'accompagnement des agriculteurs (trouver des terrains, participation financière à la conversion...) - Modifier le dessin de la ZACIL de manière à maintenir le fonctionnement de la zone. **➔ Cette mesure a été mise en œuvre dans le cadre de la présente évaluation environnementale et le dessin de la ZACIL a été modifié conformément aux recommandations données.** 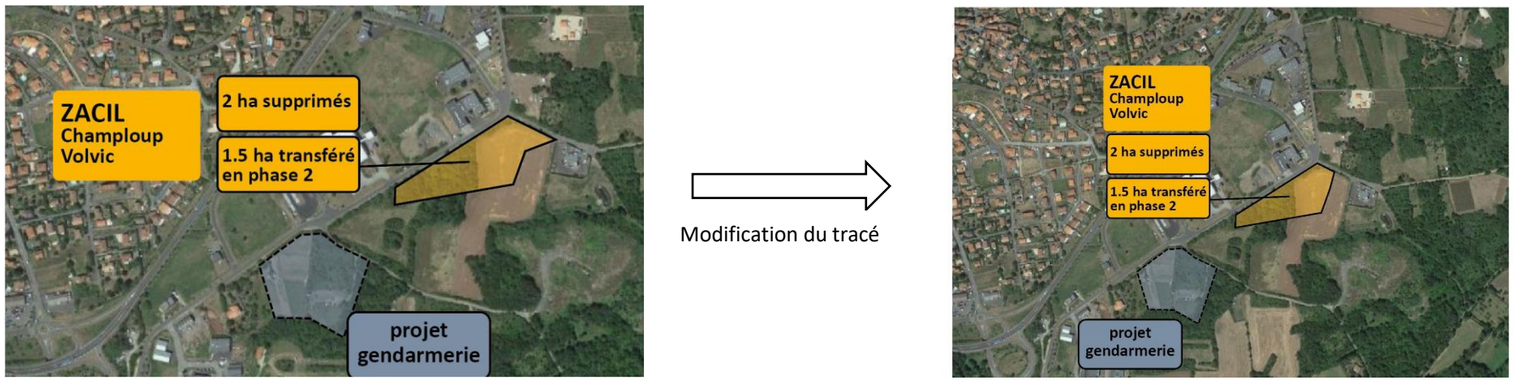 -	Faible à modéré

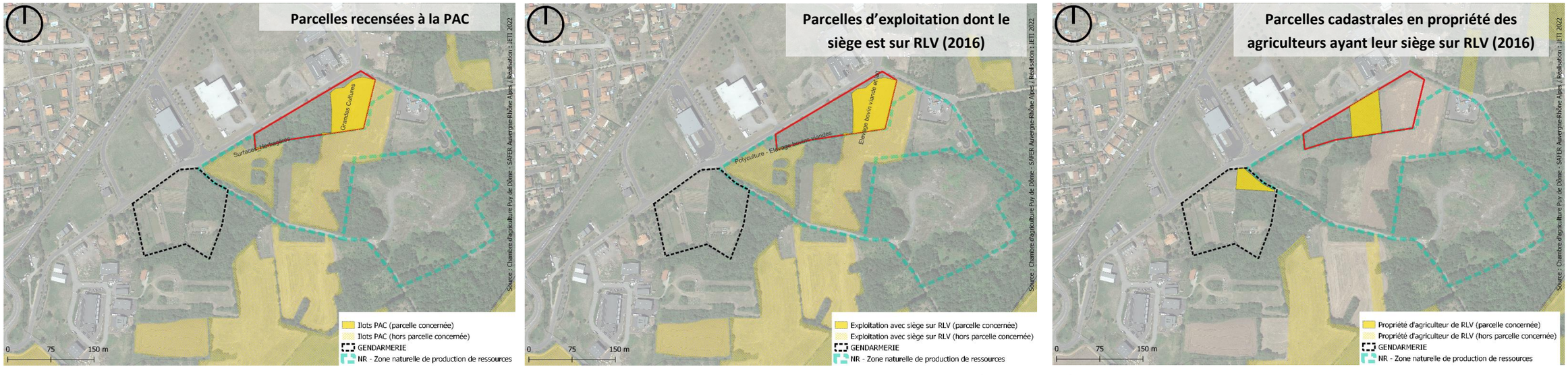

FIGURE 21 ENJEUX AGRICOLES RELEVES SUR LA ZACIL CHAMPLOUP A VOLVIC (SOURCE : IETI)

5.5.2.5 LA QUALITE DE L'AIR, L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site n'est pas desservi par une ligne de transports en commun.	Faible à modéré	*MESURES MISES EN PLACE :* - Développer les mobilités alternatives via les OAP - Adapter les équipements publics via les OAP *MESURES A METTRE EN PLACE :* - Favoriser le bioclimatisme et la réduction des consommations d'énergie primaire du bâtiment	Faible

5.5.2.6 LES RISQUES

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site est concerné par un axe de ruissellement	Fort	*MESURES MISES EN PLACE :* - Prise en compte des axes de ruissellement via les OAP *MESURES A METTRE EN PLACE :* - Attention spécifique à l'imperméabilisation des sols et à la gestion alternative des eaux pluviales.	Faible à modéré

5.5.3 SYNTHESE DES ANALYSES

THEMATIQUE	IMPACT	IMPACT RESIDUEL
Ressource en eau	Faible à modéré	Faible
Paysage et patrimoine	Modéré à fort	Faible à modéré
Milieux naturels et biodiversité	Faible	Faible
Espaces agricoles	Modéré	Faible à modéré
Qualité de l'air, énergie, GES	Faible à modéré	Faible
Risques	Fort	Faible à modéré

L'urbanisation de la ZACIL Champloup à Volvic entraîne des impacts modérés à fort sur le paysage et le patrimoine, modéré sur les espaces agricoles et fort en matière de risques. La mise en place des mesures permet néanmoins de réduire ces incidences à un niveau acceptable.

5.6 EXTENSION DES SUPERFICIES DE ZACIL A ENNEZAT

Le projet d'extension des surfaces à Ennezat concerne deux secteurs pour un total fléché de 9ha au SCOT. Sans répartition des surfaces entre les secteurs.

La modification a vocation à permettre :

- La création de 5ha au niveau de l'entreprise Limagrain afin de permettre la mise en œuvre d'un projet agroalimentaire.
- La création de 4,3ha au niveau de la zone des Champiaux afin de permettre le développement de la zone d'activité.

Il s'agit de faire passer la superficie totale de 9ha à 11,5ha soit l'ajout de 2,5ha.

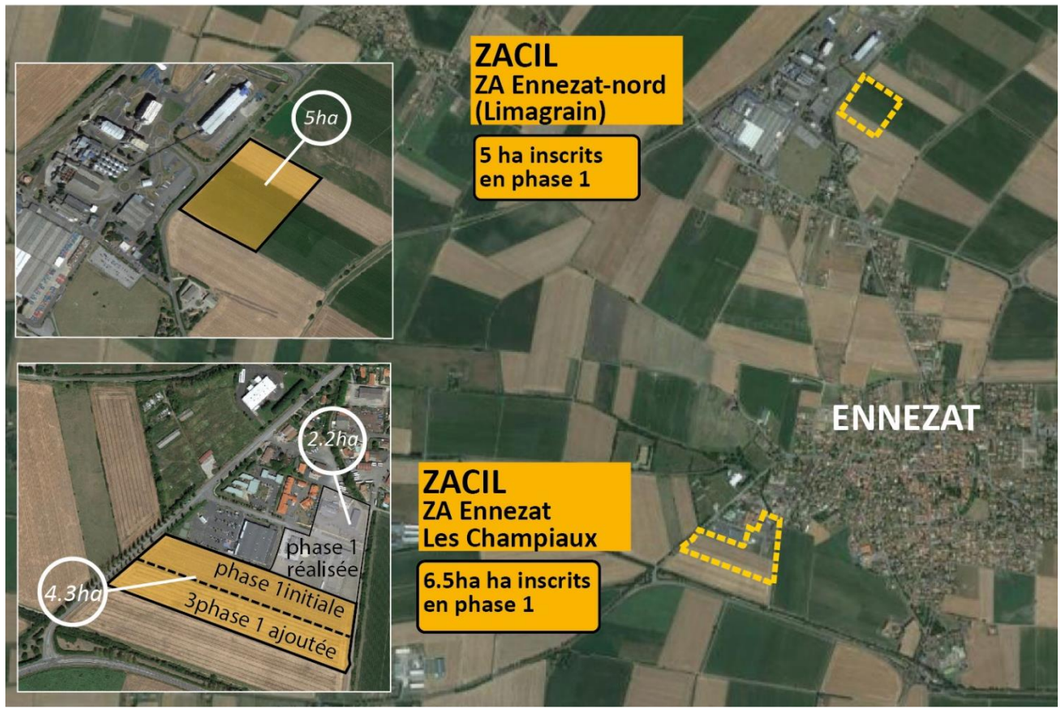

FIGURE 22 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE ENNEZAT (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)

5.6.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES

5.6.1.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE FONCIERE AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

Sur le territoire de RLV, il existe peu de disponibilités au sein des zones d'activités. En ce qui concerne la ville d'Ennezat, le secteur des Champiaux est occupé à 73% ce qui laisse environ 2,4ha de disponible mais dont la disponibilité n'est pas immédiate.

Disponibilités foncières actuelles des zones d'activités RLV

		Superficie ZA	Surface occupée		Immédiatement disponible * disponibilité < 6 mois	
EcoParc	Châtel-Guyon	155 400	99 800	64%	6 600	4%
Les Champiaux	Ennezat	88 990	64 970	73%	-	0%
Pierre Boulanger	Les Martres d'Artière	110 787	85 787	77%	-	0%
L'Ormeau	Lussat	66 918	26 918	40%	-	0%
Riom Sud	Ménétrol	266 877	266 877	100%	-	0%
Les Charmes	Ménétrol	101 475	101 475	100%	-	0%
Espace Mozac	MZC - MALZT - ENVAL	689 304	689 304	100%	-	0%
L'Ambène	Riom	175 744	175 744	100%	-	0%
La Varenne	Riom	118 655	118 655	100%	-	0%
Le Maréchat	Riom	216 469	216 469	100%	-	0%
Layat	Riom	262 657	262 657	100%	-	0%
Les Portes de Riom	Riom	338 041	338 041	100%	-	0%
PEER	Riom	716 466	716 466	100%	-	0%
Zone Agri-développement	Pulvérières	59 888	-	0%	-	0%
Champ-Garay	Saint-Beauzire	84 755	19 855	23%	-	0%
Biopôle Clermont-Limagne	Saint-Beauzire	711 241	415 171	58%	36 580	5%
Le Grand Chirol	Saint-Bonnet (Nord)	49 895	49 895	100%	-	0%
La Côte Saint-Vincent	Sayat	152 310	152 310	100%	-	0%
Le Pommier	Sayat	105 644	46 644	44%	-	0%
Parc de Champloup	Volvic	180 745	135 275	75%	25 470	14%
ZA de Champloup	Volvic	34 273	31 173	91%	3 100	9%
09/02/2022		4 686 534	4 013 486	85,6%	71 750	1,5%

Il existe donc une réserve faible de foncier sur la commune.

5.6.1.2 ANALYSE DES FRICHES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

La commune d'Ennezat dispose de 1 site disponible pour une superficie totale de 3,5 ha.

Celle-ci n'est pas détaillée dans l'étude de friches et il ne peut pas être établie si elle est potentiellement mobilisable ou non.

→ Globalement, il existe des disponibilités limitées au sein des zones existantes.

5.6.1.3 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES

En ce qui concerne le secteur des Champiaux, il s'agit d'un site stratégique pour le développement économique du territoire. Il s'inscrit en continuité d'un secteur existant, qui possède des besoins d'évolutions. Il s'agit ainsi de répondre à un besoin localisé. Il n'est donc pas pertinent de retenir un autre secteur de projet ou de mobiliser un parcellaire morcelé, à distance de la polarité identifiée sur les Champiaux.

Le secteur Limagrain concerne un projet de développement d'un espace de magasin produit fini. Il s'agit d'un projet porté par l'entreprise dans le cadre du développement de son activité. Le secteur a été retenu car il offre une superficie suffisante, qu'il permet un accrochage sur la voirie existante qui va être retravaillée. Par ailleurs, dans le secteur, il n'existe pas de disponibilités foncières (cf carte ci-dessous)

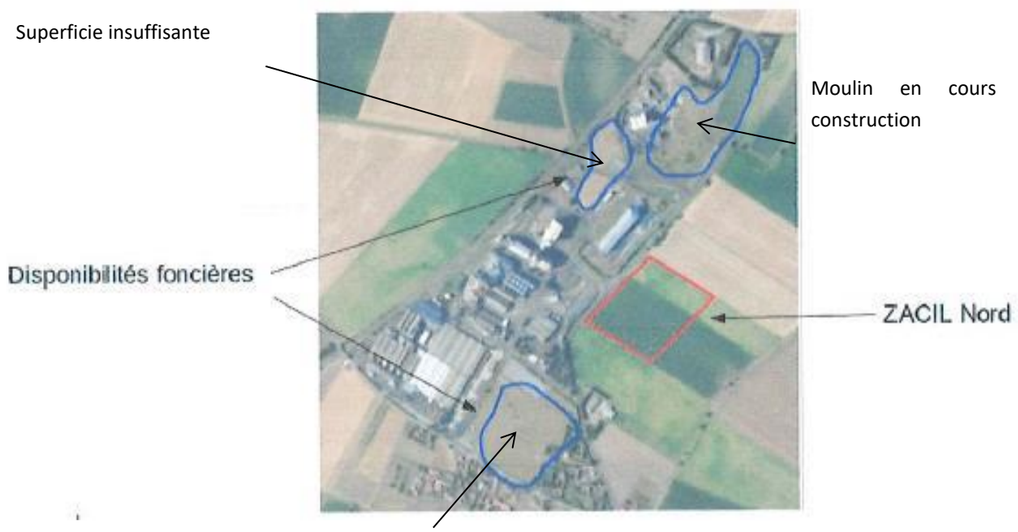

5.6.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES

5.6.2.1 RESSOURCE EN EAU

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE LIMAGRAIN	Le site est concerné par une prélocalisation de zone humide. L'urbanisation du secteur entraîne une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau.	Modéré à fort (ZH à étudier)	*MESURES MISES EN PLACE* : - Mise en place de principes de gestion alternative des eaux pluviales via les OAP (stationnement et cheminements perméables, dispositifs de rétention et gestion des eaux de pluie) - Végétalisation et traitement des franges paysagères *MESURES A METTRE EN PLACE :* - Rendre obligatoire la réalisation d'une étude zone humide préalablement à l'ouverture de la zone à l'urbanisation.	Faible à modéré
SITE CHAMPIAUX	La prélocalisation de zone humide sur le site a été infirmée. L'urbanisation du secteur entraîne une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau.	Faible à modéré	*MESURES MISES EN PLACE* : - Mise en place de principes de gestion alternative des eaux pluviales via les OAP (stationnement et cheminements perméables, dispositifs de rétention et gestion des eaux de pluie) - Végétalisation et traitement des franges paysagères	Faible

5.6.2.2 PAYSAGES ET PATRIMOINE

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE LIMAGRAIN **SITE CHAMPIAUX**	/	Faible	*MESURES MISES EN PLACE :* - Mise en place de principes par entités paysagères via les OAP *MESURES A METTRE EN PLACE :* - Décliner des intentions paysagères fortes avec une volonté d'intégration dans le paysage	Faible

5.6.2.3 LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE LIMAGRAIN	Le site a un niveau d'enjeu **modéré à fort** : - Grande culture (intérêt pour le nourrissage de l'avifaune) - Présence d'une prélocalisation zone humide. - Situé dans un corridor agricole du SRADDET	Modéré à fort	*MESURES MISES EN PLACE :* -Appui sur les besoins de gestion alternative des milieux, de maintien de la perméabilité écologique via les OAP -Obligation de réaliser une étude zone humide	Faible

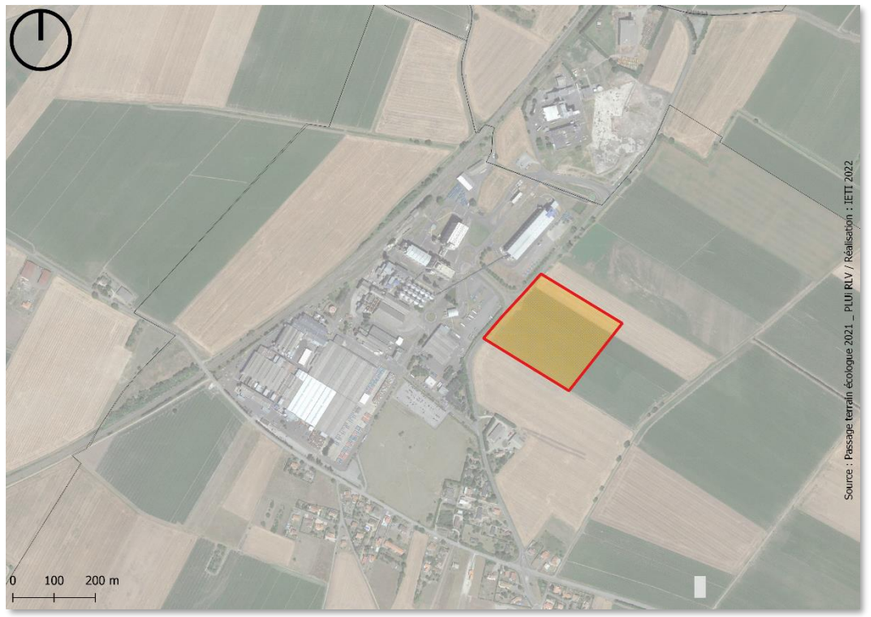

FIGURE 23 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL LIMAGRAIN (SOURCE : IETI)

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE CHAMPIAUX	Le niveau d'enjeu écologique relevé sur la parcelle est identifié comme **faible** : - Grande culture (intérêt pour le nourrissage de l'avifaune) - Absence d'éléments permettant l'identification de zones humides - Situé dans un corridor surfacique du SRADDET mais ne présente pas d'habitats spécifiques > il y a néanmoins un besoin de perméabilité des milieux.	Faible	*MESURES MISES EN PLACE :* - Appui sur les besoins de gestion alternative des milieux, de maintien de la perméabilité écologique via les OAP	Faible

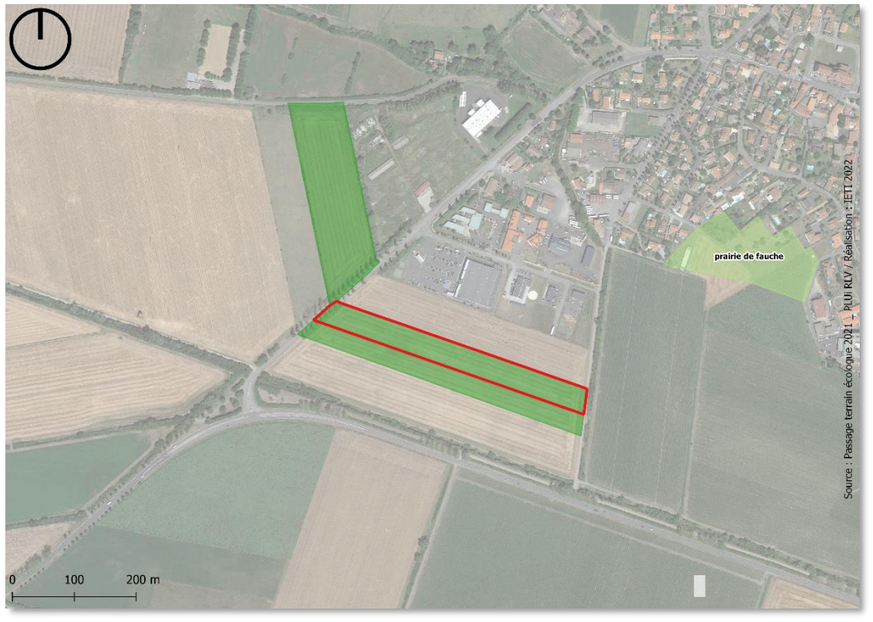

FIGURE 24 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL CHAMPIAUX (SOURCE : IETI)

5.6.2.4 LES RESSOURCES NATURELLES : ESPACES AGRICOLES

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE LIMAGRAIN	Parcelles déclarées à la PAC, situées dans un contexte agricole plus vaste, irriguées et faisant partie d'exploitations locales.	Fort	*MESURES A METTRE EN PLACE* - Envisager le suivi et l'accompagnement des agriculteurs (trouver des terrains, participation financière à la conversion / mise en place de systèmes d'irrigation...)	Modéré

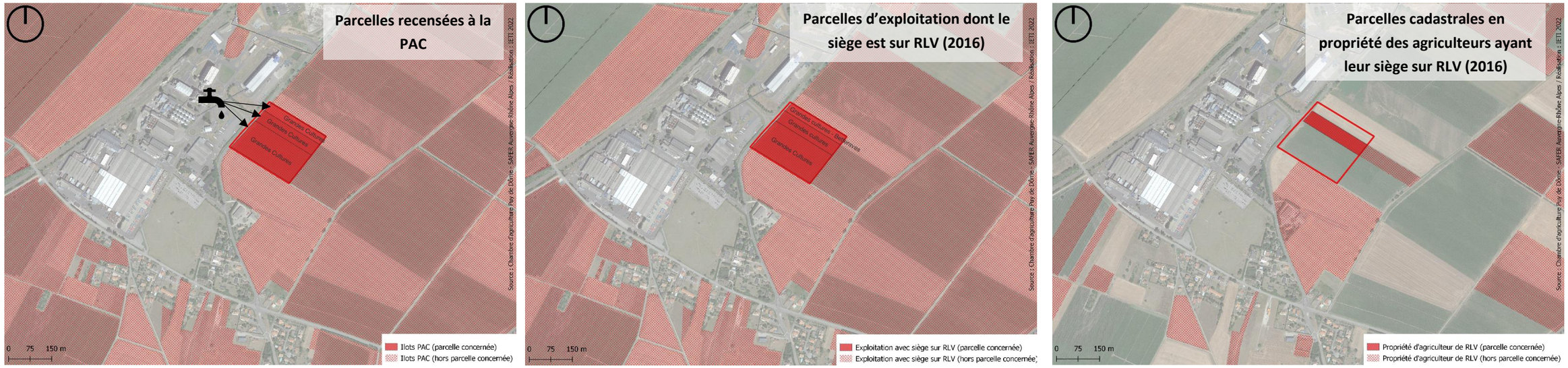

FIGURE 25 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL LIMAGRAIN (SOURCE : IETI)

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE CHAMPIAUX	Parcelles déclarées à la PAC, situées dans un contexte agricole plus vaste, en agriculture biologique et faisant partie d'exploitations locales.	Fort	*MESURES A METTRE EN PLACE* - Envisager le suivi et l'accompagnement des agriculteurs (trouver des terrains, participation financière à la conversion / mise en place de systèmes d'irrigation...)	Modéré

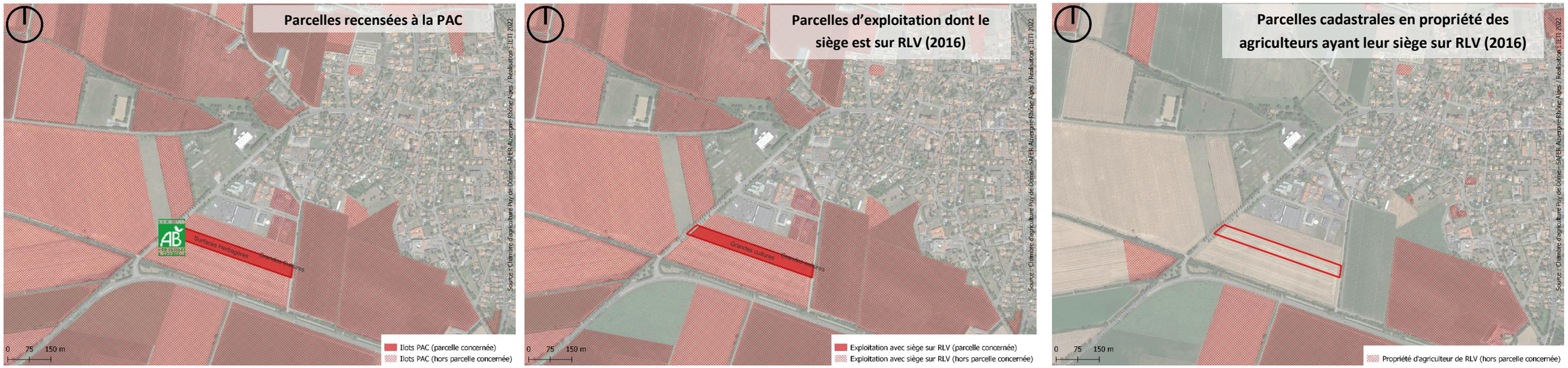

FIGURE 26 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL CHAMPIAUX (SOURCE : IETI)

5.6.2.5 LA QUALITE DE L'AIR, L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE

	SENSIBILITE	IMPACT		
SITE LIMAGRAIN	Le site n'est pas desservi par une ligne de transport en commun.	Modéré	*MESURES MISES EN PLACE :* - Développer les mobilités alternatives via les OAP - Adapter les équipements publics via les OAP - Favoriser le bioclimatisme et la réduction des consommations d'énergie primaire du bâtiment via les OAP	Faible
SITE CHAMPIAUX	Le site est desservi par une ligne de transport en commun	Faible à modéré		

5.6.2.6 LES RISQUES

	SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
SITE LIMAGRAIN		Faible	*MESURES A METTRE EN PLACE :* - Attention spécifique à l'imperméabilisation des sols et à la gestion alternative des eaux pluviales.	Faible
SITE CHAMPIAUX				

5.6.3 SYNTHESE DES ANALYSES

THEMATIQUE	SITE	IMPACT	IMPACT RESIDUEL
Ressource en eau	Limagrain	Modéré à fort	Faible à modéré
	Champiaux	Faible à modéré	Faible
Paysage et patrimoine	Limagrain et Champiaux	Faible	Faible
Milieux naturels et biodiversité	Limagrain	Modéré à fort	Faible
	Champiaux	Faible	
Espaces agricoles	Limagrain et Champiaux	Fort	Modéré
Qualité de l'air, énergie, GES	Limagrain	Modéré	Faible
	Champiaux	Faible à modéré	
Risques	Limagrain et Champiaux	Faible	Faible

Sur l'ensemble des thématiques, les deux sites présentent des impacts vis-à-vis de la ressource en eau, des milieux naturels et de la biodiversité et spécifiquement vis-à-vis des espaces agricoles.

La mise en œuvre des mesures a permis de répondre à ces incidences en les réduisant à un niveau acceptable à l'exception de ceux portées aux espaces agricoles qui restent modérées. Les impacts résiduels sont liés à la perte de terres agricoles (en agriculture biologique ou au sein d'un corridor agricole du SRADDET) ce qui pourrait utilement être compensé par la création de nouveaux secteurs agricoles au sein de friches par exemple (sous réserve d'analyses en matières sanitaires, environnementales…).

5.7 CREATION ZACIL A MALINTRAT

La création d'une ZACIL à Malintrat vise à permettre l'accueil des artisans du territoire sur la commune.

Il s'agit de créer une zone d'1ha en extension du centre bourg.

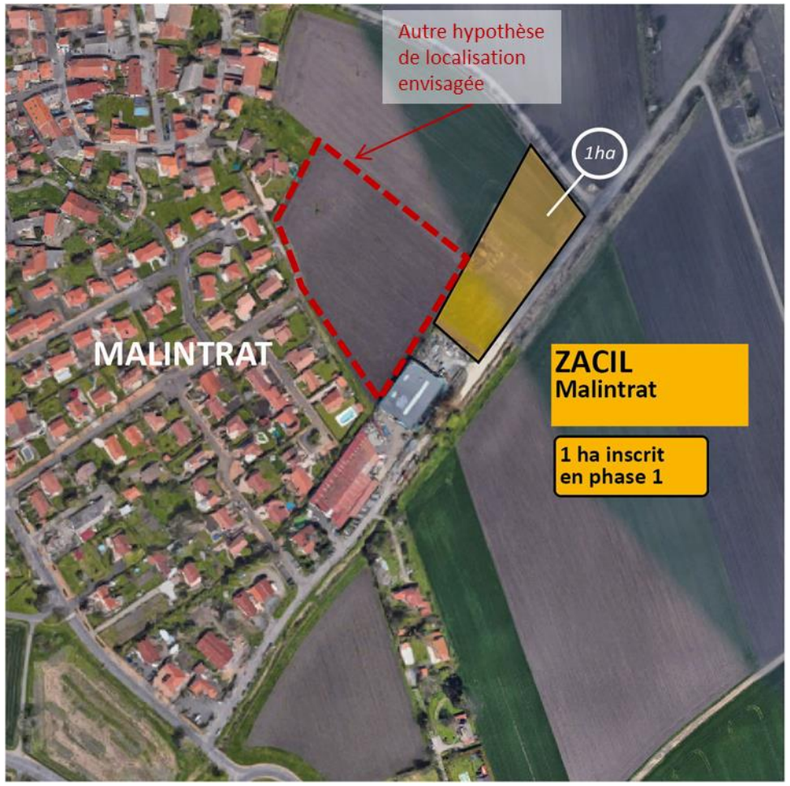

FIGURE 27 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE MALINTRAT (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)

5.7.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES

5.7.1.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE FONCIERE AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

Sur le territoire de RLV, il existe peu de disponibilités au sein des zones d'activités. En ce qui concerne la commune de Malintrat il n'existe pas de zone d'activités.

5.7.1.2 ANALYSE DES FRICHES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

La commune ne faisait pas partie des communes « test » de l'étude friches.

→ Il n'existe pas de réel potentiel foncier à destination d'activités économiques sur le territoire communal.

5.7.1.3 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES

Il a dans un premier temps été envisagé de positionner la zone d'activité dans le prolongement de l'urbanisation résidentielle (cf FIGURE 27 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE MALINTRAT (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)FIGURE 27). Néanmoins, la parcelle étant concernée par une parcelle agricole de grande dimension recensée à la PAC il a été décidé de maintenir celle-ci en zone agricole afin de préserver la fonctionnalité du secteur.

Les secteurs retenus sont desservis par les voiries et réseaux et recoupent un parcellaire agricole globalement plus morcelé ainsi qu'une petite friche de nature indéterminée.

5.7.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES

5.7.2.1 RESSOURCE EN EAU

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
La prélocalisation de zone humide sur le site a été infirmée. L'urbanisation du secteur entraîne une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau.	Faible à modéré	*MESURES MISES EN PLACE* : - Mise en place de principes de gestion alternative des eaux pluviales via les OAP (stationnement et cheminements perméables, dispositifs de rétention et gestion des eaux de pluie) - Végétalisation et traitement des franges paysagères	Faible

5.7.2.2 PAYSAGES ET PATRIMOINE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
/	Faible	*MESURES MISES EN PLACE :* - Mise en place de principes par entités paysagères via les OAP *MESURES A METTRE EN PLACE :* - Décliner des intentions paysagères fortes avec une volonté d'intégration dans le paysage	Faible

5.7.2.3 LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site a un niveau d'enjeu **faible :** - Grande culture (intérêt pour le nourrissage de l'avifaune) - Absence d'éléments permettant l'identification de zones humides - Situé dans un corridor surfacique mais ne présente pas d'habitats spécifiques > il y a néanmoins un besoin de perméabilité des milieux.	Faible	*MESURES MISES EN PLACE :* - Appui sur les besoins de gestion alternative des milieux, de maintien de la perméabilité écologique via les OAP	Faible

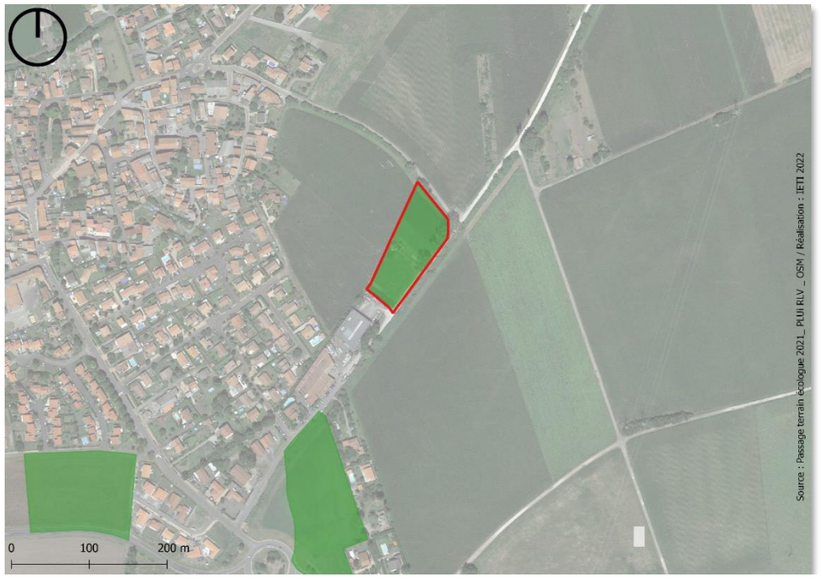

FIGURE 28 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE MALINTRAT (SOURCE : IETI)

5.7.2.4 LES RESSOURCES NATURELLES : ESPACES AGRICOLES

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Parcelles déclarées à la PAC, situées dans un contexte agricole plus vaste et faisant partie d'exploitations locales.	Modéré à fort	*MESURES A METTRE EN PLACE* - Envisager le suivi et l'accompagnement des agriculteurs (trouver des terrains, participation financière à la conversion / mise en place de systèmes d'irrigation...) - Supprimer la parcelle au nord faisant partie de l'îlot agricole d'un seul tenant.	Faible

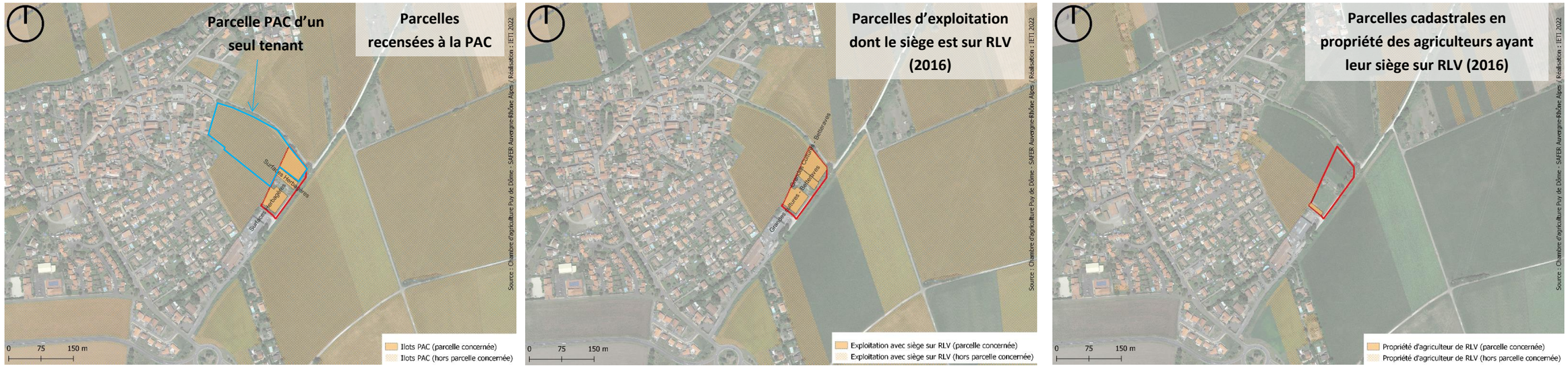

FIGURE 29 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE MALINTRAT (SOURCE : IETI)

5.7.2.5 LA QUALITE DE L'AIR, L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site n'est pas desservi par une ligne de transport en commun.	Modéré	*MESURES MISES EN PLACE :* - Développer les mobilités alternatives via les OAP - Adapter les équipements publics via les OAP - Favoriser le bioclimatisme et la réduction des consommations d'énergie primaire du bâtiment via les OAP	Faible

5.7.2.6 LES RISQUES

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
/	Faible	*MESURES A METTRE EN PLACE :* - Attention spécifique à l'imperméabilisation des sols et à la gestion alternative des eaux pluviales.	Faible

5.7.3 SYNTHESE DES ANALYSES

THEMATIQUE	IMPACT	IMPACT RESIDUEL
Ressource en eau	Faible à modéré	Faible
Paysage et patrimoine	Faible	Faible
Milieux naturels et biodiversité	Faible	Faible
Espaces agricoles	Modéré à fort	Faible
Qualité de l'air, énergie, GES	Modéré	Faible
Risques	Faible	Faible

L'urbanisation de ce secteur présente des impacts globalement acceptables, à l'exception de celui sur les espaces agricoles. La mise en place de mesures permet néanmoins de réduire ces incidences à un niveau acceptable.

5.8 CREATION ZACIL A PESSAT-VILLENEUVE

La création d'une ZACIL à Pessat-Villeneuve vise à répondre aux besoins relatifs à « *une grande entreprise, spécialiste de l'industrie plastique. Son développement revêt un intérêt majeur pour Riom Limagne et Volcans et nécessite d'inscrire des emprises pour permettre l'extension de l'entreprise et/ou l'accueil d'activités complémentaires (sous-traitance). Ces emprises seront exclusivement dédiées à ce domaine d'activités.* »

Il s'agit de créer une zone d'activité de 1ha dédiée à une réserve foncière spécifique.

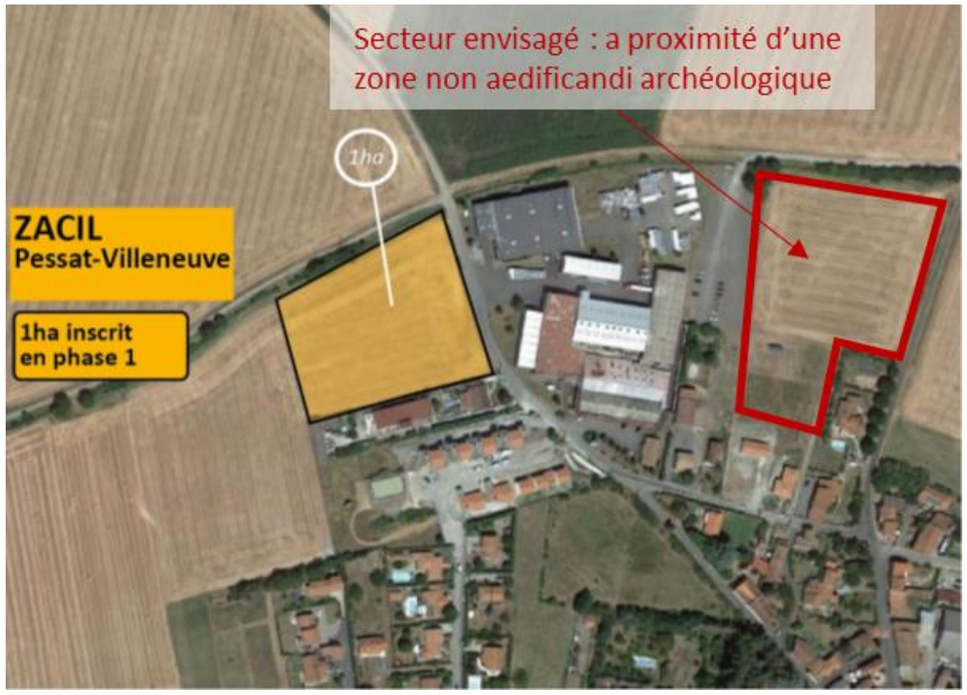

FIGURE 30 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE PESSAT-VILLENEUVE (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)

5.8.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES

5.8.1.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE FONCIERE AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

Sur le territoire de RLV, il existe peu de disponibilités au sein des zones d'activités. En ce qui concerne la commune de Pessat-Villeneuve il n'existe pas de zone d'activités.

5.8.1.2 ANALYSE DES FRICHES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

La commune ne faisait pas partie des communes « test » de l'étude friches.

→ Il n'existe pas de réel potentiel foncier à destination d'activités économiques sur le territoire communal.

5.8.1.3 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES

Il a dans un premier temps été envisagé de positionner la zone d'activité sur l'îlot à l'est de l'entreprise (cf FIGURE 30). Néanmoins, la parcelle étant située en proximité immédiate d'une zone non aedificandi archéologique celle-ci ne peut pas être mobilisée. En effet, les fondations autorisées sont de l'ordre d'une quarantaine de centimètres ce qui est incompatible avec les besoins techniques relatifs à la constitution de la zone d'activité.

5.8.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES

5.8.2.1 RESSOURCE EN EAU

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
La prélocalisation de zone humide sur le site a été infirmée. L'urbanisation du secteur entraîne une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau.	Faible à modéré	*MESURES MISES EN PLACE* : - Mise en place de principes de gestion alternative des eaux pluviales via les OAP (stationnement et cheminements perméables, dispositifs de rétention et gestion des eaux de pluie) - Végétalisation et traitement des franges paysagères	Faible

5.8.2.2 PAYSAGES ET PATRIMOINE

	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
/	Faible	*MESURES MISES EN PLACE :* - Mise en place de principes par entités paysagères via les OAP	Faible

5.8.2.3 LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site a un niveau d'enjeu **faible :** - Grande culture (intérêt pour le nourrissage de l'avifaune) - Absence d'éléments permettant l'identification de zones humides - Situé dans un corridor surfacique mais ne présente pas d'habitats spécifiques > il y a néanmoins un besoin de perméabilité des milieux.	Faible	*MESURES MISES EN PLACE :* - Appui sur les besoins de gestion alternative des milieux, de maintien de la perméabilité écologique via les OAP	Faible

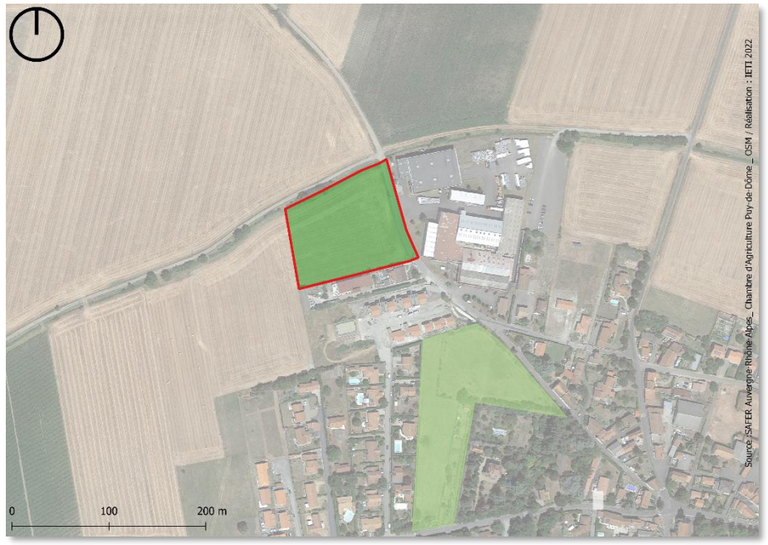

FIGURE 31 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE PESSAT-VILLENEUVE (SOURCE : IETI)

5.8.2.4 LES RESSOURCES NATURELLES : ESPACES AGRICOLES

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Parcelles déclarées à la PAC, situées dans un contexte agricole plus vaste.	Modéré	*MESURES A METTRE EN PLACE* - Envisager le suivi et l'accompagnement des agriculteurs (trouver des terrains, participation financière à la conversion / mise en place de systèmes d'irrigation...)	Faible

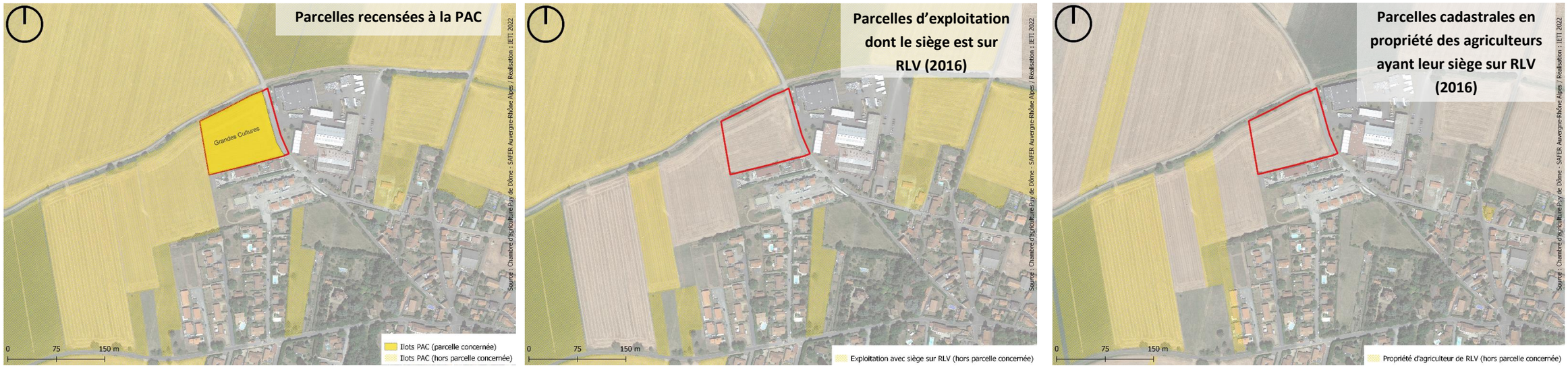

FIGURE 32 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE PESSAT-VILLENEUVE (SOURCE : IETI)

5.8.2.5 LA QUALITE DE L'AIR, L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site n'est pas desservi par une ligne de transport en commun.	Modéré	*MESURES MISES EN PLACE :* - Développer les mobilités alternatives (OAP) - Adapter les équipements publics (OAP) - Favoriser le bioclimatisme et la réduction des consommations d'énergie primaire du bâtiment (OAP)	Faible

5.8.2.6 LES RISQUES

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
/	Faible	*MESURES A METTRE EN PLACE :* - Attention spécifique à l'imperméabilisation des sols et à la gestion alternative des eaux pluviales.	Faible

5.8.3 SYNTHESE DES ANALYSES

THEMATIQUE	IMPACT	IMPACT RESIDUEL
Ressource en eau	Faible à modéré	Faible
Paysage et patrimoine	Faible	Faible
Milieux naturels et biodiversité	Faible	Faible
Espaces agricoles	Modéré	Faible
Qualité de l'air, énergie, GES	Modéré	Faible
Risques	Faible	Faible

L'urbanisation du site a un impact modéré sur les espaces agricoles, les incidences sur les autres thématiques sont globalement acceptables. Après la mise en œuvre des mesures, l'ensemble des impacts résiduels sont acceptables.

5.9 CREATION D'UNE ZACIL A SAINT-OURS-LES-ROCHES

Dans le cadre de la modification, il est envisagé d'inscrire la création d'une ZACIL de 0.5haha sur la commune de Saint-Ours-les-Roches. La justification apportée est la suivante :

« La commune de Saint-Ours-les-Roches ne comprend pas de zone d'activités inscrite au SCoT. La commune souhaite toutefois pouvoir accueillir des activités artisanales d'intérêt local. La ville de Saint-Ours est un petit pôle de services et d'emplois. Il parait opportun de permettre un développement limité d'activités artisanales afin de couvrir les besoins des habitants en limitant la dépendance aux territoires voisins et la limitation des déplacements d'artisans sur le territoire. »

FIGURE 33 REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA MODIFICATION DE LA ZACIL DE SAINT-OURS-LES-ROCHES (SOURCE : DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU SCOT GRAND CLERMONT)

5.9.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES

5.9.1.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE FONCIERE AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

Sur le territoire de RLV, il existe peu de disponibilités au sein des zones d'activités. En ce qui concerne la commune de Saint-Ours-les-Roches il n'existe pas de zone d'activités.

5.9.1.2 ANALYSE DES FRICHES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

La commune ne faisait pas partie des communes « test » de l'étude friches.

→ Il n'existe pas de réel potentiel foncier à destination d'activités économiques sur le territoire communal.

5.9.1.3 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES

Il a été envisagé de mobiliser deux autres sites dans le secteur comme montré dans la figure ci-dessous. Néanmoins, ceux-ci présentent des contraintes techniques (ligne HT) ou patrimoniales (chapelle) qui ont conduit à ne pas les retenir.

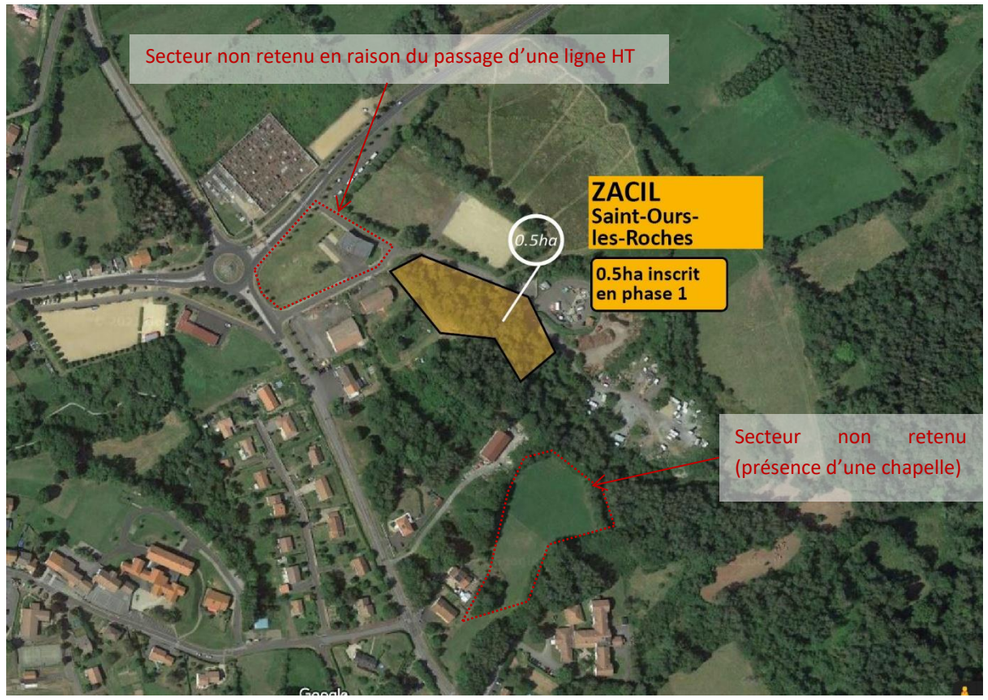

5.9.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES

5.9.2.1 RESSOURCE EN EAU

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site est concerné par une prélocalisation zone humide. L'urbanisation du secteur entraîne une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau.	Modéré à fort (ZH à étudier)	*MESURES MISES EN PLACE* : - Mise en place de principes de gestion alternative des eaux pluviales via les OAP (stationnement et cheminements perméables, dispositifs de rétention et gestion des eaux de pluie) - Végétalisation et traitement des franges paysagères *MESURES A METTRE EN PLACE :* - Réalisation d'une étude zone humide.	Faible à modéré

5.9.2.2 PAYSAGES ET PATRIMOINE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Fait partie du PNR des Volcans d'Auvergne, au sein du bien UNESCO et est concerné par la loi montagne.	Fort	*MESURES MISES EN PLACE :* - Mise en place de principes par entités paysagères via l'OAP thématique paysage *MESURES A METTRE EN PLACE :* Décliner des intentions paysagères fortes avec une volonté d'intégration dans le paysage	Faible à modéré

5.9.2.3 LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site a un niveau d'enjeu **fort :** - Prélocalisation de zone humide - Existence d'un boisement.	Fort	*MESURES A METTRE EN PLACE :* - Réalisation d'une étude zone humide - Réalisation d'une étude faune flore *MESURES MISES EN PLACE :* Appui sur les besoins de gestion alternative des milieux, de maintien de la perméabilité écologique via l'OAP trame verte et bleue et paysage	Modéré

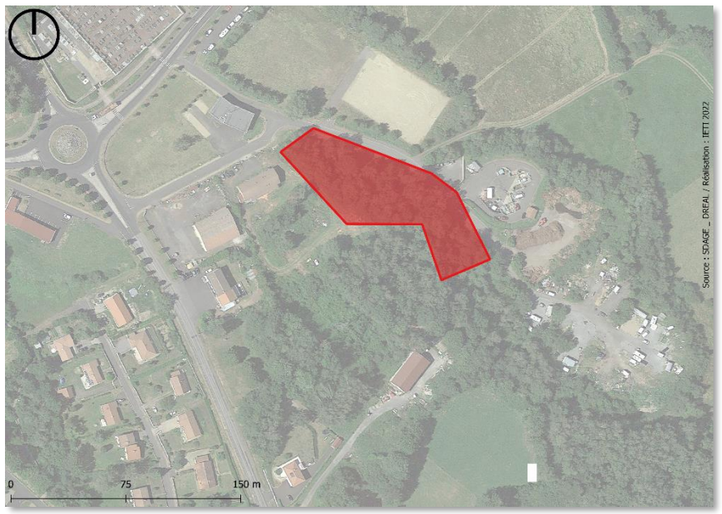

FIGURE 34 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES SUR LA ZACIL DE SAINT-OURS-LES-ROCHES (SOURCE : IETI)

➔ Le secteur dispose d'un caractère écologique potentiellement intéressant qu'il conviendrait de préserver. Par ailleurs, compte tenu du caractère boisé du secteur il sera nécessaire de prévoir une autorisation de défrichement. **L'ouverture à l'urbanisation de cette zone est donc à requestionner.**

5.9.2.4 LES RESSOURCES NATURELLES : ESPACES AGRICOLES

La ZACIL n'est pas concernée.

5.9.2.5 LA QUALITE DE L'AIR, L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site n'est pas desservi par une ligne de transport en commun.	Modéré	*MESURES MISES EN PLACE :* - Développer les mobilités alternatives (OAP) - Adapter les équipements publics (OAP) - Favoriser le bioclimatisme et la réduction des consommations d'énergie primaire du bâtiment (OAP)	Faible

5.9.2.6 LES RISQUES

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
/	Faible	*MESURES A METTRE EN PLACE :* - Attention spécifique à l'imperméabilisation des sols et à la gestion alternative des eaux pluviales.	Faible

5.9.3 SYNTHESE DES ANALYSES

THEMATIQUE	IMPACT	IMPACT RESIDUEL
Ressource en eau	Modéré à fort (ZH à étudier)	Faible à modéré
Paysage et patrimoine	Fort	Faible à modéré
Milieux naturels et biodiversité	Fort	Modéré
Espaces agricoles	NC	NC
Qualité de l'air, énergie, GES	Modéré	Faible
Risques	Faible	Faible

L'urbanisation du site conduit à des incidences modérées à forte sur la ressource en eau et fortes pour le paysage et le patrimoine ainsi que les milieux naturels et la biodiversité. Suite à la mise en œuvre des mesures, les impacts résiduels sur les milieux naturels et la biodiversité restent d'un niveau modéré. L'ouverture à l'urbanisation de la zone est donc à requestionner.

→ Ce constat a amené les élus locaux à repenser le dessin de la zone, en réduisant celle-ci de 0,5ha (soit près de la moitié de la superficie envisagée).

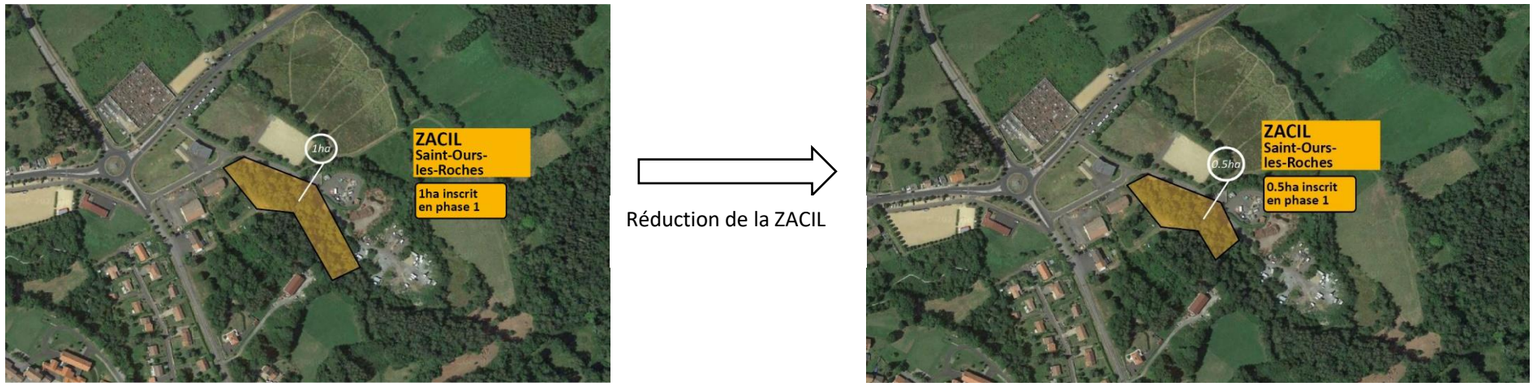

5.10 TRANSFERT EN PHASE 2 DE LA ZACIL DE SAYAT

Dans le cadre de la modification, il est envisagé de basculer en phase 2 les 3ha non consommés sur la ZACIL de Sayat car la communauté d'agglomération ne souhaite pas engager une réalisation dans ce secteur à court terme.

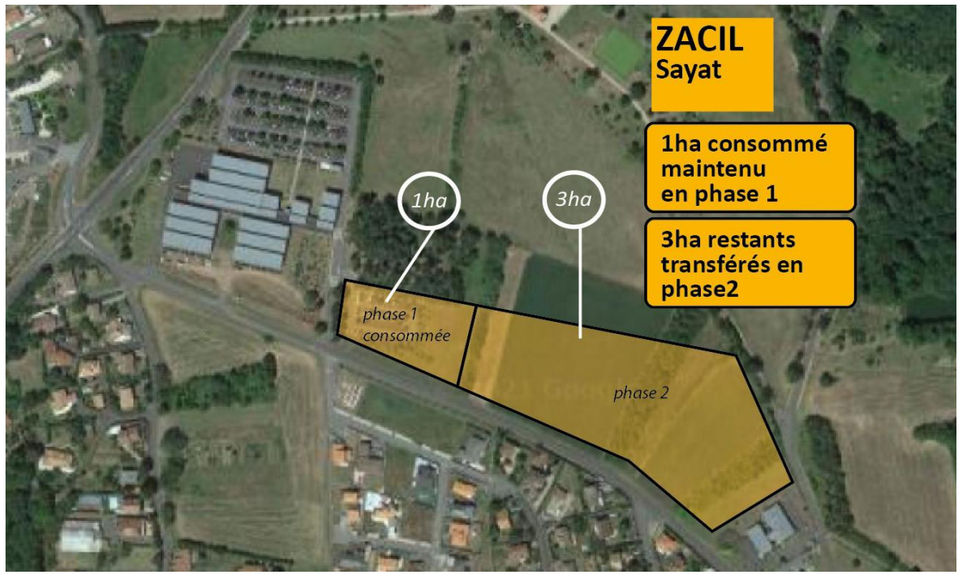

5.10.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES

5.10.1.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE FONCIERE AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

Sur le territoire de RLV, il existe peu de disponibilités au sein des zones d'activités. En ce qui concerne la commune de Sayat il reste des disponibilités au sein de la ZACIL du Pommier.

Disponibilités foncières actuelles des zones d'activités RLV

		Superficie ZA	Surface occupée		Immédiatement disponible * disponibilité < 6 mois	
EcoParc	Châtel-Guyon	155 400	99 800	64%	6 600	4%
Les Champiaux	Ennezat	88 990	64 970	73%	-	0%
Pierre Boulanger	Les Martres d'Artière	110 787	85 787	77%	-	0%
L'Ormeau	Lussat	66 918	26 918	40%	-	0%
Riom Sud	Ménétrol	266 877	266 877	100%	-	0%
Les Charmes	Ménétrol	101 475	101 475	100%	-	0%
Espace Mozac	MZC - MALZT - ENVAL	689 304	689 304	100%	-	0%
L'Ambène	Riom	175 744	175 744	100%	-	0%
La Varenne	Riom	118 655	118 655	100%	-	0%
Le Maréchat	Riom	216 469	216 469	100%	-	0%
Layat	Riom	262 657	262 657	100%	-	0%
Les Portes de Riom	Riom	338 041	338 041	100%	-	0%
PEER	Riom	716 466	716 466	100%	-	0%
Zone Agri-développement	Pulvérières	59 888	-	0%	-	0%
Champ-Garay	Saint-Beauzire	84 755	19 855	23%	-	0%
Biopôle Clermont-Limagne	Saint-Beauzire	711 241	415 171	58%	36 580	5%
Le Grand Chirol	Saint-Bonnet (Nord)	49 895	49 895	100%	-	0%
La Côte Saint-Vincent	Sayat	152 310	152 310	100%	-	0%
Le Pommier	Sayat	105 644	46 644	44%	-	0%
Parc de Champloup	Volvic	180 745	135 275	75%	25 470	14%
ZA de Champloup	Volvic	34 273	31 173	91%	3 100	9%
09/02/2022		4 686 534	4 013 486	85,6%	71 750	1,5%

Néanmoins, la ZACIL est un espace fléché au SCOT pour l'extension de la zone d'activités.

5.10.1.2 ANALYSE DES FRICHES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

La commune ne faisait pas partie des communes « test » de l'étude friches.

→ Il n'existe pas de réel potentiel foncier à destination d'activités économiques sur le territoire communal.

5.10.1.3 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES

Compte tenu qu'il s'agit d'un transfert en phase 2 d'un secteur fléché au SCOT il n'a pas été recherché d'autres solutions.

5.10.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES

5.10.2.1 RESSOURCE EN EAU

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site est concerné par une prélocalisation zone humide. L'urbanisation du secteur entraîne une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau.	Modéré à fort (ZH à étudier)	*MESURES MISES EN PLACE* : - Mise en place de principes de gestion alternative des eaux pluviales via les OAP (stationnement et cheminements perméables, dispositifs de rétention et gestion des eaux de pluie) - Végétalisation et traitement des franges paysagères	Faible à modéré

5.10.2.2 PAYSAGES ET PATRIMOINE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Fait partie du PNR des Volcans d'Auvergne.	Modéré à fort	*MESURES MISES EN PLACE :* - Mise en place de principes par entités paysagères via les OAP *MESURES A METTRE EN PLACE :* - Décliner des intentions paysagères fortes avec une volonté d'intégration dans le paysage - Retravailler le dessin de la zone en s'appuyant sur les haies et en valorisant l'intégration paysagère	Faible à modéré

5.10.2.3 LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site a un niveau d'enjeu **fort :** - Prélocalisation de zone humide - Existence de haies et boisements, - Proximité avec la ZNIEFF Coteaux de Limagne Occidentale (moins de 100m)	Fort	*MESURES A METTRE EN PLACE :* - Réalisation d'une étude zone humide - Réalisation d'une étude faune flore *MESURES MISES EN PLACE :* - Appui sur les besoins de gestion alternative des milieux, de maintien de la perméabilité écologique via l'OAP trame verte et bleue et paysage	Modéré

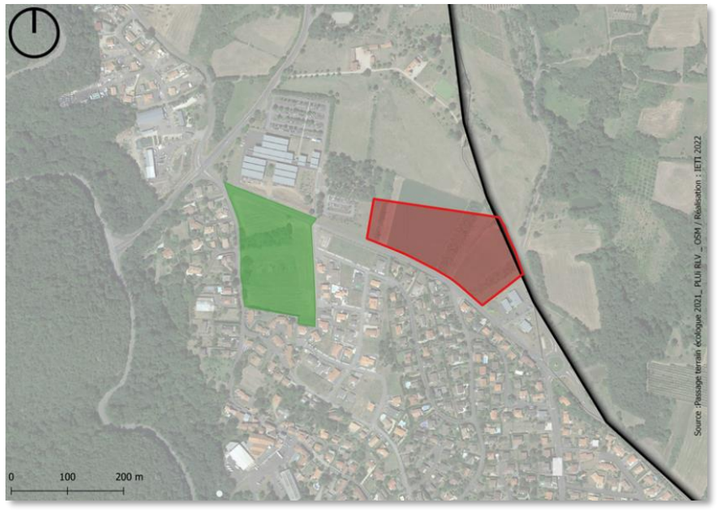

FIGURE 35 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE SAYAT (SOURCE : IETI)

5.10.2.4 LES RESSOURCES NATURELLES : ESPACES AGRICOLES

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site est concerné par des parcelles recensées à la PAC faisant partie d'exploitations locales.	Modéré à fort	*MESURES A METTRE EN PLACE* - Envisager le suivi et l'accompagnement des agriculteurs (trouver des terrains...)	Faible

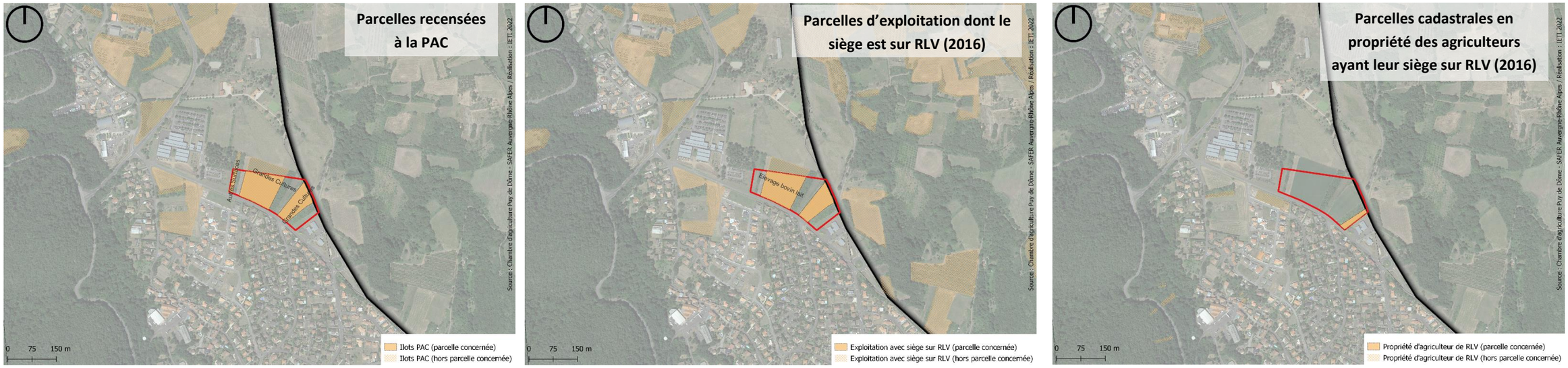

FIGURE 36 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DE SAYAT (SOURCE : IETI)

5.10.2.5 LA QUALITE DE L'AIR, L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site est desservi par une ligne de transport en commun qui relie directement Clermont-Ferrand.	Faible	*MESURES MISES EN PLACE :* - Développer les mobilités alternatives (OAP) - Adapter les équipements publics (OAP) Favoriser le bioclimatisme et la réduction des consommations d'énergie primaire du bâtiment (OAP)	Faible

5.10.2.6 LES RISQUES

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Existence d'un axe de ruissellement sur la parcelle.	Fort	*MESURES MISES EN PLACE :* - *Prise en compte des axes de ruissellement (OAP)* *MESURES A METTRE EN PLACE :* - Attention spécifique à l'imperméabilisation des sols et à la gestion alternative des eaux pluviales.	Faible à modéré

5.10.3 SYNTHESE DES ANALYSES

THEMATIQUE	IMPACT	IMPACT RESIDUEL
Ressource en eau	Modéré à fort (ZH à étudier)	Faible à modéré
Paysage et patrimoine	Modéré à fort	Faible à modéré
Milieux naturels et biodiversité	Fort	Modéré
Espaces agricoles	Modéré à fort	Faible
Qualité de l'air, énergie, GES	Faible	Faible
Risques	Fort	Faible à modéré

L'urbanisation du site présente des incidences modérées à fortes sur la ressource en eau, le paysage et le patrimoine, les espaces agricoles. Il présente également des incidences fortes sur les milieux naturels et la biodiversité ainsi qu'en matière de risques. Après la mise en œuvre de mesures, les impacts sur les milieux naturels et la biodiversité restent d'un niveau modéré. L'ouverture à l'urbanisation de la zone est donc à requestionner.

5.12 TRANSFERT EN PHASE 2 DE LA ZACIL PIERRE BOULANGER AUX MARTRES-D'ARTIERES

Dans le cadre de la modification, il est envisagé de basculer en phase 2 les surfaces allouées à la ZACIL Pierre Boulanger (4ha) et de ne pas localiser cette zone sur le territoire car il n'existe à l'heure actuelle aucun projet arrêté sur le territoire nécessitant la mobilisation de ces secteurs à court terme.

Seuls 0,5ha ont été maintenus afin de finaliser un aménagement réalisé à l'est de l'emplacement initial de la ZACIL.

Compte tenu de la particularité de cette ZACIL (localisation non définie, à l'exception des 0,5ha) l'analyse portera uniquement sur les 0,5ha et ne permet pas de traduire des enjeux pour l'ensemble du secteur.

5.12.1 APPREHENSION DE LA DISPONIBILITE FONCIERE ET SOLUTIONS ENVISAGEES

5.12.1.1 ANALYSE DE LA DISPONIBILITE FONCIERE AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

Sur le territoire de RLV, il existe peu de disponibilités au sein des zones d'activités. En ce qui concerne la commune des Martres d'Artières il existe des disponibilités uniquement sur le secteur « Pierre Boulanger » qui dispose de 33% de sa superficie libre (2,5ha).

Néanmoins, la ZACIL est un espace fléché au SCOT prévu pour l'extension des ZACIL.

Disponibilités foncières actuelles des zones d'activités RLV

		Superficie ZA	Surface occupée		Immédiatement disponible * disponibilité < 6 mois	
EcoParc	Châtel-Guyon	155 400	99 800	64%	6 600	4%
Les Champiaux	Ennezat	88 990	64 970	73%	-	0%
Pierre Boulanger	Les Martres d'Artière	110 787	85 787	77%	-	0%
L'Ormeau	Lussat	66 918	26 918	40%	-	0%
Riom Sud	Ménétrol	266 877	266 877	100%	-	0%
Les Charmes	Ménétrol	101 475	101 475	100%	-	0%
Espace Mozac	MZC - MALZT - ENVAL	689 304	689 304	100%	-	0%
L'Ambène	Riom	175 744	175 744	100%	-	0%
La Varenne	Riom	118 655	118 655	100%	-	0%
Le Maréchat	Riom	216 469	216 469	100%	-	0%
Layat	Riom	262 657	262 657	100%	-	0%
Les Portes de Riom	Riom	338 041	338 041	100%	-	0%
PEER	Riom	716 466	716 466	100%	-	0%
Zone Agri-développement	Pulvérières	59 888	-	0%	-	0%
Champ-Garay	Saint-Beauzire	84 755	19 855	23%	-	0%
Biopôle Clermont-Limagne	Saint-Beauzire	711 241	415 171	58%	36 580	5%
Le Grand Chirol	Saint-Bonnet (Nord)	49 895	49 895	100%	-	0%
La Côte Saint-Vincent	Sayat	152 310	152 310	100%	-	0%
Le Pommier	Sayat	105 644	46 644	44%	-	0%
Parc de Champloup	Volvic	180 745	135 275	75%	25 470	14%
ZA de Champloup	Volvic	34 273	31 173	91%	3 100	9%
09/02/2022		4 686 534	4 013 486	85,6%	71 750	1,5%

5.12.1.2 ANALYSE DES FRICHES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV

La commune ne faisait pas partie des communes « test » de l'étude friches.

→ Il n'existe pas de réel potentiel foncier à destination d'activités économiques sur le territoire communal.

5.12.1.3 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES

Compte tenu qu'il s'agit d'un transfert en phase 2 d'un secteur fléché au SCOT il n'a pas été recherché d'autres solutions.

Par ailleurs, concernant les 0,5 ha maintenus, ceux-ci visant à finaliser l'aménagement existant il n'est pas pertinent de le relocaliser ailleurs.

5.12.2 CARACTERISATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES PAR THEMATIQUES

5.12.2.1 RESSOURCE EN EAU

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
L'urbanisation du secteur entraîne une imperméabilisation des sols, ce qui participe à dénaturer le cycle de l'eau.	Faible à modéré	*MESURES MISES EN PLACE* : - Mise en place de principes de gestion alternative des eaux pluviales via les OAP (stationnement et cheminements perméables, dispositifs de rétention et gestion des eaux de pluie) - Végétalisation et traitement des franges paysagères	Faible

5.12.2.2 PAYSAGES ET PATRIMOINE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
/	Faible	*MESURES MISES EN PLACE :* - Mise en place de principes par entités paysagères via les OAP	Faible

5.12.2.3 LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site a un niveau d'enjeu estimé comme **faible à modéré** en raison de : - La présence de grande culture (intérêt pour le nourrissage de l'avifaune) - La présence d'une haie - La proximité avec la ZNIEFF de type II « Lit Majeur de l'Allier Moyen »	Faible à modéré	*MESURES MISES EN PLACE :* - Appui sur les besoins de gestion alternative des milieux, de maintien de la perméabilité écologique via les OAP	Faible

FIGURE 37 ENJEUX ECOLOGIQUES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DES MARTRES D'ARTIERES (SOURCE : IETI)

5.12.2.4 LES RESSOURCES NATURELLES : ESPACES AGRICOLES

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site est concerné par des parcelles recensées à la PAC faisant partie d'exploitations locales.	Modéré à fort	*MESURES A METTRE EN PLACE* - Envisager le suivi et l'accompagnement des agriculteurs (trouver des terrains...)	Faible

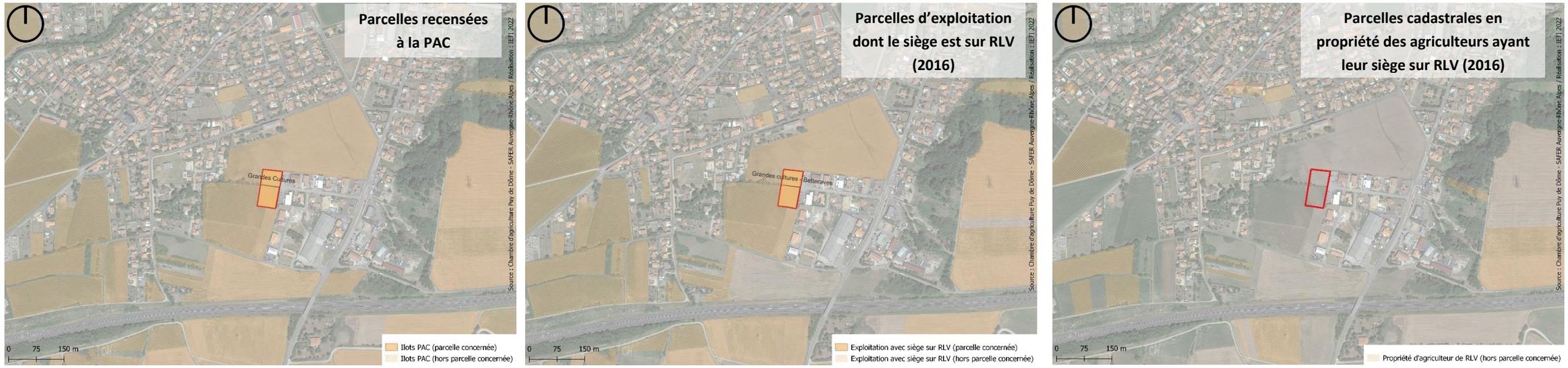

FIGURE 38 ENJEUX AGRICOLES RELEVES DANS LE SECTEUR DE LA ZACIL DES MARTRES D'ARTIERES (SOURCE : IETI)

5.12.2.5 LA QUALITE DE L'AIR, L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
Le site n'est pas desservi par les transports en commun.	Modéré	*MESURES MISES EN PLACE :* - Développer les mobilités alternatives (OAP) - Adapter les équipements publics (OAP) Favoriser le bioclimatisme et la réduction des consommations d'énergie primaire du bâtiment (OAP)	Faible

5.12.2.6 LES RISQUES

SENSIBILITE	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
/	Faible	*MESURES A METTRE EN PLACE :* Attention spécifique à l'imperméabilisation des sols et à la gestion alternative des eaux pluviales.	Faible

5.12.3 SYNTHESE DES ANALYSES

THEMATIQUE	IMPACT	IMPACT RESIDUEL
Ressource en eau	Faible à modéré	Faible
Paysage et patrimoine	Faible	Faible
Milieux naturels et biodiversité	Faible à modéré	Faible
Espaces agricoles	Modéré à fort	Faible
Qualité de l'air, énergie, GES	Faible à modéré	Faible
Risques	Faible	Faible

L'urbanisation du site présente un impact modéré à fort sur les espaces agricoles, l'impact est en revanche globalement acceptable sur le reste des thématiques. Après la mise en œuvre des mesures, l'ensemble des thématiques présentent des incidences résiduelles faibles.

6 INCIDENCES NATURA 2000

6.1 LE RESEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble cohérent de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Il est composé de Zone de Protection Spéciale (ZPS) d'après la directive oiseaux et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) d'après la directive Habitats Faune Flore.

6.1.1 LA DIRECTIVE OISEAUX

La Directive 2009/147/CE dite Directive Oiseaux du 30 novembre 2009 promeut la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Elle remplace la première Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 qui avait le même objet.

Par la mise en place de zones de protection spéciale, importantes pour la protection et la gestion des oiseaux, la directive Oiseaux consacre également la notion de réseau écologique, en tenant compte des mouvements migratoires des oiseaux pour leur protection et de la nécessité d'un travail transfrontalier.

6.1.2 LA DIRECTIVE HABITATS

La directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE concerne la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de la flore sauvage. Il s'agit d'une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles. La directive désigne pour cela des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) qui participent à la préservation d'un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire et d'une ou plusieurs espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et/ou contribue de manière significative à maintenir une biodiversité élevée dans la région biogéographique considérée. Ces sites sont ensuite désignés Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels. Dès lors, les États membres doivent empêcher, par des mesures contractuelles, réglementaires ou administratives appropriées, la détérioration des habitats naturels et des habitats des espèces présents sur ces sites.

6.2 LE PROJET DE MODIFICATION DU SCOT PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

Le territoire du SCOT est concerné par 13 sites Natura 2000 :

- ZSC FR 8301033 « Plaines des Varennes » ;
- ZSC FR 8301036 « Vallées et côteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand » ;
- ZSC FR 8301048 « Puy de Pileyre, Turluron » ;
- ZSC FR 8301035 « Vallées et côteaux xérotermiques des Couzes et des Limagnes » ;
- ZSC FR 8301038 « Val d'Allier Pont-du-Chateau, Jumeaux, Alagnon » ;
- ZSC FR 8301049 « Comté d'Auvergne, Puy de Saint-Romain » ;
- ZSC FR 8301052 « Chaîne des Puys » ;
- ZPS FR8312013 « Val d'Allier : Saint-Yorre – Joze » ;
- ZPS FR 8312011 « Pays des Couzes » ;
- ZSC FR 8301037 « Marais salé de Saint-Beauzire » ;
- ZSC FR8302013 « Gîtes de la Sioule » ;
- ZSC FR8301032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier »
- ZPS FR8312003 et la ZSC FR8301034 « Gorges de la Sioule »

La modification n°7 du SCOT concerne exclusivement des sites implantés sur le territoire de l'EPCI Riom Limagne et Volcans. Aussi, l'étude des incidences Natura 2000 sera ciblée sur celles situées au sein du territoire de Riom Limagne et Volcans :

- ZSC FR 8301036 « Vallées et côteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand » ;
- ZSC FR 8301038 « Val d'Allier Pont-du-Château, Jumeaux, Alagnon » ;
- ZSC FR 8301052 « Chaîne des Puys » ;
- ZSC FR 8301037 « Marais salé de Saint-Beauzire » ;
- ZSC FR8302013 « Gîtes de la Sioule ».

L'étude des incidences Natura 2000 est ciblée sur les nouveaux secteurs : extension, déplacement, création. En effet, ce sont ces nouveaux sites qui sont susceptibles de modifier l'analyse du SCOT sur les incidences Natura 2000. Par ailleurs, l'ensemble des secteurs concernés par une réduction n'ont pas fait l'objet d'une analyse des incidences Natura 2000 car il a été considéré que ceux-ci avaient déjà été analysé et que les modifications apportées vont dans le sens de la préservation des milieux.

La carte suivante permet d'identifier, **pour les secteurs nouvellement créés (extension, déplacement, ouverture)**, les sites Natura 2000 situés à une distance maximale de 5km.

Cette distance, est retenue afin de tenir compte de l'aire d'influence des espèces présentes sur les différents sites. A noter que, pour certaines espèces avec une grande capacité de déplacement ces aires d'influences peuvent être supérieures (10km pour le Petit Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées / 25km pour le Grand Murin).

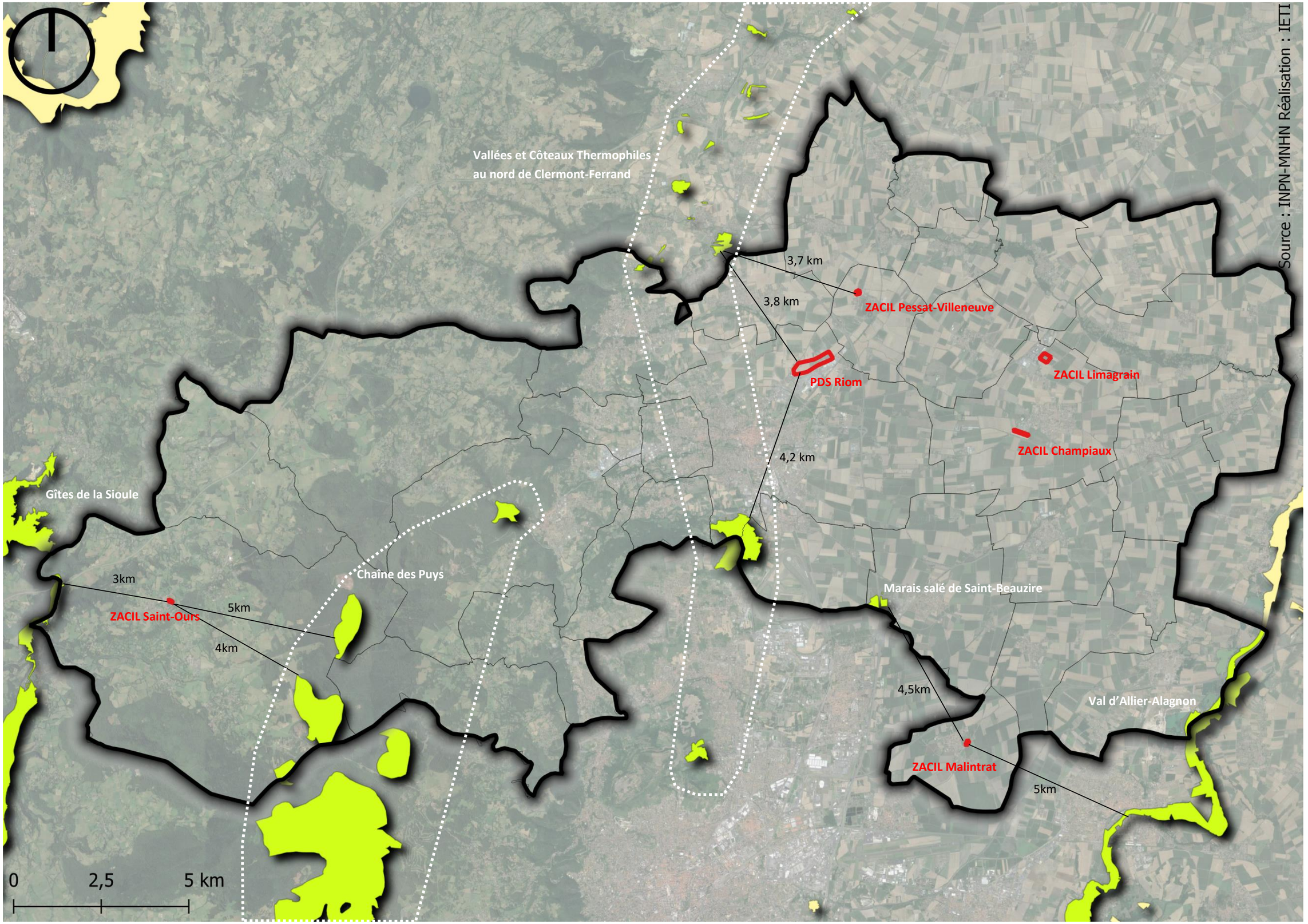

FIGURE 39 DISTANCE ENTRE LES ZACIL / PDS ET LES SITES NATURA 2000 (SOURCE : IETI)

Les incidences potentielles sur les sites Natura 2000 sont présentées ci-dessous par secteur de la modification :

6.2.1 INCIDENCE DU PDS SUR LES SITES NATURA 2000 :

Le nouvel emplacement du Parc de Développement Stratégique de Riom est situé à moins de 5km de plusieurs entités de la zone Natura 2000 « Vallées et Côteaux Thermophiles au Nord de Clermont-Ferrand ».

HABITATS ET ESPECES CARACTERISTIQUES DU SITE NATURA 2000

Le site est caractérisé par des habitats de prés salés (code 1340), de pelouses sèches (code 6210), de friches humides (code 6430), de prairies (code 6510), de forêts alluviales (code 91E0) et de chênaies (code 9160).

Les espèces d'intérêt communautaire qui ont pu y être identifiées sont des mammifères (loutre d'Europe, Petit Rhinolophe), des poissons (Lamproie de Planer) et des invertébrés (Laineuse du Prunellier et Lucane Cerf-Volant).

Le site du PDS, est actuellement occupé par des terres agricoles (conventionnelles et biologiques) et n'accueille donc pas d'habitat d'intérêt communautaire associé au site Natura 2000 considéré.

Il ne présente par ailleurs pas d'intérêt spécifique pour les espèces communautaires. La présence d'arbres et de petits bosquets constituant néanmoins un intérêt potentiel pour les chauve-souris et les insectes. Néanmoins, ces arbres et bosquets sont situés au sein d'une matrice agricole et sont donc peu connectés aux espaces environnants.

L'incidence de l'urbanisation de cette zone est donc considérée comme FAIBLES.

6.2.2 INCIDENCE DE LA ZACIL DE PESSAT-VILLENEUVE SUR LES SITES NATURA 2000

La nouvelle ZACIL de Pessat-Villeneuve est située à moins de 5km de plusieurs entités de la zone Natura 2000 « Marais salé de Saint-Beauzire » et « Val d'Allier - Alagnon ».

Le contexte étant comparable à celui du PDS (même site Natura 2000 et même caractéristique de la parcelle), les incidences sont considérées comme FAIBLES.

6.2.3 INCIDENCE DE LA ZACIL DE SAINT-OURS SUR LES SITES NATURA 2000

La nouvelle ZACIL de Saint-Ours est située à moins de 5km de plusieurs entités du site « Chaîne des Puys » et à moins de 5 km du site « Gîtes de la Sioule ».

HABITATS ET ESPECES CARACTERISTIQUES DU SITE NATURA 2000 « Gîtes de la Sioule »

Le site est caractérisé par des rivières (code 3260), des landes sèches (code 4030), des prairies calcaires et prairies maigres (code 6410 et 6510), des friches humides (code 6430), des forêts alluviales (code 91E0) et des hêtraies (code 9120 et 9130).

Les espèces d'intérêt communautaire qui ont pu y être identifiées sont des mammifères – particulièrement des chiroptères - (Petit et Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Petit Murin, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand murin, Loutre d'Europe) des invertébrés (Cordulie à corps fin, damier de la succise, Ecrevisse à pattes blanches), des poissons (Chabot commun) et des plantes (Perce-neige).

HABITATS ET ESPECES CARACTERISTIQUES DU SITE NATURA 2000 « Chaîne des Puys »

Le site est caractérisé par des landes acidiphiles (code 4030), des formations à Juniperus communis (code 5130), des pelouses calcicoles (code 6210), des friches humides (code 6430), des prairies de fauche (6520), des tourbières (code 7140) et des éboulis (code 8150).

Les espèces d'intérêt communautaire qui ont pu y être identifiées sont des chiroptères (Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand murin), des invertébrés (Damier de la succise, Cuivré de la Bistorte) et des plantes (Ligulaire de Sibérie).

Le secteur de la ZACIL de Saint-Ours n'a pas fait l'objet d'investigations de la part d'un écologue. Aussi, il n'est pas possible de déterminer si le secteur présente ou non un habitat d'intérêt communautaire associé aux Natura 2000 « Gites de la Sioule » et « Chaîne des Puys ».

En revanche, le site de la ZACIL présente un caractère boisé et potentiellement humide qui lui confère un statut intéressant pour les chiroptères (secteur nourrissage, repos…) d'autant que le site se trouve au sein d'un maillage d'espaces boisés.

Les incidences restent cependant d'une portée globale (destruction d'habitats, dérangement par la lumière) et font l'objet d'un traitement à travers les OAP et le règlement du PLU. De plus, le report sur d'autres secteurs à proximité est possible pour les espèces compte tenu de leur mobilité.

En l'absence d'étude plus précise sur le secteur les incidences finales sont considérées comme FAIBLES A MODEREES.

6.2.4 INCIDENCE DE LA ZACIL DE MALINTRAT SUR LES SITES NATURA 2000

La nouvelle ZACIL de Malintrat est située à moins de 5km de plusieurs entités du site « Marais salé de Saint-Beauzire » et à moins de 5 km du site « Val d'Allier-Alagnon ».

HABITATS ET ESPECES CARACTERISTIQUES DU SITE NATURA 2000 « Marais salé de Saint-Beauzire »

Le site est caractérisé par des prés salés et prairies saumâtres (code 1340).

Les espèces d'intérêt communautaire qui ont pu y être identifiées sont des invertébrés (Agrion de Mercure, Escargot de Bourgogne) et des amphibiens (Lézard vert, Grenouille verte).

HABITATS ET ESPECES CARACTERISTIQUES DU SITE NATURA 2000 « Chaîne des Puys »

Le site est caractérisé par des prés salés (code 1340), des zones humides (code 3130, 3140, 6430), des lacs (code 3150), des rivières (code 3260 et 3270), des pelouses sèches (6210), des prairies (code 6510), des sources pétrifiantes (code 7220), des espaces rocheux (code 8210, code 8230) et des forêts alluviales et mixtes (code 91E0 et 91F0).

Les espèces d'intérêt communautaire qui ont pu y être identifiées sont des chiroptères (Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand murin, Castor d'Europe), des amphibiens (Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Cistude d'Europe), des poissons (Lamproie marine, Lamproie de Planer, Grande alose, Saumon de l'Atlantique, Chabot, Bouvière, Toxostome), des invertébrés (Gomphe serpentin, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Lucane cerf-volant).

La ZACIL est actuellement occupé par des terres agricoles et ne présente donc pas d'habitat communautaire lié à la Natura 2000 « Marais salé de Saint-Beauzire » et se situe à plus de 3km (aire d'influence de l'Agrion de Mercure) du site. Les incidences sont donc considérées comme FAIBLES.

Elle ne présente pas non plus d'habitats communautaires liés à la Natura 2000 « Val d'Allier-Alagnon » et ne présente pas d'habitats spécifiquement intéressants pour les espèces d'intérêt communautaire. Les incidences donc considérées comme FAIBLES.

6.2.5 SYNTHESE :

Ainsi, dans le cadre du projet de modification, les changements apportés au SCOT présentent des incidences faibles voire faibles à modérées sur les sites Natura 2000 du territoire.

Site	Incidence
PDS	FAIBLE
ZACIL Pessat-Villeneuve	FAIBLE
ZACIL Saint-Ours	FAIBLE A MODERE
ZACIL Malintrat	FAIBLE

7 MISE EN PERSPECTIVE DES EVOLUTIONS PREVUES SUR LES DIFFERENTS EPCI DU GRAND CLERMONT

7.1 EPCI MOND'AVERNE COMMUNAUTE (VERSION JUin 2020)

Le projet de PADD vise à conserver les surfaces existantes prévues au SCOT pour les extensions des ZACIL et n'envisage pas leur relocalisation.

AXE	ORIENTATION	DECLINAISON
Axe 3 : Un positionnement économique à conforter	**Orientation 1 :** Promouvoir les ressources du territoire les savoir-faire locaux dans une perspective de qualité et de rayonnement	Conforter l'artisanat et les savoirs faire locaux Développer les circuits courts en soutenant les initiatives locales et valoriser l'économie circulaire Maintenir la diversification des activités agricoles et forestières du territoire et promouvoir les pratiques durables
	Orientation 3 : Soutenir et promouvoir le développement d'un tissu économique de proximité, au sein des pôles de vie et des centralités	Maintenir et encourager le développement des commerces de proximité Maîtriser le développement commercial en périphérie
	Orientation 4 : S'engager dans une restructuration de l'offre au sein des zones d'activités	Mettre en œuvre une stratégie de développement économique maîtrisée et coordonnée à l'échelle de Mond'Arverne Communauté : - Assurer un développement maîtrisé et coordonné des zones d'activités économiques du territoire identifiées par le SCoT comme ZACIL : Pra de Serre, La Novialle, ZAC Les Meules, Le Daillard, ZAC Cheires activités - Ouvrir à l'urbanisation les extensions des zones d'activités prévues à condition que 50% des surfaces disponibles soient commercialisées - Permettre des extensions limitées des zones d'activités artisanales de proximité - Mettre en œuvre la ZAE nouvelle à Tallende orientée sur la filière du développement durable au travers d'un aménagement à haute qualité environnementale (démarche AEU)

La sensibilité du projet de l'EPCI Mond'Averne communauté est donc FAIBLE.

7.2 EPCI CLERMONT AUVERGNE METROPOLE (version OCTOBRE 2021)

Le projet de PADD vise à :

- Conserver ou supprimer les surfaces prévues au SCOT
- Finaliser les zones existantes
- Mobiliser les friches

Le projet de PADD propose donc un aménagement du territoire moins consommateur de foncier (requalification de friches, suppression de secteurs envisagés, optimisation du foncier existant) et ne vise pas la création ou la localisation de nouveaux secteurs.

AXE	ORIENTATION	DECLINAISON
Conforter les atouts métropolitains au bénéfice des territoires et de la qualité de vie	C. Soutenir l'emploi et l'accueil d'activités économiques	• Un développement de l'emploi dans l'ensemble des communes • La requalification des zones d'activités, la reconquête des friches et locaux vacants • La finalisation de l'aménagement des zones d'activités engagées : le Parc des Gravanches, le secteur Nord du Parc Logistique et du parc tertiaire des Montels, PDS Sarlième Nord • Des réflexions à poursuivre sur : l'abandon de la zone HQE de Blanzat, redélimitation des surfaces dédiées aux activités sur le PDS Sarlième Sud

La sensibilité du projet de l'EPCI Clermont Auvergne Métropole est donc FAIBLE.

7.4 EPCI BILLOM COMMUNAUTE (vERSION FEVRIER 2019)

Le projet de PADD vise à :

- Développer la multifonctionnalité,
- Requalifier les zones existantes et assurer le développement d'une offre diversifiée pour les activités économiques,
- Développer les filières d'excellence par sites thématiques.

AXE		
Vivre à Billom Communauté	Conforter Billom comme pôle de vie et 4 pôles relais	• Les activités compatibles avec l'habitat doivent être préférentiellement localisées en ville pour dynamiser ses autres fonctions et son animation. • Les constructions à usage d'industrie, d'artisanat ou de stockage non compatibles avec le voisinage de l'habitat pourront nécessiter des implantations spécifiques : bâtiment existant adapté, site mutable ou zone d'activité dédiée. • Une offre immobilière à vocation économique sera produite : coworking, pépinières d'entreprises, accueil de porteurs de projets. • La zone de l'Angaud sera affectée à des activités à forte valeur ajoutée et à forte potentialité d'emploi. • **Vertaizon :** requalifier, mieux desservir et densifier le site de Chignat, en prenant appui sur le pôle multimodal-gare, permettant et maîtrisant un développement commercial aux abords immédiats de la gare ; • **Mezel Dallet** : l'éco-zone des Littes, en limite de territoire et aux portes de Pont-du-Château, sera affectée à des activités à forte valeur ajoutée et potentialité d'emploi (activités artisanales, industrielles ou tertiaires, activités liées au recyclage, aux éco-activités et au traitement des matériaux) ; • **Pérignat-ès-Allier :** zone de La Charreyre Basse sera affectée à des activités à forte valeur ajoutée et à forte potentialité d'emploi, notamment en lien avec l'Ecopôle (recherche/enseignement dans le domaine de l'environnement)

La sensibilité du projet de l'EPCI Billom Communauté est donc FAIBLE.

Globalement, au regard des projets des différents PADD, il n'est pas attendu de modifications substantielles du SCOT visant à augmenter les superficies des ZACIL. Aussi, la modification du SCOT n'a, a priori, pas d'impact significatif sur les autres EPCI en matière de développement économique.

8 COMPATIBILITE DE LA MODIFICATION AVEC LES DOCUMENTS SUPERIEURS :

8.1 COMPATIBILITÉ AVEC LE SRADDET AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires Auvergne Rhône Alpes a été approuvé les 19 et 20 décembre 2019. Il définit 4 objectifs généraux, déclinés en 10 objectifs stratégiques et 62 objectifs opérationnels.

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF STRATEGIQUE	COMPATIBILITE
OBJECTIF GENERAL 1 : CONSTRUIRE UNE RÉGION QUI N'OUBLIE PERSONNE	OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Garantir, dans un contexte de changement climatique, un cadre de vie de qualité pour tous (actions 1.1 à 1.9)	Le projet de modification du SCOT prévoit l'ouverture de zones d'activités d'intérêt local (ZACIL) dans des secteurs en extension, néanmoins, au global il permet la réduction de près de 7,5ha de zones fléchées à l'ouverture. Ainsi, au global, le projet permet de limiter les surfaces ouvertes à l'urbanisation. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'objectif.
	OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Offrir l'accès aux principaux services sur tous les territoires (actions 2.1 à 2.9)	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet objectif stratégique.**
OBJECTIF GENERAL 2 : DÉVELOPPER LA RÉGION PAR L'ATTRACTIVITÉ ET LES SPÉCIFICITÉS DE SES TERRITOIRES	OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Promouvoir des modèles de développement locaux fondés sur les potentiels et les ressources (actions 3.1 à 3.9)	Le projet de modification du SCOT prévoit l'ouverture de zones d'activités d'intérêt local (ZACIL) dans des secteurs en extension, néanmoins, au global il permet la réduction de près de 7,5ha de zones fléchées à l'ouverture. Ainsi, au global, le projet permet de limiter les surfaces ouvertes à l'urbanisation ce qui contribue à la préservation des terres et des ressources ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'objectif.
	OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : Faire une priorité des territoires en fragilité (actions 4.1 à 4.5)	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet objectif stratégique.**
	OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : Interconnecter les territoires et développer leur complémentarité (actions 5.1 à 5.6)	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet objectif stratégique.**
OBJECTIF GENERAL 3 : INSCRIRE LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DANS LES DYNAMIQUES INTERRÉGIONALES, TRANSFRONTALIÈRES ET EUROPÉENNES		**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet objectif général.**
OBJECTIF GENERAL 4 : INNOVER POUR RÉUSSIR LES TRANSITIONS (TRANSFORMATIONS) ET MUTATIONS		**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet objectif général.**

8.2 COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne a été adopté le 3 mars 2022.

Il définit 14 orientations fondamentales, déclinées en dispositions.

ORIENTATION FONDAMENTALE	COMPATIBILITE
ORIENTATION FONDAMENTALE 1 : REPENSER LES AMENAGEMENTS DES COURS D'EAU	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 2 : REDUIRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 3 : REDUIRE LA POLLUTION ORGANIQUE ET BACTERIOLOGIQUE	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 4 : MAITRISER ET REDUIRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 5 : MAITRISER ET REDUIRE LES POLLUTIONS DUES AUX MICROPOLLUANTS	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 6 : PROTEGER LA SANTE EN PROTEGEANT LA RESSOURCE EN EAU	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 7 : MAITRISER LES PRELEVEMENTS EN EAU	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 8 : PRESERVER LES ZONES HUMIDES	Le projet de modification du SCOT envisage l'ouverture de secteurs situés en prélocalisation de zone humide. La mise en œuvre d'études spécifiques zones humides, visant la caractérisation des zones permettra de : requestionner l'ouverture de la zone, redéfinir les modalités de développement de la zone en fonction des résultats obtenus. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'objectif.
ORIENTATION FONDAMENTALE 9 : PRESERVER LA BIODIVERSITE AQUATIQUE	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 10 : PRESERVER LE LITTORAL	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 11 : PRESERVER LES TETES DE BASSIN VERSANTS	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 12 : FACILITER LA GOUVERNANCE LOCALE ET RENFORCER LA COHERENCE DES TERRITOIRES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 13 : METTRE EN PLACE DES OUTILS REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 14 : INFORMER, SENSIBILISER, FAVORISER LES ECHANGES	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation fondamentale.**

8.3 COMPATIBILITÉ AVEC LE SAGE ALLIER AVAL

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Allier-Aval a été adopté le 3 juillet 2015.

Il identifie 8 enjeux, détaillés en orientations.

ENJEU	COMPATIBILITE
ENJEU 1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ET UNE ANIMATION ADAPTÉES AUX AMBITIONS DU SAGE ET À SON PÉRIMÈTRE	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet enjeu.**
ENJEU 2 : GÉRER LES BESOINS ET LES MILIEUX DANS UN OBJECTIF DE SATISFACTION ET D'ÉQUILIBRE À LONG TERME	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet enjeu.**
ENJEU 3 : VIVRE AVEC/À CÔTÉ DE LA RIVIÈRE EN CAS DE CRUE	Le projet de modification du SCOT envisage le déplacement du Parc de Développement Stratégique vers un site non concerné par un aléa inondation. Par ailleurs il n'ouvre aucune ZACIL au sein d'un secteur concerné par le PPRNPi. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'enjeu.
ENJEU 4 : RESTAURER ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE LA NAPPE ALLUVIALE DE L'ALLIER AFIN DE DISTRIBUER UNE EAU POTABLE À L'ENSEMBLE DES USAGERS DU BASSIN	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet enjeu.**
ENJEU 5 : RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES DÉGRADÉS AFIN DE TENDRE VERS LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET CHIMIQUE DEMANDÉ PAR LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet enjeu.**
ENJEU 6 : EMPÊCHER LA DÉGRADATION, PRÉSERVER, VOIRE RESTAURER LES TÊTES DE BASSIN	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet enjeu.**
ENJEU 7 : MAINTENIR LES BIOTOPES ET LA BIODIVERSITÉ	Le projet de modification du SCOT envisage l'ouverture de secteurs situés en prélocalisation de zone humide. La mise en œuvre d'études spécifiques zones humides, visant la caractérisation des zones permettra de : requestionner l'ouverture de la zone, redéfinir les modalités de développement de la zone en fonction des résultats obtenus. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'objectif.
ENJEU 8 : PRÉSERVER ET RESTAURER LA DYNAMIQUE FLUVIALE DE LA RIVIÈRE ALLIER EN METTANT EN ŒUVRE UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE SUIVANT LES SECTEURS	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet enjeu.**

8.4 COMPATIBILITÉ AVEC LE SAGE SIOULE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sioule a été adopté le 14 novembre 2013.

Il permet de définir 5 enjeux décliné en 13 objectifs.

ENJEU	COMPATIBILITE
ENJEU 1 : AGIR SUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES ZONES HUMIDES POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT	Le projet de modification du SCOT envisage l'ouverture de secteurs situés en prélocalisation de zone humide. La mise en œuvre d'études spécifiques zones humides, visant la caractérisation des zones permettra de : requestionner l'ouverture de la zone, redéfinir les modalités de développement de la zone en fonction des résultats obtenus. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'objectif.
ENJEU 2 : PRÉSERVER, AMÉLIORER ET SÉCURISER LA QUALITÉ DES EAUX POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet enjeu.**
ENJEU 3 : PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUANTITÉ DES EAUX POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet enjeu.**
ENJEU 4 : PROTÉGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES D'INONDATION	Le projet de modification du SCOT envisage le déplacement du Parc de Développement Stratégique vers un site non concerné par un aléa inondation. Par ailleurs il n'ouvre aucune ZACIL au sein d'un secteur concerné par le PPRNPi. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'enjeu.
ENJEU 5 : PARTAGER ET METTRE EN ŒUVRE LE SAGE	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cet enjeu.**

8.5 COMPATIBILITÉ AVEC LE PGRI LOIRE BRETAGNE

Le Plan de Gestion du Risque Inondation Loire Bretagne a été adopté le 23 novembre 2015.

Il identifie 6 orientations déclinés en 46 dispositions.

ORIENTATION	COMPATIBILITE
ORIENTATION 1 : PRÉSERVER LES CAPACITÉS D'ÉCOULEMENT DES CRUES AINSI QUE LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET LES CAPACITÉS DE RALENTISSEMENT DES SUBMERSIONS MARINES	Le projet de modification du SCOT envisage le déplacement du Parc de Développement Stratégique vers un site non concerné par un aléa inondation. Par ailleurs il n'ouvre aucune ZACIL au sein d'un secteur concerné par le PPRNPi. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'orientation.
ORIENTATION 2 : PLANIFIER L'ORGANISATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN TENANT COMPTE DU RISQUE	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation.**
ORIENTATION 3 : RÉDUIRE LES DOMMAGES AUX PERSONNES ET AUX BIENS IMPLANTÉS EN ZONE INONDABLE	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation.**
ORIENTATION 4 : INTÉGRER LES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DANS UNE APPROCHE GLOBALE	Le projet de modification du SCOT envisage le déplacement du Parc de Développement Stratégique vers un site non concerné par un aléa inondation. Par ailleurs il n'ouvre aucune ZACIL au sein d'un secteur concerné par le PPRNPi. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'enjeu.
ORIENTATION 5 : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA CONSCIENCE DU RISQUE D'INONDATION	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation.**
ORIENTATION 6 : SE PRÉPARER À LA CRISE ET FAVORISER LE RETOUR À LA NORMALE	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation.**

8.6 COMPATIBILITÉ AVEC LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

PRECONISATION	COMPATIBILITE
PRECONISATION 1 : UNE EXPLOITATION ECONOME DES GISEMENTS ET UNE UTILISATION ECONOME DES MATIERES PREMIERES	La diminution des surfaces dédiées à l'ouverture aux ZACIL réduit les volumes construits sur le territoire ce qui permet de réaliser des économies de sables et de matériaux de construction. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec la préconisation.
PRECONISATION 2 : UNE IMPLANTATION DES CARRIERES PROCHE DES CENTRES DE CONSOMMATION PERMETTANT DE LIMITER LES NUISANCES DUES AU TRANSPORT	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette préconisation.**
PRECONISATION 3 : UNE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette préconisation.**
PRECONISATION 4 : UNE INSERTION PAYSAGERE DE L'EXPLOITATION	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette préconisation.**

8.7 COMPATIBILITÉ AVEC LE PLAN DE GESTION DU BIEN UNESCO (2015-2020)

ORIENTATION FONDAMENTALE	COMPATIBILITE
ORIENTATION FONDAMENTALE 1 : PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ ET LA LISIBILITÉ DES ÉDIFICES GÉOLOGIQUES ET DES PAYSAGES ET AGIR SUR LES ACTIVITÉS QUI LES FAÇONNENT	L'augmentation des surfaces prévues pour l'urbanisation au sein du bien UNESCO sont susceptibles d'entraîner une dégradation de la qualité des paysages. Néanmoins, cette ouverture représente 0,004% de la superficie du bien UNESCO ce qui engendre un impact très limité sur celui-ci. Une attention particulière doit toutefois être portée sur l'intégration paysagère du secteur. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'orientation.
ORIENTATION FONDAMENTALE 2 : GERER LA FREQUENTATION, LE TOURISME ET CONCILIER LES USAGES	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation.**
ORIENTATION FONDAMENTALE 3 : PARTAGER, ACCROITRE ET TRANSMETTRE LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET LOCALES AU SERVICE D'UNE GESTION CONCERTEE DU BIEN	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation.**

8.8 COMPATIBILITÉ AVEC LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE (2013-2025)

La charte du PNR Volcans d'Auvergne a été adoptée le 19 juin 2013. Elle repose sur 3 orientations fondamentales déclinées en 22 mesures.

ORIENTATION FONDAMENTALE	COMPATIBILITE
ORIENTATION 1 : LA COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE INSPIRÉE PAR LE CARACTÈRE PATRIMONIAL DU PRNVA	**La modification du SCOT n'est pas concernée par cette orientation.**
ORIENTATION 2 : UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL CONFORTE PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES INNOVANTES	Le projet de modification du SCOT envisage l'ouverture de secteurs situés en prélocalisation de zone humide. La mise en œuvre d'études spécifiques zones humides, visant la caractérisation des zones est permettra de : requestionner l'ouverture de la zone, redéfinir les modalités de développement de la zone en fonction des résultats obtenus. La création de nouvelles ZACIL contribuent à amplifier l'étalement urbain et la pression sur les espaces naturels et agricoles. Néanmoins, il s'agit d'une ouverture très limitée, avec une volonté d'intégration paysagère et une prise en compte des enjeux environnementaux. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'orientation.
ORIENTATION 3 : UNE ECONOMIE ENTRAÎNEE PAR DES ACTIVITES PHARES MISANT RESPECTUEUSEMENT SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	Dans le cadre de la création des ZACIL les terres mobilisées font souvent l'objet d'une exploitation agricole. La prise en compte des besoins de solutions pour les agriculteurs permet néanmoins de réduire la pression exercée. ➔ Le projet de modification du SCOT est **compatible** avec l'orientation.